

ACTES

DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT

ORGANISÉ PAR

**LA COMMISSION « DÉCENTRALISATION ET DÉMOCRATIE LOCALE »
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES**

ET

L'ASSOCIATION DES MAIRES DU SENEGAL

EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT DU SENEGAL

Dakar, 11-13 Septembre 2015
Hôtel King Fahd Palace – Dakar, Sénégal

Thème :

**« Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique :
l'exemple innovant de l'État du Sénégal et ses villes »**

LES ÉTATS ET LES VILLES FRANCOPHONES UNIS FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sommaire

PAGE

CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

- Message de bienvenue de Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Discours de Monsieur Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Discours de Monsieur Abdoulaye BALDE, Député-Maire de la commune de Ziguinchor, Président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Discours de Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF
- Discours d'ouverture de son Excellence Monsieur Mahammed Boun Abdallah DIONNE, Premier Ministre du Gouvernement du Sénégal

SESSION SCIENTIFIQUE

- Mot du Professeur Amadou Tidiane GUIRO, Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS (USSEIN), Président du Comité Scientifique
 - Note thématique introductive de Dr Aliou SOW, ancien Ministre des Collectivités locales, Vice président du Comité scientifique
- **Atelier 1 : Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?**
1. Présentation de la note conceptuelle 1
Pr Pascal SAGNA, Climatologue, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 2. Note de cadrage sur les contributions prévues déterminées au niveau national
Ousmane Fall SARR, Président du Comité national sur les Changements climatiques (COMNACC) et Dr Boubacar FALL, Enseignant-Chercheur, Département Géologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 3. Paquet Energies renouvelables - Agriculture : une perspective féconde pour le développement du pôle territoire du Sine Saloum
Dr Boubacar MBODJ, Conseiller spécial du Président de la République sur les énergies renouvelables
 4. Présentation du programme «Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques (TACC Sénégal)»
Colonel Babacar DIA, Coordonnateur du Programme Territorial Approach to Climate Change (TACC), au Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
 5. Le rôle et la place des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques
Woré Gana SECK, Présidente de GREEN Sénégal, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental
- **Atelier 2 : Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du Changement climatique ?**
1. Présentation de la note conceptuelle 2
Pr Amadou Tahirou DIAW, Géographe, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
 2. La place des collectivités locales sénégalaises dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques : Esquisse d'un état des lieux
Dr Macoumba DIOUF, Directeur de l'Horticulture, Maire de la commune de Latmingué
 3. Accès à l'eau potable face aux changements climatiques
Ousmane HANE, Responsable de la Division Opérations, Cellule de Coordination du PEPAM, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et Niokhor NDOUR, Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

4. Les financements relatifs à la lutte contre les effets des changements climatiques
*Alioune Badara KAERE, Team Leader Environnement, Changements climatiques-
PNUD-Sénégal et Mamadou KONATE, DFVP, Ministère de l'Environnement et du
Développement durable*
5. Financements climatiques : L'accès direct et ses enjeux
*Déthié Soumaré NDIAYE, Unité Finance Climat, Centre de Suivi Ecologique,
Ministère de l'Environnement et du Développement durable*

➤ **Présentation des projets des villes**

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- Mot du Professeur Amadou Tidiane GUIRO, Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASS, Président de la Commission scientifique
- Rapport général présenté par Dr Aliou SOW, ancien Ministre des Collectivités locales, Vice président du Comité scientifique
- Discours de Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF
- Discours de Monsieur Abdoulaye BALDE, Député-Maire de Ziguinchor, Président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Discours de Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Discours et remise du plaidoyer par Monsieur Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Discours de clôture de Monsieur Abdoulaye Diouf SARR, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

DOCUMENT DE PLAIDOYER

COMITÉ DE PILOTAGE

- M. Abdoulaye BALDE, Député-Maire de Ziguinchor, Président de la « Commission Décentralisation et Démocratie locale » de l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF
- M. Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal - AMS
- Le Secrétariat permanent de l'AIMF
- Pr Amadou Tidiane GUIRO, Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass
- Dr Aliou SOW, Ancien Ministre des Collectivités Locales
- M. Madiagne SECK, Maire de la commune de Gossas
- M. Abdou SANE, Expert environnementaliste
- M. Abdou Khadre NDIAYE, Maire de la commune de Gaé, Représentant de l'AMS
- Mme Amy SARR FALL, Directrice générale de MondialCom

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Pr Amadou Tidiane GUIRO, Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass (USSEIN), Président du Comité scientifique
- Dr Aliou SOW, Ancien Ministre des Collectivités Locales, Vice président du Comité scientifique
- Le Secrétariat permanent de l'AIMF
- Pr Amadou Tahirou DIAW, Géographe, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- Pr Pascal SAGNA, Climatologue, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- M. Abdou SANE, Expert environnementaliste
- M. Abdou Khadre NDIAYE, Maire de la commune de Gaé, Représentant de l'AMS
- Mme Awa NDIAYE, Conseiller Technique du Président de la République
- Dr Boubacar MBODJ, Conseiller Spécial du Président de la République sur les énergies renouvelables
- M. Ousmane SOW, Conseiller Technique du Premier Ministre
- Pr Madiéyna DIOUF, ancien Maire de la ville de Kaolack
- Dr Mamadou GUEYE, Chercheur, USSEIN
- Mme Madeleine DIOUF SARR, Chef de la Division Changement climatique du Ministère de l'Environnement et du Développement durable
- Mme Seynabou DIOUF NIASSE, Expert économiste environnementaliste
- Colonel Boubacar DIA, Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- M. Gabriel NDIAYE, Division Changement climatique, Ministère de l'Environnement et du Développement durable

**PHOTO OFFICIELLE DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE
MACKY SALL**

CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

MESSAGE DE BIENVENUE
de
MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL
Maire de la ville de Dakar
Secrétaire général de l'AIMF

Chers collègues,

Chers amis,

Monsieur le Premier Ministre, je voudrais, au nom de la Ville de Dakar, vous remercier d'avoir bien voulu accepter, au nom de Monsieur le Président de la République, de présider cette séance solennelle d'ouverture de notre séminaire.

C'est une marque d'intérêt, une source d'encouragement, mais c'est surtout une adhésion à la démarche et aux objectifs des collectivités locales du Sénégal et des collectivités locales francophones.

Je voudrais donc vous dire merci, et vous demander de transmettre à Monsieur le Président de la République tous nos remerciements et toute notre reconnaissance.

Mesdames et messieurs, l'AIMF a l'habitude d'être toujours une organisation d'avant garde, et sur les questions qui interpellent le Monde, notre organisation s'est toujours évertuée à anticiper, afin que les élus locaux comme toujours, puissent prendre leurs parts dans l'action à mener.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, je suis très heureux de féliciter le Président Abdoulaye BALDÉ qui a brillamment succédé à notre collègue Cheikh Bamba DIEYE qui présidait cette commission, d'avoir pris l'initiative de convoquer ce séminaire de la commission « Décentralisation et démocratie locale » ici à Dakar. Nous apprécions cela et nous l'en félicitons.

Je voudrais également remercier le Président Aliou SALL, Président de l'AMS qui s'est démultiplié pour accompagner l'AIMF, afin que nos assises puissent être un succès.

Et enfin, je remercie le Secrétaire permanent et tout le staff de l'AIMF et à travers Pierre BAILLET, notre Présidente Anne HIDALGO qui a mis tout en œuvre pour que nos assises puissent se tenir.

Monsieur le Premier Ministre, l'accompagnement que l'État nous a apporté et qui a permis à notre manifestation de se tenir sans difficulté aucune, nous rassure, mais démontre surtout que, comme le thème l'a intitulé, que l'État du Sénégal et ses collectivités locales partagent une même vision quant à cette exigence des collectivités locales d'être plus impliquées dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

Monsieur Premier Ministre, le Monde sera urbain, il est déjà urbain. Les 2/3 de la population mondiale vivent déjà dans les villes, et tout le monde reconnaît que nous ne pourrions pas développer ce monde sans les collectivités locales. Nous devons être impliqués, nous devons être responsabilisés, mais surtout nous devons être les maîtres d'œuvre de la mise en œuvre. Et c'est parce que le Sénégal l'a compris, que cette alliance a été créée entre l'Etat et les collectivités locales pour que nous puissions aller vers une politique innovante de gestion et de prévention des changements climatiques. Aujourd'hui Monsieur le Premier Ministre, les collectivités locales sont impliquées à tous les niveaux du processus et de prise de décision dans la gestion du monde.

L'année 2015 est une étape essentielle. Nous sommes en train de préparer le sommet de New York à travers des assises pour évaluer les OMD qui arrivent à terme ; nous sommes en train de préparer Habitat3 et nous avons en perspective la COP21. C'est pour dire que le thème de notre séminaire est pertinent et que nous escomptons des résultats qui permettront aux collectivités locales francophones, d'apporter leurs pierres à la réunion que notre collègue Anne HIDALGO tiendra à Paris, la réunion des « Mille Maires », afin que durant le sommet, notre voix puisse porter haut et qu'elle soit forte et entendue.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE MONSIEUR ABDOULAYE BALDÉ
Député-Maire de Ziguinchor
Président de la Commission « Décentralisation et Démocratie locale » de l'AIMF

- Excellence Monsieur le Premier ministre
- Mesdames et Messieurs les ministres
- Excellences Mesdames et Messieurs les ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les députés
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental
- Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Monsieur le Président de l'Association des départements du Sénégal
- Monsieur le Maire de Dakar, Secrétaire Général de l'AIMF
- Chers collègues maires de capitales Africaines et membres du bureau de l'AIMF
- Monsieur le Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils départementaux
- Mesdames et Messieurs les Maires
- Monsieur le Recteur, Président du Comité scientifique
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique
- Mesdames et Messieurs les délégués
- Chers invités

Excellence Monsieur le Premier Ministre, le choix de notre pays pour l'organisation de cette rencontre par l'AIMF n'est pas fortuit.

En effet, Monsieur le Président de la République Macky SALL assure, pour les années 2015 et 2016, la Présidence en exercice du Sommet des Chefs d'Etat francophones. Il est donc important que ce soit notre pays qui donne l'exemple devant la communauté internationale du travail conjoint de l'Etat et de ses collectivités locales pour lutter contre les changements climatiques.

Monsieur le Premier Ministre, qui mieux que le Président Macky SALL pourrait, à l'occasion de la COP 21, porter la voix des maires francophones voire du monde, lui l'ancien maire devenu chef d'état, ayant la parfaite connaissance des difficultés que rencontrent les maires au quotidien dans la gestion des catastrophes naturelles. Qui plus est, Monsieur le Premier Ministre, nos présentes assises rentrent en droite ligne des conclusions du Sommet des Chefs d'Etat francophones, réunis à Dakar en novembre 2014, lesquels ont souhaité « renforcer la concertation aux niveaux national et local, afin de favoriser la mise en œuvre de plans intégrés de développement urbain durable et innovants et qui permettent la résilience au changement climatique en privilégiant des modèles alternatifs adaptés aux ressources locales ».

A cet égard, conscients que le réchauffement climatique est une menace pour tous, mais que les villes sont les réceptacles des catastrophes liées au changement climatique et que les collectivités locales durables offrent plus d'opportunités en matière de lutte contre les inégalités et l'éradication de la pauvreté, les Chefs d'Etat francophones ont demandé à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) de continuer à accompagner les responsables locaux dans la définition de leur politique urbaine en la matière.

A cela Monsieur le Premier Ministre, il faut ajouter l'existence dans notre pays d'une association faitière dynamique – Association de Maires du Sénégal - AMS présidée par Monsieur Aliou Sall, Maire de Guédiawaye– capable de porter le débat au niveau national, ce qui constitue un facteur très positif.

Dans ce même registre, il convient de souligner la place des Maires du Sénégal au sein du Bureau de l'AIMF : Monsieur Khalifa SALL, Maire de Dakar assure le Secrétariat général de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et Monsieur Abdoulaye BALDE, Député-Maire de Ziguinchor, préside la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs

Cette rencontre s'inscrit d'une part, dans le cadre du rôle stratégique que les villes doivent jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, d'autre part dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies, issu du Pacte de Mexico (2007), pour lequel les Maires et les gouvernements locaux ont développé « une Feuille de route des gouvernements

locaux pour le climat » afin d'apporter une contribution significative aux différentes Conférences des parties (COP) mais aussi à « la gouvernance mondiale sur les questions climatiques ».

Dans cette perspective, l'AIMF avait déjà entrepris en Octobre 2013 à Kaolack, une réflexion sur le thème « Changements climatiques et Démarche d'élaboration de Plans Climat adaptés aux Villes du Sud : l'expérience des collectivités territoriales sénégalaises ».

Plusieurs villes du Sénégal parmi lesquelles Dakar, Guédié, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor, ont contribué, avec l'AIMF, à l'Appel de Kaolack « *Pour l'engagement des collectivités territoriales du Sud face au changement climatique et vers de nouveaux modèles pour un développement urbain durable* ». Cette orientation se retrouve aussi dans la « Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires » du 2 juillet 2015 à Lyon, en Rhône-Alpes (France), où l'action territoriale, nécessitant une gouvernance locale plus efficace, a été placée au cœur de la réponse face au défi climatique.

Cette réflexion, avec l'AIMF, s'est poursuivie, notamment, par l'organisation d'une journée climat à Kinshasa en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, en novembre 2014. Journée au cours de laquelle une Déclaration des Autorités Locales Francophones sur la lutte contre le changement climatique a été adoptée.

Ainsi, pour l'AIMF, cette étape importante et préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21 de Paris 2015), contexte de sensibilisation et d'engagement de ses partenaires, , doit être prolongée et renforcée par celle des enjeux de plaidoyer que l'Etat du Sénégal s'engagera à porter en faveur des collectivités locales en général et celles du sud en particulier pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre le « dérèglement climatique ».

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs

Au regard de l'objectif principal de plaidoyer, les réflexions et les discours devront s'appuyer sur l'exemple du Sénégal, pour tenter de démontrer le caractère innovant de la collaboration entre le niveau central et local, en l'occurrence l'Etat et ses villes ainsi que son impact décisif sur le développement et les politiques de lutte contre le changement climatique.

A travers les Maires du Sénégal, ce sont tous les Maires Francophones, tous les maires du monde qui ont choisi Mr le Président de la République du Sénégal pour être leur porte-voix, j'allais dire leur avocat à l'occasion de la conférence des Parties dite COP 21 en Décembre prochain à Paris, ville où le Maire, Mme Anne Hidalgo, assure avec brio la Présidence de l'AIMF, initiatrice de cette rencontre et donc du plaidoyer dont vous serez porteur.

Pour conclure, Monsieur le Premier Ministre, je voudrais au nom de Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, Présidente de l'AIMF, des membres du bureau et du secrétaire permanent Mr Pierre Baillet ici présent, remercier le Président de la République, Monsieur Macky SALL, vous remercier, votre gouvernement et vous, pour le soutien multiforme qui nous permet aujourd'hui d'organiser cette rencontre et d'accueillir nos hôtes dans de bonnes conditions.

Je voudrais souligner par ailleurs, pour la magnifier, la parfaite collaboration tout au long du processus de préparation de ce séminaire, entre les membres de votre gouvernement, à commencer par vous Monsieur le Premier Ministre, les ministres en charge des collectivités locales et de l'environnement, l'Association des Maires du Sénégal, l'AIMF, la ville de Dakar et le comité scientifique. La conjugaison des efforts de tous nous permet aujourd'hui d'organiser cette belle rencontre.

Permettez-moi enfin Mesdames et Messieurs, d'adresser des salutations particulières à nos frères et sœurs venues d'Afrique et de France pour participer à ce séminaire.

Pour terminer, je voudrais implorer le tout puissant pour qu'il bénisse nos travaux et nous permette de produire des délibérations de qualité.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS
de
MONSIEUR ALIOU SALL
Maire de la ville de Guédiawaye
Président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS)

- Excellence Monsieur le Premier ministre
- Mesdames et Messieurs les ministres
- Excellences Mesdames et Messieurs les ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les députés
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental
- Monsieur le Président de l'Association des départements du Sénégal
- Monsieur le Maire de Dakar, Secrétaire Général de l'AIMF
- Monsieur le Président de la « Commission décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Chers collègues maires de capitales Africaines et membres du bureau de l'AIMF
- Monsieur le Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils départementaux
- Mesdames et Messieurs les Maires
- Monsieur le Recteur, Président du Comité scientifique
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique
- Mesdames et Messieurs les délégués
- Mesdames et Messieurs, distingués invités, en vos rangs, titres et grades,

C'est à la fois un honneur et un grand plaisir pour moi, au nom des élus locaux du Sénégal, de vous adresser ces mots de bienvenue à cette conférence internationale dont le Thème, « **Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant du partenariat entre l'Etat sénégalais et les villes** » démontre, si besoin en était encore, le rôle pionnier que jouent les collectivités locales dans la promotion du développement durable. Ce rôle, le Sénégal l'a compris très tôt en se lançant, dès 1872 (avec la création de la commune de Saint-Louis), dans un processus irréversible de renforcement continu de la décentralisation dont un jalon important a été posé à travers l'Acte III.

En effet, Monsieur le Premier Ministre, en lançant en 2012 l'option de « territorialisation des politiques publiques » et en décidant d'organiser le premier conseil interministériel de l'administration territoriale et de diligenter l'élaboration et la mise en œuvre du projet territorial de l'État en Casamance pour faire de cette région le territoire test de sa nouvelle politique, son Excellence Monsieur le Président de la République a réitéré sa volonté manifeste « d'asseoir une véritable politique de développement et de mise en valeur des potentialités des territoires », en préconisant l'élaboration d'une Loi d'Orientation pour le Développement durable des Territoires (LODT).

Monsieur le Premier Ministre, votre présence ici nous honore et je tiens à vous en remercier chaleureusement ! Cette présence démontre que vous avez très bien compris que dans les grands débats internationaux, les autorités locales ont un rôle majeur à jouer pour mobiliser les capacités de lutte contre les changements climatiques. A cet égard, je me réjouis du partenariat entre l'Association Internationale des Maires Francophones, l'Association des Maires du Sénégal et l'État sénégalais. C'est le lieu pour remercier votre gouvernement de toutes les dispositions prises pour la réussite de cet événement. J'associe également à ces remerciements tous ceux qui ont permis la réussite de cette manifestation.

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs, la rencontre qui nous réunit ce matin s'inscrit d'une part, dans le rôle stratégique que les villes doivent jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, d'autre part, dans le Plan d'action de l'ONU, issu du Pacte de Mexico de 2007, pour lequel les Maires et les gouvernements locaux ont développé « une Feuille de route des gouvernements locaux pour le climat » afin d'apporter une contribution significative aux différentes Conférences des parties (COP) mais aussi à « la gouvernance mondiale sur les questions climatiques ».

Comme vous le savez, la COP21 qui se tiendra à Paris en décembre prochain, devrait permettre d'aboutir à un nouvel accord international et contraignant permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser la transition vers des sociétés et économies résilientes et sobres en carbone. Pour cela, le futur accord devra traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation – c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre permettant de contenir le réchauffement global à 2°C - et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants.

En effet, l'urgence et l'ampleur des dégâts climatiques sur l'avenir de l'humanité exigent un nouveau partenariat universel autour du problème qui dépasse les contingences scientifiques et politiques, et commande l'implication de toutes les forces vives et les leaders d'opinion de toutes catégories et de toutes obédiences.

A ce titre, les exemples innovants de l'État du Sénégal et de ses collectivités locales en la matière mériteraient d'être partagés, afin d'inspirer les autres pays francophones d'Afrique.

Ainsi, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs, c'est donc dans ce contexte de mobilisation exceptionnelle des villes francophones que l'Association Internationale des Maires Francophones a décidé de s'appuyer sur notre association faitière, l'AMS, afin d'intensifier sa politique de sensibilisation pour un meilleur engagement de ses partenaires dans le cadre de la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21 de Paris 2015). Pour ce faire, deux thèmes de réflexion structureront notre rencontre :

1. Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?
2. Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de l'Etat, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

Monsieur le Premier Ministre, à l'issue de cette rencontre, un plaidoyer porté par l'Association des Maires du Sénégal que j'ai l'honneur de diriger, vous sera remis afin que vous le transmettiez au Président de la République. L'objectif de ce plaidoyer, Monsieur le Premier Ministre, est que les collectivités locales soient considérées comme des partenaires majeurs dans la lutte contre le changement climatique. Leur autonomisation est essentielle.

En effet, Monsieur le Président, en leur donnant plus de moyens et en leur permettant de trouver de nouveaux partenaires pour la mise en œuvre des projets de lutte contre les changements climatiques, les collectivités locales sont en mesure d'exprimer concrètement leur solidarité avec la planète.

A cet égard, Monsieur le Premier Ministre, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), Nous, Maires d'Afrique et du Sénégal en particulier, à travers la distinguée personne de Monsieur le Président de la République du Sénégal et en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, serons honorés qu'il porte ce débat en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique.

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs, pour terminer mes propos, je voudrais souhaiter plein succès à nos travaux.

DISCOURS
de
MONSIEUR PIERRE BAILLET
Secrétaire Permanent de l'AIMF

Excellences, permettez moi, tout d'abord, de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses, les plus cordiales, les plus fraternelles, de notre Présidente, Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris. Elle aurait souhaité être ici, à Dakar, pour vous parler de climat, de sauvegarde de la planète, de francophonie et du grand rendez-vous de décembre prochain à Paris, le rendez vous mondial de la COP21, un grand rendez-vous que nous préparons ici, ensemble, depuis plus d'un an !

Mais, surtout, j'en suis sûr, elle aurait été heureuse de pouvoir honorer la mémoire de celles et ceux qui ont fait l'histoire du Sénégal et de l'Afrique. Je pense d'abord à ces héroïnes de la résistance qu'ont été les reines Aline Sitoé Diatta ou N'Datté Yalla, mais aussi à Lat Dior, à Léopold Sédar Senghor , à SE Abdou Diouf et, surtout, à Cheikh Anta Diop, qui a tant fait pour le retour de la conscience historique africaine.

Aujourd'hui, ce qui nous rassemble, c'est un autre combat, un combat que nous devons mener pour nos enfants, un combat contre l'indifférence et le laisser-aller en matière de risque environnemental.

Les maires vivent un moment très particulier de l'histoire de la planète. Ils doivent affronter la crise démographique, avec l'afflux des populations vers les villes et ses conséquences économiques, politiques et sociales. Ils doivent aussi contribuer à apporter une solution à la crise climatique. Enfin, Ils doivent trouver des financements dits innovants pour répondre à ces enjeux.

Les héros du quotidien vivent des heures critiques, des heures de vérité.

Dans un tel contexte, l'Histoire urbaine ne leur est d'aucun secours, parce que les problèmes qu'ils affrontent sont nouveaux, parce qu'ils sont impressionnants, parce que les décisions à prendre sont lourdes de conséquences. Ils doivent, collectivement, imaginer de nouvelles voies et, individuellement, mettre en œuvre des projets qui rassemblent et qui apportent des réponses aux dérèglements qui assaillent les territoires.

Aujourd'hui, les villes de tous les continents sont confrontées à des déséquilibres planétaires et la solution ne se trouve pas dans la mémoire collective.

Les maires doivent donc être visionnaires. Ils doivent imaginer de nouvelles solidarités, de nouvelles complicités, de nouveaux comportements, de nouvelles formes de pouvoir, de nouvelles organisations.

Et, dans ce contexte, le rôle de l'AIMF est de favoriser cette prise de conscience, cette nécessaire solidarité dans le cadre de la problématique, l'élaboration d'un plaidoyer, l'adoption d'engagements en matière de politique de ville. Cela, elle doit le faire en lien avec les Etats qui, comme le Sénégal, ont compris que rien ne peut se faire sans décentralisation et sans gouvernance participative.

L'enjeu est la transition écologique de nos sociétés, de toutes nos sociétés. Sur cet enjeu, le monde est unanime. Mais, comme toujours, quant nous sommes dans l'unanimité, chacun attend que l'autre montre l'exemple. Les solutions, adaptées à chaque contexte social existent. Mais rien ne se fait. Pourquoi ? Quels sont les freins ? Comment repenser les outils économiques et financiers pour relever ce défi ? Comment définir une politique publique locale adaptée ? Comment mobiliser la population sur cette politique ? Comment mesurer les progrès accomplis et leur impact ? Quels enseignements tirer du terrain ? Surtout, quelle peut être la place de la technologie dans cette transition ?

L'effort à accomplir est de taille. Un effort de réflexion, de compréhension, de mobilisation, de partage des savoirs !

J'ai en mémoire une initiative que l'AIMF avait conduite sous l'impulsion de son Président, il y a quelques années. Ils 'agissait de susciter une coopération Nord-Sud pour financer la création de forêts de plusieurs centaines d'hectares au Cameroun, en Haïti et à Madagascar.

L'opération n'a pas connue le succès escompté en Haïti et à Madagascar. Mais, au Cameroun, nous avons eu la possibilité d'influer sur les mentalités locales et sur la création de plantations destinées à capter le CO₂ de l'atmosphère.

Ce demi-échec tient à l'incompréhension de ces phénomènes, mal visibles. La solidarité en matière de santé, d'école, de culture, c'est simple, clair, connu, encadré. Cela suscite l'engagement. Mais la lutte contre le changement climatique...

Qu'est-ce qu'une ville a à faire dans ce domaine ?

1) La première idée est que, dans une bataille planétaire, aucun pays ne peut gagner seul. L'action collective n'est pas une option. Elle est un impératif. Et le rôle des États, avec les organisations internationales comme la nôtre, fondées sur une culture, des traditions, est de mobiliser les villes et leurs populations pour que les manières de faire et d'être changent.

À titre d'exemple, le Gouvernement sénégalais a fait le choix de mettre en avant le rôle des villes dans la lutte contre le changement climatique. Le message à faire passer est que, selon l'expression de Benjamin Franklin, « Nous devons être solidaires les uns des autres ou nous mourrons solitaires »!

2) La seconde idée, trop souvent ignorée, est de s'approprier la notion de responsabilité commune, mais différenciée. On ne peut comparer Shanghai et Douala. L'empreinte des deux villes est différente, les solutions à apporter ne sont pas les mêmes. Leur solidarité face au problème du changement climatique ne peut pas s'exprimer de la même manière. Mais, ici et là-bas, doivent être respectés les impératifs de développement afin d'assurer un mieux-être des populations.

À nous, à l'AIMF, de montrer cet engagement de nos villes, de montrer qu'elles ne sont pas en position d'attente que les autres fassent pour elles, de montrer qu'en dépit de leurs fragilités, elles sont déterminées à montrer l'exemple.

Le développement aujourd'hui, consiste à accroître le potentiel humain. Il consiste à permettre de vivre des vies auxquelles on aspire. Or, c'est tout cela que le changement climatique menace et c'est pour éviter ce risque majeur que nous devons agir, chaque territoire à la mesure de ses moyens. Nous devons, ensemble, montrer, en paraphrasant le Pasteur Martin Luther King, « Maintenant, c'est le chaos ou la communauté ». Le changement climatique représente cet adversaire, ce mal, cet ennemi commun, « grâce auquel » nous pouvons affirmer notre communauté de pensée et de combat.

Les maires, les responsables locaux dans leur ensemble, doivent affirmer qu'ils contribueront à aider leurs concitoyens à surmonter leurs sources de division territoriales, sociales, culturelles, religieuses, éthiques, pour se préoccuper de l'environnement que nous avons en partage.

Les maires, les responsables locaux dans leur ensemble, doivent affirmer leur volonté de privilégier la lutte contre le gaspillage énergétique.

Les maires, les responsables locaux dans leur ensemble, doivent affirmer leur volonté de faciliter les transports en commun en mettant notamment en place des plans de circulation.

Les maires, les responsables locaux dans leur ensemble, doivent affirmer leur engagement à produire de l'énergie grâce à de nouvelles sources durables.

Les maires, les responsables locaux dans leur ensemble, doivent affirmer leur détermination à réduire les déchets à la source, par le tri, par leur valorisation, par leur maîtrise.

Mais ce rôle, les États doivent le reconnaître. Et la première marque de reconnaissance est le renforcement de la capacité de faire, c'est-à-dire, l'autonomisation financière des collectivités locales.

Excellences, cette réunion a un but, majeur, celui de montrer au Monde l'importance de la solidarité entre les collectivités locales et l'Etat afin de pouvoir répondre, efficacement, aux enjeux de la planète. Je suis heureux que ce message soit porté par le Sénégal, dont ses hommes ont marqué l'Histoire de l'Afrique et, pour reprendre les propos de Lat Dior, pour « vivre digne et généreux ».

DISCOURS D'OUVERTURE
de
MONSIEUR MAHAMMED BOUN ABDALLAH DIONNE
Premier Ministre du Gouvernement du Sénégal

- Mesdames et Messieurs les ministres
- Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et Représentants d'organisations internationales
- Mesdames et Messieurs les députés
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental
- Monsieur le Maire de Dakar, Secrétaire Général de l'AIMF
- Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Monsieur le Président de la « Commission décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Monsieur le Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils départementaux
- Mesdames et Messieurs les Maires
- Mesdames, Messieurs les membres du secteur privé et de la Société civile
- Monsieur le Recteur, Président du Comité scientifique
- Mesdames et Messieurs les délégués
- Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Je tiens tout d'abord à saluer et remercier l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS) pour les facilités apportées à la tenue de cet important événement.

Je remercie également le comité d'organisation, pour le temps et les efforts consacrés aux préparatifs et à l'organisation de la rencontre.

Au nom de son Excellence, Macky SALL, Président de la République du Sénégal, je souhaite la bienvenue à l'ensemble des exécutifs locaux, aux partenaires institutionnels et aux représentants du secteur privé venus nombreux répondre à cette invitation, et échanger avec nous autour de la problématique de l'adaptation aux changements climatiques qui constituent, actuellement, un défi pour le monde entier.

En effet, malgré les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre consentis par nos Etats, certains impacts des changements climatiques seront inévitables. Pour faire face à cette situation, deux (02) types de mesures sont à la portée des gouvernants : des mesures d'atténuation qui permettent de limiter les changements climatiques et des mesures d'adaptation permettant de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et socio-économiques et ainsi de faire face aux changements climatiques à moindre coût.

Face à ce contexte, les Villes, et celles d'Afrique en particulier, foyers d'activité économique et de concentration démographique, sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

En outre, la gestion de l'environnement et des questions climatiques fait partie, le plus souvent, des compétences transférées et ou partagées entre l'Etat et les collectivités locales. Il convient, dès lors, pour les Etats, de bâtir, avec les Villes, un consensus pour une prise de conscience sur les risques de catastrophes qui menacent le monde, surtout les pays sous-développés, et les nombreuses opportunités d'une bonne exploitation de nos ressources pour un développement durable et efficace.

Car, malgré leurs nombreuses contraintes, les Villes possèdent également des atouts qui peuvent les aider à surveiller et à gérer ces effets, et leur permettre de s'y adapter plus facilement.

De ce fait, dans quelque mois, il y aura la COP21 à Paris. Et je suis convaincu que les collectivités locales ont un grand rôle à jouer dans ce grand débat international pour mobiliser les capacités de lutte contre les changements climatiques.

A cet égard, Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal, le Président Macky SALL en sa qualité de Président en exercice du Sommet des Chefs d'Etat francophones, de la CEDEAO et du NEPAD, a accepté volontiers de porter ce débat en faveur des collectivités locales d'Afrique pour la reconnaissance de leur rôle majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique.

Mesdames et Messieurs

Notre pays, le Sénégal est plus que concerné par la problématique des changements climatiques, tant les périls et menaces environnementaux sont présents dans notre vécu quotidien à travers notamment :

- une tendance à l'aridification observée dans beaucoup de zones climatiques de notre pays ;
- l'érosion côtière qui menace, aujourd'hui, nos plages, les infrastructures hôtelières et les habitats sur toute l'étendue de la façade maritime, de Saint-Louis à Ziguinchor, ainsi que dans les îles ;
- les feux de brousse (1000 foyers chaque année) occasionnant la destruction de plus de 700 000 hectares de couvert végétal, dont des forêts. Cela représente 151 Milliards FCFA de manque à gagner pour l'élevage national ;
- les pics de pollution à Dakar, particulièrement, qui dépassent de loin les normes admises par l'OMS sont régulièrement enregistrés par les services de l'environnement. Cette dégradation de l'air que nous respirons a des conséquences sanitaires établies et un coût pour la société.

Mesdames et Messieurs

L'enjeu de ce séminaire dont le thème très illustratif « **Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : L'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et ses villes** » traduit l'entendement commun qu'il faudrait désormais placer les collectivités locales, les communautés et leurs groupements au centre des interventions en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

C'est là tout le sens qu'il convient de donner à la réforme territoriale actuellement en cours au Sénégal en vue de recentrer l'action publique sur des territoires plus attractifs, en réorganisant le pays en "territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable". Cette refondation de la gouvernance territoriale ainsi envisagée repose principalement sur la territorialisation des politiques publiques et la contractualisation des relations entre l'Etat et les Collectivités locales.

Parallèlement à cette réforme dénommée « Acte 3 » de la décentralisation, le Sénégal a adopté une nouvelle politique nationale de développement économique et social à travers le PSE, qui intègre les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverse la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources naturelles. Il poursuit, notamment, l'objectif de réduction de la perte de biodiversité.

Le PSE vise deux (02) objectifs stratégiques :

- prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophe à travers le développement de plans de contingence au niveau national et régional ;
- améliorer la gestion des catastrophes naturelles avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'assurance, la création d'un fonds d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

Il va s'en dire que cette transformation qualitative de notre économie, attendue à travers le PSE, va entraîner une demande supplémentaire en énergie, d'autant que nous la voulons génératrice d'emplois. Il importe donc, pour chacun d'entre nous, y compris dans nos ménages, dans les communautés et surtout au niveau de nos Villes, de prêter une attention particulière à nos efforts d'économie d'énergie.

Mesdames et Messieurs

Les changements climatiques auront des incidences directes et indirectes sur les villes. Ils toucheront la santé humaine, les infrastructures et les services, les activités économiques et les systèmes sociaux. En définitive, l'ampleur de ces incidences dépendra à la fois de l'état de préparation des villes et de leur capacité à faire face aux effets prévus comme imprévus et de revenir à la normale.

Face à cette situation, l'Etat du Sénégal a intensifié la mobilisation et, au-delà des réformes en cours, a entrepris à travers des concertations nationales d'élaborer une Stratégie nationale de développement durable. Au niveau local, également, de nombreuses initiatives sont prises en faveur de la protection contre l'érosion côtière en même temps que l'organisation de vastes campagnes de reboisement, ainsi que l'aménagement d'espaces verts. Toutefois, le défi reste énorme.

Au terme des travaux de ce séminaire, un consensus sera bâti autour de ces acquis en vue de conforter le rôle éminentement stratégique des collectivités locales, et des Villes en particulier, dans la lutte contre le « dérèglement climatique ».

Je vous remercie de votre aimable attention.

SESSION SCIENTIFIQUE

MOT DU PROFESSEUR AMADOU TIDIANE GUIRO
Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass
Président du Comité scientifique

Après Kaolack en 2013, nous revoilà réunis sous l'égide de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), pour parler des villes durables et du Changement Climatique qui constitue le défi majeur auquel l'humanité est confrontée pour ce 21^{ème} siècle.

La France accueillera à Paris en Décembre prochain, et présidera, la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette conférence décidera de l'avenir de la lutte contre le réchauffement climatique et de ce qui devra être entrepris après le protocole de Kyoto à partir de 2020.

Dans ce contexte, les villes d'Afrique doivent jouer un rôle capital car elles devront, par des solutions endogènes, faire prévaloir leur capacité à contrôler le changement climatique, promouvoir un développement vert durable en faveur de l'emploi et de la compétitivité, éradiquer la faim, la malnutrition et la pauvreté en contribuant, de façon très significative, à la crédibilisation du scénario de limitation à 2°C du réchauffement climatique.

Cette préoccupation est en parfaite adéquation avec les axes 2 et 3 du Plan Sénégal Émergent, ce qui explique, en partie, pourquoi le Sénégal a été choisi pour abriter cette conférence de l'AIMF, préparatoire de celle de Paris 2015, et en même temps la désignation de son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la Conférence des Chefs d'Etats Francophones pour adresser, à la communauté internationale, un plaidoyer pour la prise en charge des préoccupations de développement durable des villes du continent.

L'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass (USSEIN) saisit cette occasion pour remercier l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS) pour leur confiance et exprime toute sa fierté pour le choix porté sur elle pour parrainer scientifiquement ce séminaire. La commission scientifique mise en place à cet effet comprend des experts de la Présidence de la République, de la Primature, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, des universitaires, des élus locaux et plusieurs experts nationaux. Nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Le contexte est, certes, différent du séminaire de Kaolack 2013, car il s'agira cette fois, de plaider au nom de tous les maires des pays africains de l'espace francophone, mais l'objectif est le même : le développement des villes d'Afrique et le renforcement de la capacité des acteurs territoriaux dans la proposition d'un accord universel, juridiquement contraignant pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Le développement des villes constitue l'un des principaux enjeux d'avenir pour les pays du Sud, en raison de la rapidité de leur croissance démographique. D'ici 2050, 70 % de l'humanité habitera en zone urbaine. Cela entraîne, pour ces villes, des défis considérables en termes d'alimentation, de nutrition, d'emploi, d'équipements, de services, de protection de l'environnement et de cadre de vie adéquat.

Les villes sont au cœur des enjeux sur le changement climatique. Or, les collectivités locales ne participent pas, pour l'instant, aux négociations sur le climat, bien que c'est sur les territoires que vivent les acteurs du développement dans leur diversité, et que ce sont ces acteurs qui portent une part essentielle de la réponse au défi du changement climatique par les actions qu'ils mènent au quotidien.

La COP 21 offre aux collectivités territoriales, l'occasion de faire entendre leur voix et de faire prendre en considération leurs préoccupations de développement face aux changements climatiques qui se manifestent par des sécheresses, des inondations, des maladies, des migrations, des pénuries alimentaires et des carences nutritionnelles.

Pour cela, la commission scientifique, sous l'égide du comité de pilotage de cette conférence a réfléchi sur le thème : *Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant de l'État du Sénégal et ses villes.*

Cette réflexion sur l'état des lieux de la collaboration nationale et locale sur les changements climatiques a été structurée autour de deux questions principales :

- Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'État, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?
- Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

Les débats autour de ces deux questions déclinées dans deux notes conceptuelles, permettront d'aboutir à un **plaidoyer** que l'Etat du Sénégal s'engagera à porter en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre le « dérèglement climatique ». Les réflexions dudit séminaire s'appuieront sur l'exemple du Sénégal, pour montrer le caractère innovant de la collaboration entre le niveau central et local, en l'occurrence l'Etat et les villes ainsi que son impact décisif sur le développement et les politiques de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

NOTE THÉMATIQUE INTRODUCTIVE

Par

MONSIEUR ALIOU SOW

Docteur d'État es Lettres, Maître de conférences d'études africaines et postcoloniales, UCAD

Ancien Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Sénégal

Vice président du Comité scientifique

À la veille de la COP 21 prévue en décembre 2015 à Paris (France), où l'on aspire à parvenir à un accord universel sur le climat, les collectivités locales entendent pleinement jouer leur rôle dans ce grand débat international. C'est dans ce cadre que cette rencontre de Dakar enregistre la participation des Maires de plusieurs capitales africaines, de Présidents d'associations d'élus locaux et du Secrétariat permanent de l'AIMF, plus d'une centaine d'élus locaux de premier plan et d'experts de haut niveau pour préparer un plaidoyer des Maires africains.

C'est ainsi qu'il faut inscrire ce séminaire, d'une part, dans le cadre du rôle stratégique que les villes doivent jouer dans la lutte contre les changements climatiques et, d'autre part, dans le Plan d'action de l'ONU, issu du Pacte de Mexico (2007), pour lequel les Maires et les gouvernements locaux ont développé « une Feuille de route des gouvernements locaux pour le climat » afin d'apporter une contribution significative aux différentes Conférences des parties (COP), mais aussi à « la gouvernance mondiale sur les questions climatiques ».

À cet effet, l'Association Internationale des Maires Francophones a entrepris en octobre 2013 à Kaolack (Sénégal), une réflexion sur le thème « **Changements climatiques et Démarche d'élaboration de Plans Climat adaptés aux Villes du Sud : l'expérience des collectivités territoriales sénégalaises** ». Plusieurs villes du Sénégal parmi lesquelles Dakar, Guédé Chantier, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor, ont contribué, avec l'AIMF, à l'Appel de Kaolack « *Pour l'engagement des collectivités territoriales du Sud face au changement climatique et vers de nouveaux modèles pour un développement urbain durable* ». Cette orientation se retrouve aussi dans la « Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires » du 2 juillet 2015 à Lyon, en Rhône-Alpes (France), où l'action territoriale, nécessitant une gouvernance locale plus efficace, a été placée au cœur de la réponse face au défi climatique.

Dans la logique de cette réflexion, l'AIMF a organisé une journée climat à Kinshasa (RDC) en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, en novembre 2014 au cours de laquelle une Déclaration des Autorités Locales Francophones sur la lutte contre le changement climatique a été adoptée.

C'est dans ce contexte de mobilisation exceptionnelle des villes francophones que l'Association Internationale des Maires Francophones a décidé d'intensifier sa politique de sensibilisation pour un meilleur engagement de ses partenaires dans le cadre de la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21 de Paris 2015). Toutes les initiatives précédentes doivent être prolongées et renforcées par celle des enjeux du Plaidoyer des Maires africains que l'État du Sénégal s'engagera à porter en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre le changement climatique.

A l'issue du séminaire, un plaidoyer porté par l'Association des Maires du Sénégal sera remis au Premier Ministre du Sénégal pour être transmis au Président de la République du Sénégal, par ailleurs Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour que les collectivités locales soient considérées comme des partenaires majeurs dans la lutte contre le changement climatique et que leurs positions et propositions soient prises en compte dans la stratégie mondiale de lutte contre le changement climatique. C'est dans ce contexte particulier marqué par de multiples urgences en la matière que l'État du Sénégal et la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'Association Internationale des Maires Francophones en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal organisent cette rencontre internationale pour participer efficacement à la riposte mondiale avec une présence plus accrue des collectivités locales dans la lutte et les négociations internationales sur le phénomène.

Ce séminaire qui porte sur le thème : « **Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant du partenariat entre l'Etat sénégalais et les villes** » est appelé à répondre à deux questions majeures :

1) Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

2) Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

L'organisation de ce séminaire va tourner principalement autour de deux grands panels parallèles pour répondre aux questions relatives d'une part aux mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'État du Sénégal que le gouvernement a mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique et d'autre part traiter celle portant sur les projets innovants, concrets et adaptés promus par les villes avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ces deux axes de réflexion structureront cette rencontre. En plus des deux panels, un atelier spécial sera organisé à l'intention de quelques villes sénégalaises pour la présentation de leurs projets et plans d'actions prévus dans le cadre de la prévision et de la gestion des conséquences des changements climatiques.

Ainsi, pour chaque panel une note conceptuelle est élaborée à l'effet de faciliter les discussions. L'objectif général de chacun des panels est de contribuer, par une réflexion constructive, à expliquer les efforts fournis par l'État du Sénégal et ses démembrements que sont les collectivités locales à faire face au changement climatique. De façon plus spécifique, il s'agit d'avoir une compréhension commune et partagée de la note conceptuelle qui lui est adressée et de valider et adopter le plaidoyer des Maires des villes d'Afrique, en particulier tous les engagements de l'État et des collectivités locales qui y sont présentés.

A l'issue du séminaire, le principal résultat attendu est l'affirmation d'un engagement fort et précis à travers un plaidoyer des Maires des villes d'Afrique sur les changements climatiques validé et adopté par les participants aux différents panels.

En ce qui concerne la démarche méthodologique à emprunter, il s'agira d'organiser une discussion large et approfondie des notes conceptuelles, de toutes les communications faites dans le panel et de débattre sur les propositions d'engagements de l'État et des collectivités locales contenues dans le plaidoyer en plus des recommandations adressées aux partenaires techniques et financiers. Le but ultime des débats est de valider et d'adopter le plaidoyer sous forme d'une contribution des villes africaines au débat mondial sur le changement climatique avec des solutions et des stratégies d'adaptation et d'atténuation très claires.

Au regard de l'objectif principal de plaidoyer, les réflexions du séminaire s'appuieront sur l'exemple pratique de l'État et des collectivités locales du Sénégal, pour tenter de démontrer le caractère innovant de la collaboration entre le niveau central et local, en l'occurrence l'État et ses villes ainsi que son impact décisif sur le développement et les politiques de lutte contre le changement climatique. Pour atteindre cet objectif, des développements en rapport avec le contexte sénégalais, au travers de sa législation et de son cadre réglementaire de lutte contre le changement climatique, de son Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique, du degré d'implication de ses collectivités locales à la formulation de ces politiques/programmes, à leur mise en œuvre, ainsi que des difficultés rencontrées seront étudiés.

Les réponses à l'ensemble de ces interrogations sont à trouver à l'issue d'un processus de partage d'expériences, d'apprentissages et de diffusion de bonnes pratiques, de compensation de leurs faiblesses en matière de planification stratégique, de déficit et/ou qualification du personnel et de leurs contraintes à construire des projets à fondement local, et pouvant être traversés par plusieurs échelles et plusieurs acteurs en vue aussi d'approfondir les politiques de décentralisation initiées par le Sénégal et dans le cadre spécifique du changement climatique, notamment en direction de Paris 2015.

Le séminaire sera un moment fort de plaidoyer afin que l'État appuie davantage les villes pour leur autonomisation, avec plus de moyens leur permettant de trouver de nouveaux partenaires pour la mise en œuvre des projets de lutte contre le changements climatique et ses réflexions porteront sur les objectifs, entre autres, ci-après :

- élaborer un document de plaidoyer que l'État du Sénégal s'engagera à porter en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre les effets du changement climatique ;
- engager davantage les Maires et les collectivités locales à mettre la lutte contre les effets du changement climatique au cœur de leurs actions prioritaires ;
- mettre en place une nouvelle approche qui impliquera tous les acteurs pour un appui aux collectivités locales qui doivent être les maîtres d'œuvre du programme qu'elles ont établi à travers une bonne sensibilisation et mobilisation des acteurs comme les services déconcentrés de l'État, la société civile, les médias, les chercheurs et les populations et leurs groupements ;
- susciter de nouvelles mesures législatives et réglementaires de transfert de compétences responsabilisant davantage les collectivités locales en matière de lutte contre le changement climatique ;
- promouvoir des mécanismes de financements innovants conjoints sur la prévention et l'adaptation au changement climatique qui soutiendront les projets des collectivités locales avec des informations stratégiques précises sur les opportunités, les modalités et les mécanismes de financement des projets verts ;
- intégrer des représentants des élus locaux dans les délégations officielles devant participer à la COP 21 en décembre 2015 à Paris.

Les participants à ce séminaire sont attendus sur ces questions précises auxquelles ils doivent apporter des réponses concrètes et bien planifiées.

Atelier 1

« Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

NOTE CONCEPTUELLE 1

« Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

présentée par

Pr Pascal SAGNA, Climatologue, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, subit régulièrement les impacts du changement climatique comme en témoignent les pluies hors saison de janvier 2002 qui ont entraîné des conséquences considérables, notamment sur les secteurs de l'élevage et de l'agriculture, les épisodes pluvieux d'août 2005 et 2012 à Dakar avec des inondations de plusieurs quartiers, mais aussi des manifestations similaires, selon les années, dans d'autres villes et collectivités locales dont Pikine, Thiès, Saint-Louis, Bambey, Kaffrine, Ourossogui, Matam, Ziguinchor, Kolda, etc. Face à cette situation, le Sénégal a élaboré en 2006, à travers le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) dont l'objectif était « *de faire une étude et analyse participative et intégrée de la vulnérabilité des différentes régions du Sénégal face aux impacts négatifs des changements climatiques sur des secteurs clés de notre économie que sont, entre autres : les ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières* ».

Cette démarche, de l'Etat du Sénégal, est accompagnée par plusieurs acteurs dont l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), qui, à travers le Séminaire International sur le thème « **les villes du Sud durables, l'expérience des collectivités locales sénégalaises** », organisé à Kaolack, les 22 et 23 octobre 2013, avait attiré l'attention de ses différents partenaires; non seulement sur la multiplicité des solutions exogènes; mais également sur la nécessité, pour les villes, de développer des démarches environnementales endogènes. Celles-ci peuvent aboutir à la mise en œuvre, pour chaque entité territoriale homogène, d'un « *Plan Climat Territorial Intégré (PCTI)* » qui serait un outil de mise en cohérence de politiques d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique qui assureraient un développement économique, une protection de l'environnement et une cohésion sociale. Plusieurs villes du Sénégal parmi lesquelles Dakar, Guédié, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor, ont contribué, avec l'AIMF, à l'Appel de Kaolack « *Pour l'engagement des collectivités territoriales du Sud face au changement climatique et vers de nouveaux modèles pour un développement urbain durable* ». Cette orientation se retrouve aussi dans la « Déclaration du Sommet mondial Climat & Territoires » du 2 juillet 2015 à Lyon, en Rhône-Alpes (France), où l'action territoriale, nécessitant une gouvernance locale plus efficace, a été placée au cœur de la réponse face au défi climatique.

1. La politique de l'Etat du Sénégal en matière d'adaptation et d'atténuation

Pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique, le Sénégal a, initié des politiques qui s'inscrivent dans une volonté de participer à l'effort international de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Au niveau international, il a ratifié plusieurs conventions et signé des protocoles dont la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ratifiée en 1994, et le Protocole de Kyoto en 2001. **Au niveau national**, dans le cadre des obligations induites par la ratification de la CCNUCC, le Sénégal a élaboré en 1997, sa Communication nationale (CN) initiale, suivie de la seconde en 2010 et de la troisième en cours. Dans la même lancée, une stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) de la convention, pour montrer les efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, a été élaborée en 1999 avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) dans le cadre du Programme CC-TRAIN.

Sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) assure le point focal de la CCNUCC. En outre, un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) a été créé depuis 1994, institué par Arrêté ministériel en 2003 et formalisé par un décret en 2011 (décret 2011-1689 du 03 octobre 2011) et des Comités régionaux (COMRECC) assurent les mêmes missions au niveau des 14 régions du Sénégal. La DEEC a été désignée Autorité

nationale pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP) en 2006 par arrêté ministériel, l'ANACIM Point focal du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) et le CERER Entité nationale sur le transfert de Technologie.

Au niveau décentralisé, les articles 304 et 305 du Code général des Collectivités locales ont défini le transfert de l'environnement aux départements et aux communes en tant que collectivités locales. Il apparaît ainsi une réelle volonté des pouvoirs publics centraux de mettre en place un dispositif impliquant le niveau décentralisé de l'Etat en réponse aux besoins des collectivités locales pour faire face à la protection de l'environnement et aux changements climatiques en particulier. Ceci constitue une avancée significative au regard de la signature par le Sénégal de la Charte Africaine de partenariat entre habitants et collectivités locales.

En matière **d'atténuation**, la politique de l'Etat du Sénégal s'articule autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la séquestration du carbone. Concernant la **réduction des GES**, le Sénégal a mis en œuvre une stratégie de diversification et de maîtrise énergétique à travers des programmes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la rationalisation du secteur du transport à travers le renouvellement du parc de transport en commun, l'efficacité énergétique dans l'industrie et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables et de substitution. La **séquestration de carbone** se fait à travers le reboisement et la protection forestière, la réhabilitation des terres et des sols dégradés et des autres écosystèmes naturels, l'application de systèmes participatifs de gestion des ressources naturelles, la sylviculture intensive pour la production de bois de chauffe au niveau des périmètres irrigués, l'aménagement de forêts naturelles pour la production de produits ligneux et non ligneux, la mise en place de micro entreprises (unités de carbonisation) dans le cadre d'une modernisation de la filière charbon, la production et la diffusion de foyers améliorés et une distribution plus efficace du gaz butane.

2. Les mécanismes innovants mis en place par les villes, les départements et l'Etat

Les principales innovations en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques concernent :

- le vote d'une loi d'orientation sur les énergies renouvelables et ses décrets d'application ;
- l'élaboration de la loi sur le littoral qui vise une gestion intégrée de cet espace ;
- l'Acte III de la décentralisation et le Plan Sénégal Emergent qui visent à faire des collectivités locales des acteurs incontournables pour un développement équilibré ;
- la mise en place d'un système d'alerte précoce multi risques qui constitue un pilier de réduction de la vulnérabilité des populations, plus particulièrement les plus vulnérables ;
- l'instauration des bourses de sécurité familiale pour les plus démunis ;
- la promotion des énergies renouvelables par la mise en place d'un fonds spécial (8 milliards) destiné à soutenir les efforts des particuliers et le mix énergétique (avec un objectif de 20% d'énergie renouvelable) ;
- l'accréditation du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et du PNUD pour la mobilisation des financements du fonds vert climat ;
- la mise en place d'un fonds national climat qui va mobiliser plus de 60 milliards de FCFA pour le financement des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau national ;
- la création d'une Université dédiée à la sécurité alimentaire et au développement durable qui va former des cadres compétents dans ces aspects et qui pourront être des relais importants dans la démultiplication des actions ;
- la création de pôles urbains (Diamiadio) ;
- la souscription à une assurance pour faire face à l'insécurité alimentaire (African Risk Capacity) afin de faire face aux aléas pluviométriques de plus en plus fréquents ;
- l'élaboration de la Contribution Déterminée Prévues Nationales traduites en une politique climat qui va entrer en vigueur dans les horizons 2020, 2025 et 2030 (en cours) ;
- la mise en place d'un mécanisme d'alerte sur les feux de brousse au Centre de Suivi Ecologique afin de réduire leurs actions sur les émissions de gaz à effet de serre. En effet, leur contribution dans les émissions de CO2 dans l'atmosphère est indéniable.

3. Les perspectives en termes d'amélioration de la politique actuelle

Afin de recentrer son intervention sur des territoires plus attractifs, le Sénégal s'est engagé avec l'« Acte 3 de la décentralisation », dans une réforme visant à réorganiser le pays en "territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable". Cette refondation de la gouvernance territoriale repose principalement sur la territorialisation des politiques publiques et la contractualisation des relations entre l'Etat et les Collectivités locales. Le financement des collectivités locales doit être envisagé dans une perspective de réformes des finances publiques (passage d'une logique de moyens à une logique de résultats) et d'une éventuelle généralisation de la décentralisation des ressources internes du Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Il est prévu aussi la validation politique de la nouvelle Stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui prévoit la redynamisation des comités régionaux, l'élaboration du Plan National d'Adaptation au changement climatique, d'une stratégie de développement sobre en émission de carbone pour les horizons 2020 et 2050 et de Mesures Appropriés d'Atténuation au niveau National (NAMA) dans les sous-secteurs du biogaz, de la photovoltaïque et de lampes à économie d'énergie.

Il y a lieu aussi de prendre en compte certaines catégories sociales particulièrement vulnérables aux impacts négatifs des changements climatiques, dont les personnes handicapées (en référence à la loi d'orientation sociale), les personnes âgées, les femmes et les enfants conformément aux conventions signées par l'Etat du Sénégal. C'est le défi à relever par le comité national changement climatique au niveau de ses structures décentralisées. Enfin, pour mieux impliquer les communautés à la base il faut leur trouver un statut juridique et un renforcement de capacité pour qu'elles puissent jouer leur rôle aux côtés des collectivités locales conformément à la Charte Africaine de partenariat entre habitants et collectivités locales signée par l'Etat du Sénégal en 2002 à Windhoek, en Namibie.

Ainsi, l'Etat, les villes et les départements doivent travailler selon une même vision qui puisse permettre aux collectivités locales d'appliquer les dispositions des lois et règlements dans les domaines de la planification, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'aménagement du territoire, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Toutefois, les capacités humaines, financières, logistiques de ces collectivités locales sont très limitées et les empêchent de remplir convenablement leurs missions. En conséquence, il devient nécessaire de rationaliser le cadre institutionnel de collaboration entre l'Etat, les villes et les départements par la mise en place d'un dispositif unique de référence à prendre en compte pour la résilience dans nos politiques publiques et d'asseoir ainsi les bases d'un développement durable.

NOTE DE CADRAGE SUR LES CONTRIBUTIONS PRÉVUES DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CPDN)

Ousmane Fall SARR, Président du Comité National sur les Changements Climatiques

Dr. Boubacar FALL, Enseignant-Chercheur, Département Géologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

1. Justification du contexte des Contributions Prévues Déterminées au niveau national

La Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques a pour objectif fondamental de veiller à la limitation du processus mondial de réchauffement de la terre, noté par les experts scientifiques mondiaux, notamment du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). Ce réchauffement est lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES) émanant des activités humaines.

Afin d'éviter une hausse des températures moyennes de plus de 2°C d'ici 2050, la communauté internationale s'est vue dans l'obligation de mettre en place un mécanisme devant permettre de stabiliser la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre. Ce mécanisme, qui s'appuie sur le réajustement des trajectoires d'émissions, doit promouvoir la contribution des pays, en tenant compte des divers contextes nationaux.

En effet, c'est lors de la 19e session de la Conférence des Parties (COP 19) de la Convention-Cadre qui s'est tenue à Varsovie et, de la 20e Conférence des Parties tenue à Lima en décembre 2014, que les Parties ont adopté ce mécanisme sous la forme d'une déclaration orientant le format de leurs futurs engagements de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Aussi, la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) traduite de l'Anglais Intended Nationally Determined Contributions (INDC) poursuit cet objectif et devra être communiqué avant la 21 COP de Paris de décembre 2015 ; ces contributions nationales entrant en vigueur en 2020, porteront sur les horizons 2020, 2030 voire 2050 pour l'analyse des tendances d'émissions mondiales et celle des solutions ; ce qui permettrait de limiter l'augmentation de la température à moins de 2°C par rapport au niveau préindustriel (1990).

Pour l'élaboration des CPDN, les pays devront tenir compte de leur vision actuelle, des circonstances nationales, des efforts entrepris ou potentiels pour la réduction de leurs émissions. Les politiques envisagées pour faire face aux impacts des changements climatiques et limiter les émissions de GES sont également comptabilisées dans lesdits rapports nationaux.

Le Sénégal à l'instar des pays en développement, faible émetteur de gaz à effet de serre et longtemps confronté aux problèmes socio-économiques et environnementaux tels que la pauvreté, le manque de structuration du développement, la pollution, les problèmes liés à l'eau, aux sécheresses à répétition, la dégradation des écosystèmes, etc. fait actuellement face à ce défi du changement climatique. La contribution attendue du Sénégal intervient dans un contexte politique particulier porté par le Programme Sénégal Émergent (PSE), avec l'environnement au cœur du développement durable et la prise en compte du changement climatique comme facteur bloquant ; cette émergence étant aujourd'hui au cœur des politiques publiques.

2. Approche méthodologique et informations de base

L'élaboration et la mise en œuvre d'une CPDN nécessite la mise en place d'un cadre approprié au niveau national, un fort portage institutionnel pour son appropriation et une implication de tous les secteurs socio-économiques. Les contributions nationales devront découler de l'analyse-évaluation des apports de réduction des émissions des gaz à effet de serre, notées à travers des projets d'adaptation/atténuation, élaborés dans les différents secteurs de développement socio-économique. Les Parties ont convenu de la préparation des contributions nationales, obéissant à un processus transparent et, des données correspondant à la réalité du terrain. Par conséquent, il s'agit, entre autres, de :

- procéder au choix des secteurs ou sous-secteurs ainsi que celui des GES concernés en considérant l'année de référence 2010 ;
- procéder à l'analyse des inventaires des GES, à celle des potentiels d'atténuation de ces gaz, leurs projections d'émissions, par exemple les scénarios de référence et ceux de mise en œuvre de politiques ;
- évaluer les efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs de développement socio-économique et les besoins de renforcement des capacités technologiques et financières ;

- évaluer les besoins de soutiens spécifiques, les coûts économiques des options d'atténuation et les modalités de financement :
- procéder à l'analyse de la vulnérabilité climatique au regard des secteurs socio-économiques et proposer des options optimales d'adaptation au changement climatique en tenant compte des scénarii climatiques pour l'objectif 2°C et 4°C ;
- adopter des outils de suivi-évaluation de mise en œuvre des contributions nationales.

3. Processus d'élaboration et contenu de la contribution nationale du Sénégal

En perspective de l'accord attendu à Paris en décembre 2015, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable, au travers de sa Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a lancé les études relatives à l'élaboration de la CPDN sur les changements climatiques au Sénégal. Ces études sont conduites par une équipe d'experts nationaux et internationaux et les modalités portent sur l'appui de partenaires techniques, des concertations à l'échelle centrale, régionale et locale, des dialogues politiques avec les décideurs, du programme de communication et de plaidoyer, etc.

Dans le cadre de l'élaboration des CPDN, un arrêté primatorial a conduit à la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi technique soumis à son autorité ; le Sénégal a axé sa contribution sur deux volets : l'adaptation aux effets néfastes du Changement climatique et l'atténuation des émissions de GES. Pour le premier volet, les secteurs retenus sont au nombre de sept : l'agriculture, les ressources en eau, la biodiversité, la zone côtière, les inondations, la santé et la pêche. Les secteurs du volet atténuation ont porté sur l'énergie, l'agriculture, les déchets, les transports, l'industrie et la foresterie. Ces volets sont traversés par une étude sur les scénarios climatiques sur un horizon 2020, 2030 et 2050, essentiellement basée sur les paramètres, température et pluviométrie ; une étude intitulée « volet renforcement de capacités, transfert de technologie et cadre institutionnel et légal », une autre portant sur l'analyse socio-économique et les aspects financiers avec, entre autres, des points sur le cadre macro-économique et la prospective, les coûts des mesures et les mécanismes de financement et, une dernière sur un système de suivi-évaluation dit cadre « Mesurable, Reportable et Vérifiable (MRV) », établi avec les structures nationales de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, des finances, etc.

Le contenu des secteurs et volets retenus pour la contribution du Sénégal s'appuie sur la documentation existante et, portant sur les communications nationales, les mesures d'atténuation comme les *Nationally Adapted Mitigation Action* (NAMA), les projets Mécanismes de Développement Propre (MDP), les plans-climats territoriaux intégrés, les projets forestiers, différents programmes sectoriels en œuvre et études faisabilité, etc.

PAQUET ÉNERGIES RENOUVELABLES - AGRICULTURE : UNE PERSPECTIVE FÉCONDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PÔLE TERRITOIRE DU SINE SALOUM

Dr. Boubacar Mbodji, Conseiller spécial du Président de la République du Sénégal
sur les énergies renouvelables

Le secteur énergétique de l'Afrique subsaharienne est aujourd'hui en situation de crise : capacité de production insuffisante, approvisionnement irrégulier, prix très élevés et accès au réseau électrique très limité. Caractérisée par la stagnation, la capacité de production énergétique de la région est inférieure à celle d'autres régions du monde. La consommation d'électricité par habitant n'y atteint que 457KWh par an, en moyenne, et tombe à 124 KWH si l'Afrique du Sud est exclue, alors qu'elle est de 1.155 KWh dans le monde en développement, et de 10.198 kWh dans les pays à revenu élevé. Une telle situation impacte très négativement les capacités de production et de transformation, en particulier dans l'agriculture.

Dans plusieurs pays de la région, la croissance de connexions des ménages au réseau électrique est inférieure à la croissance de la population, avec pour résultat un taux d'électrification, déjà faible, et actuellement est en déclin, du fait essentiellement d'un défaut de maintenance.

Toutefois, l'Afrique subsaharienne s'est conformée aux tendances mondiales en matière de réformes du secteur énergétique entamées au cours des années 80. Bon nombre de pays ont établi sous une forme ou sous une autre, des organes de surveillance réglementaire ; ou ont favorisé l'éclosion de réseaux de producteurs énergétiques indépendants ; ce qui est le cas du Sénégal.

Mais la portée et les résultats de ces efforts de réforme restent limités. On ne trouve nulle part en Afrique subsaharienne le modèle de réforme "standard", c'est-à-dire, le dégroupage des services (*unbundling*), la privatisation et la concurrence en matière de vente de gros et de détail. Au Sénégal, la territorialisation des politiques publiques déclinée dans l'acte III de la décentralisation met les collectivités locales au cœur des décisions majeures devant impulser un développement inclusif, soutenable et respectueux de l'environnement. La clé de succès d'une telle réforme réside dans la capacité des acteurs territoriaux à valoriser les ressources locales, afin de créer un cadre d'impulsion d'un progrès économique et social attendu de la nouvelle gouvernance territoriale. La valorisation des ressources énergétiques locales reste une condition essentielle pour l'émergence de pôles économiques compétitifs.

En effet, l'énergie est un domaine clef du développement durable. Elle intervient dans un grand nombre de secteurs (social, environnemental, sanitaire, culturel et sécuritaire, etc.) du développement ; l'approche interdisciplinaire et multisectorielle est indispensable.

La région naturelle du Sine Saloum, avec une superficie de 35 432 Km² et une population de 2 279 300 habitants est une région à vocation agricole, du fait de ses énormes potentialités agricoles et pastorales, mais aussi halieutiques. Elle constitue un candidat naturel pour l'érection d'un pôle territorial de développement.

Dans cette présentation, nous explorons la mise en œuvre d'un modèle décentralisé et intégré au service d'une économie locale basée sur la combinaison **Énergie-Agriculture-Élevage**. Le modèle valorise les ressources locales à travers l'utilisation de ressources d'énergie renouvelable, le solaire notamment, mais aussi des résidus des activités agricoles et d'élevage. Les besoins énergétiques d'une ferme moderne sont déclinés.

L'analyse technico-financière du modèle montre que, contrairement aux principes qui ont guidé la conception des concessions d'électrification rurale gérées par l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER), cette nouvelle vision s'appuie sur une forte autonomisation des territoires (pôles de développement) en énergie.

Sa mise en œuvre garantit une meilleure attractivité de l'activité agricole, céréalière notamment, de la transformation locale des produits d'élevage rendue possible grâce à la disponibilité de l'énergie. Elle suppose cependant l'approfondissement et le toilettage des textes réglementaires pour asseoir les bases d'une production d'énergie décentralisée au service du développement local.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME « VERS DES TERRITOIRES MOINS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET PLUS RÉSISTANTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES » (TACC-Sénégal)

Babacar DIA, Ingénieur des Eaux et Forêts, Coordonnateur du Programme TACC-Sénégal

1. Contexte et justification du programme TACC

Le Programme «*Vers des territoires moins émetteurs de GES et plus résistants aux changements climatiques*» dénommé « TACC-Sénégal » a été lancé par le PNUD, en partenariat avec le PNUE et huit Associations de Régions lors du Premier Sommet mondial des Régions sur le Changement Climatique tenu à St- Malo (France) les 29 et 30 octobre 2008 pour répondre aux enjeux des changements climatiques. Ce partenariat conjoint vise la promotion d'une approche territoriale du changement climatique.

L'enjeu consiste à abandonner l'approche favorisant l'essor de petits projets dispersés et fragmentés au profit d'une logique de programmation stratégique infra-étatique, intitulée approche territoriale des changements climatiques.

2. Objectifs du programme

L'objectif général consiste à : « **Contribuer à un développement local durable tenant compte de la dimension « changements climatiques** », avec trois objectifs spécifiques ci-après :

- **assurer un cadre de gouvernance participatif des différents échelons de décision** avec comme résultats attendus : *assurer le caractère participatif, transversal, cohérent et coordonné de la programmation régionale en matière de changements climatiques et ce, entre les différents échelons de décision, à travers une série de rencontres et la revue des textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'Environnement ;*
- **assurer la prise en charge de la dimension changement climatique dans le processus de gestion des projets à l'échelle des territoires** avec comme résultats attendus : *appuyer la Région dans l'élaboration d'une stratégie basée sur une vision prospective à long terme, intégrant les enjeux liés aux variations climatiques et à établir un plan d'action intégrant l'élaboration des PCTI et l'exécution d'un portefeuille de projets ;*
- **renforcer les capacités des acteurs locaux sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques** avec comme résultats attendus : *appuyer la Région dans l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation et dans la mutualisation des expériences réussies dans le cadre des changements climatiques.*

3. Zones d'intervention et stratégies de mise en œuvre

Le Programme TACC intervient dans six (6) régions : Fatick et Entente Ferlo (Louga, Saint-Louis, Matam, Kaffrine et Tambacounda). Il a comme démarche une approche territoriale des changements climatiques qui envisage les territoires comme des entités infra étatiques cohérentes en matière d'intervention et de définition de politique intégrée. Le choix des zones retenues l'est sur une base géo écologique ; ces zones, unités naturelles dotées de caractéristiques, risques et opportunités similaires face aux effets des changements climatiques couvrent plusieurs régions (cas du Ferlo) ou plusieurs collectivités locales (cas de Fatick.). Cette démarche participe de la territorialisation des politiques publiques, aujourd'hui en œuvre avec le Plan Sénégal Émergent.

4. Rôle des collectivités locales et du partenariat dans la lutte contre les changements climatiques

Du fait de la proximité, l'échelle territoriale favorise le décloisonnement des logiques institutionnelles, la sensibilisation des acteurs et citoyens, l'obtention de consensus ainsi que l'intégration des spécificités locales. Les partenaires effectivement engagés dans ledit programme sont l'Etat du Sénégal, le PNUD et certains de ses partenaires qui avaient procédé au lancement à savoir le Royaume de Belgique, la Wallonie-Bruxelles, les Régions Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Catalogne et Wallonie-Bruxelles, et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME- France).

5. Résultats obtenus

Depuis sa mise en œuvre en 2010, le Programme TACC a élaboré :

- **deux Plans Climat territoriaux intégrés (PCTI) plus un portefeuille de projets d'atténuation et/ou d'adaptation**, conduits au travers d'une approche participative et inclusive, validés et mis à la disposition des collectivités locales concernées ;
- **des projets pilotes** (foyers améliorés, bio digesteurs, reboisement, parcs à vaccination, ferme agro écologique, Ecole verte, électrification solaire) co-financés et exécutés en bonne intelligence avec les ex-conseils régionaux.

6. Perspectives du programme

En termes de perspective, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) a élaboré et fait valider par le Comité national de Pilotage (CNP), un document intitulé « Phase de Consolidation des acquis du Programme TACC », étalé sur 2ans.

Le but visé est d'accompagner les collectivités locales concernées, dans la recherche de financements en vue d'une mise en œuvre correcte de Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) mis à leur disposition. À cet effet, l'Etat du Sénégal a déjà inscrit dans sa Loi de Finances initiale 2016, une subvention de cent (100) millions de francs CFA.

LE RÔLE DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Voré Gana SECK, Directrice de GREEN Sénégal

Le Sénégal, région de transition entre le Sahel au Nord et les forêts tropicales au Sud, est sérieusement affecté ces dernières années par le changement climatique, perceptible à travers plusieurs indicateurs dont les plus manifestes sont l'érosion côtière, les sécheresses persistantes et les inondations récurrentes.

Les impacts de ces événements, notamment l'effet cumulatif des années de sécheresse sur l'économie locale (pertes de récoltes et de bétail), l'environnement physique (dégradation des terres) et humain (pauvreté, famines) continuent à avoir, de nos jours, d'importantes implications politiques et économiques.

L'adaptation, la vulnérabilité et la résilience des populations au changement climatique dépendent d'un ensemble de conditions ; au-delà du degré d'exposition et de dépendance aux modèles climatiques, de subsistance et de sécurité alimentaire, dont le rôle est important, les capacités d'adaptation restent également liées au genre, au statut social, au pouvoir, à l'accès, au contrôle et à la propriété des ressources domestiques, de la communauté et de la société.

Les effets néfastes des variations climatiques affectent en général le milieu rural mais avec une intensité et une importance variables suivant la vulnérabilité des acteurs. À cet égard, les femmes sont souvent en première ligne des répercussions du changement climatique.

Ces contraintes ont été bien perçues par l'assemblée du Caucus de femmes à Cancun (Mexique) en 2010, assemblée qui avait dénoncé au travers d'un document, les méfaits de la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD). Ce document critique avait été repris, lors de rencontres de nombreux mouvements ou associations, pour indiquer l'absence de solutions d'ordre climatique du système REDD, en particulier les dangers plus graves en direction des femmes. Parmi ces structures on peut citer : le Réseau de femmes pour la justice climatique (GenderCC), Marche Mondiale des Femmes (MMF), Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales (WRM), Réseau latino-américain contre la monoculture d'arbres (RECOMA), la Coalition mondiale pour les forêts (GFC), Réseau l'environnement des autochtones (IEN), Alliance Grassroots Global Justice (GGJA) et Observatoire du marché du carbone (CTW).

En réalité, il faut noter que la réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystèmes n'est pas récente : la conférence de Stockholm de 1972 avait déjà permis d'aborder certains points de la législation internationale sur la protection de la nature.

L'orientation déterminante sur le volet climat s'est trouvée « ouverte » avec la conférence de Rio de 1992 sur la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques. Il faut noter que la question du climat affecte diversement la vie des femmes. Cependant, au regard de leurs expériences, elles demeurent presque toujours réunies autour de plusieurs thèmes communs ; elles sont reconnues comme leaders et éducatrices sur la réduction des risques, préservatrices des moyens de subsistance des familles, performantes dans la gestion de l'eau, de l'irrigation et des techniques de maîtrise de l'énergie solaire, en un mot, très actives dans l'atténuation et l'adaptation des effets du changement climatique.

Dans le cas spécifique du Sénégal, on peut citer de nombreux exemples parmi lesquels le Regroupement des femmes de Popenguine qui a conduit des opérations de reboisement et de régénération de la mangrove le long des côtes atlantiques, augmentant ainsi la résilience côtière, luttant contre la déforestation et la destruction de l'habitat.

L'Organisation Non Gouvernementale GREEN Sénégal s'est aussi beaucoup investie dans l'adaptation des femmes aux changements climatiques, en les appuyant dans leurs activités menées dans le cadre d'un entrepreneuriat social et des emplois verts, à Thiès, Saint-Louis, Dakar, Saly et Joal.

Dans l'appropriation du projet d'adaptation à l'érosion côtière au Sénégal, le choix s'était également porté sur elle pour dérouler la composante information sensibilisation et formation, avec la réalisation des infrastructures suivantes : digue de protection côtière de Thiawène à Rufisque et rénovation des « peinthes » ; 9 brise-lames, érigés à 200 m au large à Saly et réhabilitation du marché ; digue anti sel et four moderne de Khelcom, à Joal.

Dans le cadre de l'adaptation aux effets du climat, GREEN Sénégal a, par exemple, favorisé une information rigoureuse des populations sur les enjeux auxquels elles devront faire face, pour ensuite les accompagner dans l'action collective pour exécuter les activités et en tirer des leçons pour influencer la lutte contre les effets du changement climatique, notamment l'érosion marine.

Cette fonction d'intermédiation de GREEN repose sur une situation de référence qui a été constituée afin de disposer d'un état des lieux en termes de niveau d'érosion, de système d'organisation des acteurs, de mobilisation des ressources, d'initiatives collectives entreprises et d'implication des autorités.

Elle s'investit également dans le plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption de lois plus justes pour les acteurs et la préservation de l'environnement comme la loi sur le littoral, la forte vulnérabilité des femmes et le développement de politiques, de projets concrets, de programmes de changement et formes nouvelles d'approches vis-à-vis de l'adaptation aux effets du changement climatique.

ATELIER 2 :

« Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de l'Etat, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

NOTE CONCEPTUELLE 2

« Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de l'Etat, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

présentée par

Pr Amadou Tahirou DIAW, Géographe, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

1. Contexte

En rapport avec le changement climatique, les premiers projets promus au Sénégal datent du début des années 90 et s'intégrèrent d'abord dans le cadre global des zones côtières mondiales. Il s'agit plutôt de projets d'études portant sur l'estimation de leur vulnérabilité.

Ces premières études participèrent de l'accompagnement des stratégies et politiques mises en œuvre par l'Etat du Sénégal, notamment celles en relation avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), ratifiée en 1994, la création au cours de la même année, du Comité National sur les Changements climatiques (COMNACC), la rédaction en 1997 de la première Communication nationale (CN), l'élaboration en 1999 de la Stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO) de ladite Convention, suivie à partir de 2006 par le renforcement d'outils comme le Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements climatiques (PANA).

Au regard de l'aggravation (attendue) des effets du changement climatique sur les milieux, l'évolution des orientations scientifiques et stratégiques prises par les différentes Conférences des Parties (COP), la prise de conscience et la sensibilisation renforcées sur les divers impacts du dérèglement du climat ainsi que la plus grande implication et/ou l'intérêt des acteurs locaux et citoyens à la question, le spectre des projets sur le climat s'est alors élargi.

2. L'implantation de projets adaptés dans les villes sénégalaises : Esquisse d'un état des lieux

Dans le contexte spécifique du dérèglement climatique, des villes sénégalaises ont, avec l'appui de l'Etat et de partenaires, tenté d'apporter des réponses à certaines questions liées à leur développement afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation par rapport aux effets du changement climatique.

Saint-Louis, ville amphibie confrontée à de sérieux problèmes d'aménagement a été amenée à repenser le paradigme de son développement à la lumière du changement climatique, d'abord en organisant en 2010 une réflexion approfondie sur le thème des changements climatiques et de la gouvernance locale et, en initiant ensuite un programme de relogement des victimes de l'érosion côtière et des inondations des quartiers de Guet-Ndar et Diaminar, par la construction d'environ 70 maisons.

Une réflexion similaire, centrée sur les villes du Sud durables à la lumière de l'expérience des collectivités territoriales sénégalaises, a également été conduite en 2013 à Kaolack, avec comme action concrète, le bouclage d'un programme de réhabilitation de 14 postes de santé de la ville.

Sous cet angle, cette réflexion couplée à ce projet de réhabilitation indique l'engagement des villes dans une politique voulue par l'Etat, leur préoccupation par rapport aux effets du changement climatique ainsi que l'intégration de leurs citoyens à la vie économique locale.

Toujours dans la réflexion sur les changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance locale, la ville de Dakar s'est engagée, lors du Sommet Africités de 2012, à renforcer son image dans le domaine de l'innovation et à mettre en place une Direction de la Planification et du Développement Durable. Elle a développé aussi une Stratégie majeure dite de développement urbain du Grand Dakar (Horizon 2025).

Par ailleurs, Dakar a profité des retombées de l'étude sur le Plan Climat Territorial Intégré (PCTI) de la région, bouclée en 2013. À cet égard, ce plan a permis de dresser un état exhaustif des diverses composantes de la région et de la ville, liées aux enjeux des réseaux (eau, énergie, indépendance énergétique et énergies renouvelables, assainissement, transports, qualité de l'air), à l'aménagement du territoire et du bâti (filiales de la construction, gouvernance urbanistique, problèmes du littoral), à la production, consommation et déchets (pratiques actuelles, tendances futures de production et consommation responsables, filière déchets) et à la réduction de la vulnérabilité de la ville aux effets du changement climatique. Sur ce dernier point, elle s'est dotée d'un pacte pour le bien-vivre, pacte intitulé : « Dakar, la ville résiliente » et, a été sélectionnée pour intégrer le programme de « 100 villes résilientes », soutenu par la fondation américaine Rockefeller.

La problématique du littoral reste confrontée à plusieurs défis, environnementaux et socio-économiques. Aussi, la prise de conscience de la question par les autorités centrale et locale, le niveau d'engagement des citoyens sur les problèmes liés aux stratégies d'adaptation à la protection de l'Environnement et au Développement durable des côtes, ont contribué à faciliter l'implantation de projets concrets dans de nombreuses collectivités territoriales du Sénégal : [1] Construction d'ouvrages de protection à Rufisque, Saly, Joal-Fadiouth, Dakar, [2] Relogement de populations à Bargny, Saint-Louis ou Palmarin, [3] Gestion concertée pour une pêche durable par l'établissement de plans d'aménagement des pêcheries, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à Kayar, dans la presqu'île du Cap-Vert, sur la Petite Côte, le Saloum et la Casamance, [4] Projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement climatique pour un Développement durable au Sénégal (INTAC), [5] Établissement d'un plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) prenant en compte l'érosion côtière et de l'adaptation au changement climatique.

La stratégie nationale de la GIZC a effectivement abouti à quatre plans de gestion pour les villes de Saint-Louis, Dakar, Mbour et Diogué, accompagnés de nombreuses réalisations : concertation des territoires côtiers par le biais de chartes d'intercommunalité et de dispositifs inter-acteurs, collecte des déchets et d'amélioration des quais de pêche, restauration des écosystèmes côtiers par des « mesures vertes » comme le reboisement, etc.

De surcroît, ces projets sont marqués par une innovation des protocoles et l'usage des outils technologiques modernes et performants de l'analyse spatiale. Un caractère innovant par une forte dynamique d'intégration des acteurs constitue aussi une des spécificités du Programme Territorial Approach to Climate Change (TACC) des régions septentrionale et centrale du Sénégal, du projet Eco Villages de Guédé-Chantier et d'une vingtaine de localités-pilotes, des divers projets sur la gestion des inondations ou des déchets à l'échelle infra-locale de quartiers, comme dans la plupart des communes de la banlieue de Dakar, à Ziguinchor, à Louga, etc. Cette démarche se révèle être une étape marquante dans le processus de construction d'une contribution conséquente à la lisibilité des phénomènes environnementaux, socioculturels, économiques, politiques des territoires.

Des innovations sont également notées au niveau des réseaux, en ce qui concerne le volet atténuation. C'est ainsi que des villes comme Dakar, Joal, Fatick, Thiès et Kaolack ont initié des actions de développement d'une politique énergétique durable, en matière d'éclairage public à partir des énergies renouvelables : artères principales, passerelles, etc. Des opérations de végétalisation d'espaces publics et d'artères, de création de centres de ressources génétiques, de pépinières scolaires, d'introduction de fours et séchoirs solaires dans la transformation et la valorisation des produits locaux sont conduites à Saint-Louis, Podor, Mbour, Guédé-Chantier, etc.

La valorisation des déchets trouve aussi des incidences positives au plan de l'économie populaire et familiale au travers des activités de compostage, de réduction des coûts de transport par la réduction de la quantité de déchets, de production de biogaz, avec la valorisation des résidus des Abattoirs des villes comme à Saint-Louis par exemple, etc. Dans la commune de Ziguinchor ou celle de Louga, des efforts d'atténuation et d'adaptation sont faits dans la gestion des déchets ménagers (collecte et évacuation, éradication des dépôts sauvages, projet de création de centres de gestion des déchets).

Ce contexte d'amélioration se trouve renforcé par le Programme national de Gestion des Déchets (PNGD) mis en place par le Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), avec une première phase, centrée sur les villes religieuses de Kaolack, Tivaouane, Touba et les collectivités locales de la région de Dakar. Cette politique de l'Etat envers les collectivités territoriales s'insère dans le cadre de « l'amélioration du cadre de vie et de la satisfaction de la demande sociale en matière d'Environnement et de création d'emplois ».

Le secteur de la sécurité alimentaire a, entre autres, bénéficié des performances novatrices de l'utilisation des prévisions climatiques et météorologiques (mise en place de comités départementaux de risques climatiques à l'échelle nationale et développement de stratégies paysannes à Kaffrine par exemple) au service de l'agriculture intelligente. La municipalité de Dakar a aussi initié un programme micro-jardins pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ville.

Par ailleurs, la ville de Dakar a investi des initiatives comme l'amélioration de la mobilité urbaine et la gestion de la pollution atmosphérique par une collaboration forte avec le Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD) et le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA).

La vulnérabilité de la ville de Ziguinchor se trouve amplifiée par la remontée des marées avec une dynamique spatiale mordant sur des zones *non aedificandi* et la localité de Niaguiss. L'une des premières réponses apportées par la commune a porté sur la mise en place d'un plan directeur d'assainissement avec diverses composantes stratégiques, autour de la réhabilitation ou construction de canaux souterrains et de collecteurs en fonction des contraintes topographiques.

3. Quelles leçons tirées de cet exercice par les collectivités territoriales sénégalaises ?

Cette revue de projets portés par les acteurs étatiques et de la décentralisation, dans nombre de cas en collaboration avec divers partenaires, donnent ici une indication de comment la ville sénégalaise d'aujourd'hui, de plus en plus fragile, cherche à s'adapter et faire face à la complexité de son système et aux multiples risques d'un climat en évolution ?

Elle indique également pour ces collectivités territoriales que les orientations en rapport avec le contexte de rupture décisive introduite par les changements climatiques et la perspective d'approfondissement de la décentralisation pour un développement local durable, tout en générant à leur niveau un large éventail de remises en cause et d'interrogations, devraient les amener à davantage s'intéresser au rôle de la ville dans un développement durable ; l'intégration nécessaire de la problématique du changement climatique étant en effet indissociable des politiques publiques, et plus particulièrement des politiques urbaines.

À cet égard, ce questionnement englobe plusieurs niveaux imbriqués et mesurables, où l'expérience des villes du Sénégal peut constituer une base d'élaboration plus affirmée de projets-climats ; ces niveaux portant ici sur l'étalement urbain et l'occupation du sol, l'environnement, la sécurité alimentaire et les relations villes-campagnes, l'eau, l'éducation et la formation, l'emploi, la santé, l'essor des technologies « vertes », la transition et l'efficacité énergétique, la persistance des pollutions, les innovations, la fabrication de la durabilité urbaine, l'intégration des flux de toutes natures, de transports et de l'ensemble des compartiments de la mobilité, le financement du développement, la gestion des réseaux (dits de service et sociaux), la mise en réseaux des institutions, la nécessité de la démocratie participative, etc.

L'ensemble de ces interrogations constitue pour les collectivités territoriales sénégalaises, l'étape d'un processus de partage d'expériences, d'apprentissages et de diffusion de bonnes pratiques, de compensation de leurs faiblesses en matière de planification stratégique, de déficit et/ou qualification du personnel et de leurs contraintes à construire des projets à fondement local, et pouvant être traversés par plusieurs échelles (déployées du micro-local au régional) et d'essence multi-acteurs, soit ici un énorme défi dans la perspective d'approfondissement des politiques de décentralisation initiées par le Sénégal et dans le cadre spécifique du changement climatique, notamment en direction de Paris 2015 !

LA PLACE DES COLLECTIVITÉS LOCALES SÉNÉGALAISES DANS LA LUTTE CONTRE LES EFFETS NÉFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : ESQUISSE D'UN ÉTAT DES LIEUX

Dr Macoumba DIOUF

Président de la Commission « Décentralisation » de l'Association des Maires du Sénégal (AMS)

Maire de la Commune de Latmingué

Le Gouvernement du Sénégal a compris l'enjeu des changements climatiques et la nécessité d'une gestion de leurs risques par l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation dans les plans de développement et la prise de décision au niveau sectoriel. C'est ainsi que diverses stratégies sont mises en œuvre en rapport avec les secteurs constitutifs des politiques publiques du Sénégal. Dans ce cadre et, au plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par exemple, le développement agricole durable et la gestion des ressources naturelles sont en forte corrélation avec la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), et plus récemment, avec le Plan Sénégal Émergent (PSE), référentiel en matière de développement économique et social du Sénégal à l'Horizon 2035. Ces stratégies ont été déclinées à travers l'initiative présidentielle portant sur la Conférence Nationale sur le Développement Durable (CNDD) dont la Première Edition s'est tenue à Dakar en juillet 2015 sur le thème « Villes et territoires durables ». L'Association des Maires du Sénégal (AMS) a saisi l'occasion que lui a offerte cette édition inaugurale de la CNDD pour se féliciter et féliciter le Gouvernement du Sénégal, pour le choix du thème qui entre en droite ligne de la réforme de l'Acte III de la politique de Décentralisation, lancé en mars 2013.

Il faut également noter l'opportunité de notre présent séminaire qui intervient en prélude de deux (02) évènements majeurs de l'agenda international post-2015 sur le développement durable : [1] le bilan à terme des Objectifs du millénaire pour le Développement et la fixation de nouveaux objectifs pour l'après 2015, prévu en septembre 2015 à New York et [2] la Conférence des Parties sur le Climat ou COP 21, prévue en décembre 2015 à Paris.

Pour un pays sahélien et côtier comme le Sénégal, les préoccupations sont claires et portent sur la sécheresse, la désertification, les inondations, la salinisation des sols et des nappes phréatiques, l'érosion côtière, la pollution pour ne citer que ces quelques effets des changements climatiques constituant de véritables défis. Les changements climatiques sont une grave menace pour l'agriculture, en plus des impacts négatifs dans d'autres secteurs d'activités (santé, cadre de vie,...). Cette contribution porte sur le Programme de Gestion Durable des Terres (GDT), d'une part, et le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD), d'autre part, et s'explique par le constat que l'Agriculture et la Qualité de vie des populations sont les plus négativement affectées par les changements climatiques. Cette approche permet de contribuer, à terme, à assurer un développement économique et social harmonieux et durable, dans un cadre de vie agréable.

En effet, pour soutenir une agriculture plus productive et résiliente pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés agro-sylvo-pastorales, il est nécessaire d'opérer un changement majeur dans les pratiques de gestion des terres, de l'eau, des nutriments du sol et des ressources génétiques à travers le développement de moyens d'existence résilients aux effets des changements climatiques. Des recherches ont démontré que la pluviométrie a subi une baisse considérable ces dernières années. Ce déficit est une des causes de la dégradation du couvert végétal et des sols notamment, la salinisation des terres. Il s'agira d'opérer des modifications considérables en matière de gouvernance locale des terres agricoles. Cela se fera à travers une approche participative facilitant à l'agriculteur et à l'éleveur, en particulier, l'accès et la meilleure compréhension de l'information sur le climat, la maîtrise des options d'adaptation basée sur une connaissance des bonnes pratiques agricoles et le développement d'activités résilientes qui puissent garantir durablement des revenus aux ménages. C'est dans ce cadre que le Projet de Gestion Durable des Terres (GDT) a été conçu et mis en œuvre dans huit ex-communautés rurales, par le Gouvernement du Sénégal avec le soutien financier de la Banque Mondiale et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il a contribué à la restauration et à la gestion durable de la fertilité des sols ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles des collectivités locales et des organisations paysannes bénéficiaires à travers la génération et la diffusion de connaissances et d'innovations technologiques.

Par ailleurs, le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) financé par l'Etat du Sénégal et la Banque Islamique de Développement (BID) pour une enveloppe de 17 milliards de francs CFA cible, pour sa première phase (2013-2017), les villes de Touba Mosquée, de Tivaouane et de Kaolack (Communes de Kaolack pour les Points de Regroupement Normalisés –PRN-, et de Latmingué pour le Centre Intégré de valorisation des déchets –CIVD-). Ce projet innovant a été initié par le Gouvernement du Sénégal en soutien à ses villes. Il consacre un changement de paradigme en faisant passer les déchets de leur conception initiale de « Contrainte » à celle nouvelle d'« Opportunité » (concept d'« Or dur »). Il s'agit notamment d'assurer une gestion innovante des déchets depuis la collecte jusqu'à la valorisation avec notamment la

production d'énergie, de fertilisants/amendements organiques pour l'agriculture, de matières premières pour l'industrie (matière plastique recyclable), et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes tout en évitant l'émission de gaz à effet de serre (méthane utilisé comme combustible) et les nuisances (décharges ouvertes).

Ce projet est en phase avec l'initiative mondiale "Green Faith in Action" visant à "rendre les villes de pèlerinage, de toutes obédiences religieuses et spirituelles, sobres en carbone et résilientes aux dérèglements climatiques". Cette initiative qui cible des villes comme la Mecque en Arabie Saoudite, Touba et Tivaouane au Sénégal, Lourdes en France, Fatima au Portugal, Amritsar et Bénarès en Inde, a d'ailleurs été lancée en juillet 2015 à Paris à l'occasion du « Sommet des Consciences » pour la protection de la planète par un « Appel des Consciences pour le climat » ; le réchauffement climatique ou crise climatique étant devenu une crise de sens et la lutte, « un choix éthique ».

En définitive, en direction de la COP 21, il s'agira pour notre pays, et pour l'AMS, à travers ce Séminaire Etat du Sénégal-Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), de présenter et de défendre, conjointement, les préoccupations susmentionnées, entre autres, contenues dans la feuille de route que représentent les recommandations de notre pays au terme de la première édition de la CNDD qui reflète nos progrès, obstacles et attentes ainsi que le plaidoyer issu de nos travaux. Pour espérer une réaction objective des pays développés, plus grands pollueurs, à la COP 21 à Paris, l'Etat du Sénégal et l'AIMF devront, en particulier, de concert avec les partenaires, soutenir la mobilisation des ressources avec des engagements chiffrés. Ce financement pourra se faire au titre du fonds vert et/ou autres guichets, mais en veillant à un meilleur accès des pays en développement aux ressources d'adaptation et à une amélioration des investissements dans l'agriculture et le cadre de vie.

Cependant, des mécanismes facilitant la mobilisation desdites ressources devront être mis en place afin d'éviter le paradoxe des ressources engagées et non mobilisables, après Copenhague en 2009 ; en somme, faire de Paris 2015, un rendez-vous utile par des engagements et des actes. Pour garantir une plus grande efficacité, il conviendra de mettre en place au niveau national (ou au sein de l'Union des Associations d'Élus Locaux –UAEL- au moins), sous l'égide de l'AMS (Observatoire, etc.), un dispositif pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations (agenda post-2015) de la COP 21 pour la période post-2015 ainsi que des conclusions de la CNDD 2015, et la veille.

ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT : BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) ET PERSPECTIVES POST-OMD

Ousmane HANE, Responsable de la Division Opérations, Cellule de Coordination du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM)

et Niokhor NDOUR, Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

1. Cadre programmatique et objectifs sectoriels

À l'instar de la communauté internationale, le Sénégal s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), vaste mouvement lancé en 2000 pour éradiquer la pauvreté. Dans ce cadre, et à travers le PEPAM, il vise à réduire de moitié la population n'ayant pas accès à des services améliorés d'eau potable et d'assainissement, avec en ligne de mire pour 2015, des objectifs contenus pour l'hydraulique urbaine, dans le passage d'un taux d'accès à un branchement particulier de 75,7% à 88,0% à Dakar et de 57,1% à 79,0% dans les autres centres urbains.

Mais, si en 2014, les résultats et performances affichés par le secteur sont globalement satisfaisants et traduisent une nette tendance vers l'atteinte des OMD pour le sous-secteur de l'Hydraulique, le constat d'un retard est noté pour le sous-secteur de l'assainissement.

2. Résultats et performances du secteur

Pour conduire ces évolutions majeures, le Sénégal s'est appuyé sur un cadre politique, institutionnel, réglementaire et juridique adapté au contexte de mise en œuvre du programme (Cadre unifié d'intervention) et en constante mutation, tenant compte des exigences actuelles en termes de prise en charge des questions relatives à la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), au Genre, à l'Environnement et au changement climatique, à la décentralisation et au développement local...

Au titre du financement, de réels progrès ont été enregistrés avec la mobilisation de 92.1% du financement prévisionnel évalué à 677 milliards FCFA dont près de 80% sur ressources extérieures et 2% par les collectivités locales. Le rythme de mobilisation varie d'un sous-secteur à l'autre avec une tendance stable pour l'hydraulique rurale, une forte croissance pour l'urbain (assainissement notamment) et une faible évolution pour l'assainissement rural.

En termes d'accès, les OMD sont atteints voire dépassés pour l'hydraulique avec, en décembre 2013, 98% pour le milieu urbain. Il subsiste cependant de fortes disparités régionales entre Dakar, les zones périurbaines et les villes de l'intérieur ainsi qu'un accès encore assuré par des bornes fontaines, des puits et des pompes à motricité humaine.

Le sous-secteur de l'assainissement urbain présente un retard important avec un accès de 38.7% très loin de l'objectif de 63% avec une progression insuffisante pour atteindre la cible OMD en 2015 et une qualité de service très peu satisfaisante, marquée par l'usage de latrine non améliorées et la défection à l'air libre. L'assainissement urbain affiche un taux moyen de 61.7% et des résultats alarmants avec une tendance baissière depuis 2008 conséquence de la faible progression des réalisations en matière de développement de l'accès, de taux de traitement et de dépollution. Pour ce sous-secteur qui subit des dégradations massives liées aux changements climatiques, la cible OMD ne peut en aucun cas être atteinte.

Le cadre institutionnel est marqué par une stabilité du secteur et l'amorce ou la consolidation de réformes majeures accompagnant la période des OMD et préparant l'avènement de la phase post-OMD dans un contexte marqué par la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) et l'approfondissement de la décentralisation au travers de son Acte 3.

3. Contraintes et enjeux actuels

Malgré les performances enregistrées, de fortes contraintes pèsent encore sur le secteur, justifiant ainsi l'adaptation de la politique sectorielle qui définit, à partir des enjeux actuels, les orientations de la stratégie post-OMD.

Des efforts importants sont attendus en matière de mobilisation de ressources, d'innovation et de diversification des mécanismes de financement notamment pour le sous-secteur urbain et particulièrement pour l'assainissement rural. Ces performances combinées à l'amélioration des procédures opérationnelles pourraient se traduire à très court terme par une nette progression des taux d'accès, tenant compte des fortes disparités notées, de la qualité de la desserte et des services. Pour l'hydraulique, les enjeux portent, entre autres, sur la réduction des disparités entre Dakar et les villes de l'intérieur, la mise en œuvre de la réforme de seconde génération de l'hydraulique urbaine axée notamment sur le renforcement de l'équilibre financier et la viabilité du sous-secteur urbain ainsi que la gestion intégrée et la protection des ressources en eau.

Pour l'assainissement, les efforts devront se focaliser sur le développement de l'accès avec une réduction marquée de la défécation à l'air libre et l'amélioration de la qualité de service par la réalisation des infrastructures et l'évolution du cadre institutionnel tenant compte de la gestion des eaux pluviales et intégrant les dimensions Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), Genre, Environnement et Hygiène.

4. Stratégies et perspectives post-OMD

La stabilité institutionnelle du secteur constitue un atout majeur, avec un ministère assurant la tutelle de l'hydraulique et de l'assainissement, comportant des services centraux et déconcentrés à l'échelon régional et subrégional, des établissements publics et sociétés nationales et autres administrations en appui, chargés de la mise en œuvre de la politique sectorielle.

Les perspectives à court, moyen et long termes se traduisent déjà par la révision de la lettre de politique sectorielle qui s'articule autour des stratégies de développement de l'accès et l'amélioration de la desserte et de la qualité des services d'une part, et de la consolidation des réformes, d'autre part.

Par ailleurs, les perspectives portent sur le renforcement du corpus juridique et réglementaire régissant le secteur, anticipant sur les questions de régulation et, en articulation et en cohérence avec les secteurs connexes tels que la décentralisation et le développement local, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'hygiène et la santé, le genre, la gouvernance, la formation et l'emploi, les secteurs productifs et porteurs de croissance. La définition d'une nouvelle politique sectorielle tient compte de l'évolution du cadre stratégique axée sur la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES), le Programme Sénégal Émergent (PSE), la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la vision Africaine de l'Eau et l'Agenda post-OMD dont les orientations majeures en matière de développement durable sont attendues en fin 2015.

Le renforcement de l'implication des collectivités locales, des organisations de solidarité internationale, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé constitue une forte attente des acteurs du secteur.

A ce titre, les jalons posés en termes de planification orientée vers les plans sectoriels locaux intégrant la dimension GIRE/Environnement/Changements climatiques, les schémas directeurs et plans de gestion de ressources en eau cohérents avec les espaces homogènes et pôles-territoires de développement, contribueront à renforcer les capacités des acteurs notamment en termes de gouvernance et de concertation pour une mise en œuvre efficace de la stratégie du secteur.

LES ENJEUX DU FINANCEMENT SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Alioune Badara KAERE, Team Leader Environnement, Changements Climatiques – PNUD-Sénégal

Mamadou KONATE, DFVP, Ministère de l'Environnement et du Développement durable

Les accords de Copenhague et de Cancun de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévoyaient sur le moyen terme la mise en place d'un fonds vert sur le climat (FVC) prévu pour être abondé à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 et appuyant des projets et programmes dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du renforcement des capacités et du développement/transfert des technologies. Les sources de financement indiquées restent assez générales et prévoient « une large variété de sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris les sources alternatives de financement ».

En 2010, un Groupe Consultatif de haut niveau a été mis en place par les Nations Unies, afin d'examiner les sources privées et publiques pouvant potentiellement abonder le FVC¹. Les sources mises en évidence portent sur de nouvelles taxes, la vente aux enchères des crédits carbone, les budgets nationaux, les instruments de dette publique, les compensations du marché carbone et le capital privé².

Les nouvelles taxes portent sur le transport international aérien et maritime, les transactions financières et les transactions sur le marché carbone. Le transport international pourrait ainsi générer 3 à 25 milliards de dollars d'ici 2020³. Cependant, l'acceptabilité politique d'une telle proposition est le principal obstacle à sa mise en œuvre, d'autant plus qu'elle pourrait être à l'origine de distorsions compétitives, dans l'hypothèse où son application ne serait pas généralisée à l'ensemble des pays.

La taxe sur les transactions financières est une ancienne idée proposée depuis 1972 pour lutter contre la spéculation financière, et est connue sous le nom de taxe Tobin. Elle n'a cependant jamais été appliquée, en raison de l'opposition de plusieurs pays. Les transactions sur le marché de compensation du carbone pourraient générer 1 à 15 milliards de dollars sur la base d'une taxe allant de 2 à 10%. Ce principe est le même que celui qui est actuellement appliqué sur le Mécanisme de Développement Propre, et qui abonde le Fonds d'Adaptation.

La vente aux enchères des crédits carbone domestiques et internationaux peut potentiellement apporter 2 à 70 milliards de dollars d'ici 2020. Il faut toutefois noter que les prix ont chuté significativement. Cette situation demeure inquiétante en l'absence de décisions politiques majeures en faveur de la demande de crédits carbone. La question se pose également de savoir quelle est la pertinence d'avoir de nouveaux mécanismes de marchés dans le cas d'engagements de réduction faibles de la part des pays développés qui pourraient même compromettre l'existence des mécanismes de marché déjà existants (MDP en particulier). Ceci est un des enjeux de la Conférence de Paris.

Les budgets nationaux sont en l'état actuel, une des sources de financement les plus importantes. Les contingences liées aux crises financières et économiques les rendent aléatoires. Ils pourraient cependant, être utilisés comme *proxy* pour lever des fonds additionnels, ou tout au moins dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD) classique, servir à appuyer des projets et programmes neutres en carbone.

Les compensations du marché carbone fonctionnent sur le principe en cours dans le cadre du MDP. Au Sénégal, seuls quelques projets MDP ont été enregistrés à date. Des marchés de compensation volontaires existent parallèlement, et pourraient compléter les efforts de mobilisation des ressources du Sénégal, en raison des difficultés à lever des fonds *via* le MDP. Le marché de compensation volontaire est « un mécanisme de financement par lequel une entité substitue de manière partielle ou volontaire, une réduction à la source de ses propres émissions ». Les montants générés par la compensation carbone pourraient aller de 8 à 150 milliards de dollars⁴. Leur mobilisation dépendra très fortement de la demande et de l'offre en carbone sur le marché, et en conséquence des engagements de réduction des pays développés.

Le capital privé est mobilisable sur la base des fonds publics disponibles. En effet, en raison des coûts élevés des technologies à faible émission de carbone, l'intérêt du secteur privé ne peut être motivé que si les surcoûts sont pris en charge par les fonds publics. Cependant dans les pays les moins avancés comme le Sénégal, le capital privé ne pourra certainement pas se substituer aux fonds publics internationaux qui devraient constituer une part importante dans le financement de l'adaptation.

¹ UN. Report of the Secretary-General's High Level Advisory Group on Climate Change Financing. November 2010.

² Timme van Melle, Niklas Höhne, Murray Ward. International climate financing: From Cancún to a 2°C stabilisation pathway. February 2011.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Sur le registre de la mobilisation des ressources, l'enjeu majeur pour les pays africains, y compris le Sénégal, est le développement de mécanismes de mobilisation et d'utilisation des ressources crédibles et forts. Autrement, le risque est, comme cela a été le cas pour le Mécanisme de Développement Durable (MDP), que l'essentiel du financement sur le climat soit dirigé vers les pays asiatiques et d'Amérique latine au détriment des pays africains qui restent particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. À cet effet, le Sénégal a initié une programmation sur la mise en place d'un Fonds National Climatique (FNC), en cohérence avec les orientations du Plan Sénégal Émergent.

Le FNC a pour vocation : (i) de mobiliser 60 millions de dollars par an pour le financement de la lutte contre les changements climatiques, (ii) de soutenir l'établissement d'objectifs et de stratégies de lutte contre le changement climatique, (iii) de superviser l'approbation des projets, (iv) de mesurer leur mise en œuvre et leur performance, (v) de fournir l'assurance en matière de politiques et de contrôle financier et, (vi) d'aider à la gestion des partenariats établis.

L'existence de cadres stratégiques nationaux, à l'instar du FNC, demeure un des facteurs critiques du positionnement du pays dans la mobilisation et l'utilisation de ces ressources. L'enjeu est à la fois complexe et porteur d'opportunités. Il est complexe parce qu'il se pose en termes de capacités, d'innovations et de transformations institutionnelles. Il est porteur d'opportunités parce qu'il permet d'amorcer une rupture dans le mode de mobilisation de ressources, le financement des projets et programmes dans le secteur, ainsi que la prise en compte de l'environnement dans le développement.

L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS CLIMATIQUES : L'EXPÉRIENCE DE TROIS VILLES SÉNÉGALAISES AVEC L'ACCÈS DIRECT AUX RESSOURCES DU FONDS D'ADAPTATION

Assize Touré, Déthié S. Ndiaye, Amadou Mactar Diéye, Aïssata B. Sall
Centre de Suivi Ecologique, Dakar

Avec une contribution ne dépassant pas 4% aux émissions globales de gaz à effet de serre, l'Afrique sub-saharienne est la région la plus vulnérable aux effets adverses des changements climatiques. Ceux-ci se font sentir au niveau de la production alimentaire, du cours des denrées de première nécessité, des conditions météorologiques extrêmes... Selon les prévisions du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), les rendements des cultures dans certains pays pourraient baisser de l'ordre de 50% à l'horizon 2020 et le stress hydrique s'aggraver pour 75 à 250 millions de personnes vers 2020 (350 à 600 millions de personnes vers 2050).

Le deuxième rapport d'évaluation du GIEC a cependant conclu que l'érosion côtière généralisée due aux changements climatiques est l'un des plus graves problèmes environnementaux auxquels les pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés. Les plus grandes villes et les infrastructures les plus importantes de ces pays, généralement localisées sur la frange côtière, sont ainsi les plus exposées. Pour ces villes et au-delà, pour ces pays, le grand défi est de parvenir à une croissance économique durable tout en luttant contre les risques auxquels ils sont exposés.

Du fait de la responsabilité historique des pays développés, il est fait obligation à ceux-ci, à travers la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) et plus particulièrement le Protocole de Kyoto (KP) de fournir aux pays en développement une contribution financière et technique à même de leur permettre non seulement de s'adapter au changement et à la variabilité climatique, mais aussi de faire face aux surcoûts liés aux mesures d'atténuation.

Dans l'esprit du Protocole de Kyoto, un tel financement, multilatéral et bilatéral doit être consistant renforcé, nouveau et additionnel par rapport à l'aide publique au développement traditionnelle, prévisible sur le long terme et à la hauteur des besoins. Les estimations sont nombreuses, mais elles concluent toutes qu'à ce jour, les besoins dépassent largement les flux existants. Dans un rapport publié en 2010, la Banque Mondiale estime les besoins des pays en développement entre 70 et 100 milliards de dollars par an, rien que pour l'adaptation. Dans un rapport plus récent «The Adaptation Gap Report » publié en 2014, le PNUE estime les coûts de l'adaptation de quatre à cinq fois plus. Au Sénégal, les besoins pour la mise en œuvre du PANA sont estimés à environ 450 millions de dollars US sur 5 ans.

Jusqu'en 2009, ces ressources étaient acheminées pour l'essentiel par les entités multilatérales ou les agences de coopération bilatérales. L'année 2010 a marqué un tournant avec la mise en place du Fonds d'Adaptation (FA) dans le cadre du Protocole de Kyoto (KP) de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC). L'objectif poursuivi est d'aider les pays en développement à supporter les coûts de l'adaptation, et pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation impulsés par les pays. La première caractéristique novatrice du FA tient à sa source de revenus : c'est le premier mécanisme financier fondé sur une source de revenus internationale résultant d'un cadre d'intervention internationalement convenu sur le climat.

Les projets d'atténuation du changement climatique relevant du Mécanisme de développement propre (MDP) reversent 2 % des unités de réduction certifiée des émissions (URCE) au compte du Conseil du Fonds pour l'Adaptation. Les certificats sont ensuite monétisés sur les marchés du carbone. Mais le FA peut également recevoir des financements d'autres sources et, il est heureux qu'il en soit ainsi car, le marché du carbone s'est effondré à partir de 2012 ; les seuls fonds reversés par le MDP ne suffisant pas à couvrir les besoins d'adaptation croissants des pays en développement. Le FA avait d'ailleurs établi, à partir de 2011, un plafond de 10 millions de dollars par pays. Ses allocations se font sous forme de subventions non remboursables. Sa seconde caractéristique, sûrement la plus innovante, tient à l'introduction de la modalité de l'accès direct, c'est-à-dire la possibilité offerte aux pays en développement d'accéder aux financements en passant par une entité nationale de mise en œuvre (NIE) ou par une entité régionale de mise en œuvre (RIE). Le préalable à remplir par de telles institutions est de se faire accréditer après avoir démontré leurs capacités à se conformer aux normes fiduciaires et de gestion qui incombent généralement à des organisations multilatérales : les normes fiduciaires et les mesures de sauvegarde environnementale et sociale. La demande d'accréditation ou la soumission d'un projet doit toujours être soutenue par le Gouvernement du pays à travers l'endossement par l'autorité désignée ou point focal du pays pour le FA.

Le Sénégal a été le premier pays au monde à expérimenter cette modalité de l'accès direct, d'abord en faisant accréditer dès mars 2010 le Centre de Suivi Ecologique (CSE) comme entité nationale de mise en œuvre (NIE), ensuite en soumettant par ce biais, le premier projet financé par le FA : « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables. Avec un budget

de 8,6 millions de dollars, ce projet était une des premières réponses fortes apportées par l'Etat du Sénégal aux importantes dégradations générées par l'érosion côtière (perte d'actifs physiques et financiers) dans la région, notamment dans la cité historique de Rufisque, la ville balnéaire de Saly et la commune de Joal qui abrite l'un des plus importants quais de pêche du pays. Dans ces trois villes de grande importance pour l'économie nationale, les ressources ainsi mobilisées ont permis de construire des infrastructures de protection côtière, de réhabiliter des quais de pêche et des aires de transformation de produits halieutiques, de construire des digues anti-sel, mais aussi de développer d'importantes activités de formation et informations des acteurs sur différentes thématiques en relation avec le changement climatique et l'adaptation. Ces réalisations ont permis de préserver les moyens de subsistance durable de différentes catégories d'acteurs (pêcheurs, femmes transformatrices, femmes rizicultrices, mareyeurs, etc.) et de renforcer ainsi leur résilience face aux effets adverses du changement climatique. Outre sa modalité de financement et de mise en œuvre, ce projet s'est aussi singularisé par les arrangements institutionnels pendant sa mise en œuvre avec comme agences d'exécution une institution publique (la Direction de l'environnement), l'ONG verte Sénégal et une association locale de femmes (Dynamique Femmes). Le comité de pilotage national était présidé par le Comité National sur les Changements Climatique (COMNACC), les comités de pilotages locaux par les Préfets des départements de Mbour et de Rufisque. Dans ces différents comités, étaient activement représentés les élus locaux, les représentants des populations, le secteur privé et la société civile. Cette démarche a permis d'entretenir pendant les trois ans de sa mise en œuvre, des interactions permanentes entre les différentes catégories d'acteurs et de prendre en considération les diverses préoccupations.

Cette modalité de l'accès direct a ainsi favorisé une forte appropriation des efforts de lutte contre le changement climatique à différents niveaux, une meilleure prise en compte des besoins des populations les plus vulnérables, mais aussi et surtout un meilleur alignement des activités avec les priorités nationales. Elle a aussi permis le renforcement des capacités institutionnelles des structures nationales : le processus d'accréditation est très exigeant et nécessite une mise à niveau des capacités institutionnelles et des procédures de la NIE. Ces capacités pourront servir à aller vers d'autres sources de financements.

PRÉSENTATION DES PROJETS DES VILLES

SYNTHÈSE DES PROJETS PRÉSENTÉS PAR LES VILLES

Ce panel qui a été présidé par le Professeur Madieyna DIOUF, ancien maire de la commune de Kaolack, a permis aux **collectivités locales de Djilor, Nioro, Guédiawaye, Saint-Louis et Ziguinchor** de présenter des projets structurants d'adaptation aux effets du changement climatique.

Toutes les présentations ont, après une monographie de la zone, mis l'accent sur le problème principal auquel les populations sont confrontées et les stratégies d'adaptation qui ont été développées pour y faire face.

DJILOR

Pour Djilor, la **salinisation des terres et ses impacts sur les systèmes de production** de la commune a suscité le développement de solutions techniques classiques (aménagements hydro-agricoles) mais aussi de solutions innovantes basées sur les connaissances endogènes (les facines).

Dans la perspective de faire de Djilor une commune durable orientée vers l'émergence, une solution globale basée sur 5 piliers a été proposée :

1. la construction d'éco-villages de référence
2. la régénération des écosystèmes naturels (mangrove et autres formations forestières)
3. le développement des énergies renouvelables (énergies solaire et éolienne)
4. le développement de l'agriculture biologique et de l'élevage
5. l'assainissement et la gestion des ordures

NIORO

Concernant Nioro, un document de plaidoyer a été présenté sur **les enjeux et défis pour un développement durable face à la problématique de l'érosion hydrique et du ravinement**.

En effet, ce fléau est à l'origine de pertes énormes en termes de terres arables, d'infrastructures, de maisons et fait peser de sérieuses menaces sur la sécurité des hommes et des animaux. C'est pourquoi, des solutions techniques durables sont envisagées à travers :

- ✓ **un renforcement et un dimensionnement des ouvrages hydrauliques** à travers la ville, avec comme objectif de faire transiter les débits exceptionnels ;
- ✓ **la création de bassins d'orage** sur tous les axes hydrauliques en amont de la ville pour **écrêter les crues** ;
- ✓ **la création de retenues collinaires** en amont de la ville, pour assurer un bon **stockage des eaux de ruissellement**, pour une utilisation en saison sèche ;

Pour mettre en œuvre ces solutions, la collectivité locale a besoin d'un financement estimé, sur la base de 4 km de réseaux de drainage et 200 ha de terres aménagées, à deux milliards quarante et un millions deux cent cinquante mille francs CFA (**2 041 250 000 F CFA TTC**).

Toutefois, en attendant de mobiliser ce financement et pour accompagner la démarche, les autorités ont envisagé de protéger Nioro du Rip tout en mobilisant les ressources hydriques pour l'agriculture, l'élevage, la pisciculture en transformant la contrainte environnementale en atout pour le développement durable et l'émergence économique.

GUEDEAWAYE

La ville de **Guédiawaye** a, quant à elle, présenté son projet « **Guédiawaye Ville Verte (G2V)** » qui, pour une durée de 3 ans, verra la participation de toutes les autres Maires (Golf Sud, Sam Notaire, Wakhinane Nimzatte, Ndiarème Limamoulaye et Médina Gounass), les organisations communautaires de base (OCB), les associations sportives et culturelles (ASC), mais aussi des partenaires tels que le Service Forestier et les bailleurs pour **contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations de la Ville**. Toutefois, l'atteinte de cet objectif est conditionnée à la mobilisation du financement estimé à **2 564 750 000 FCFA**.

SAINT LOUIS

Dans la ville de **Saint-Louis**, la préoccupation majeure demeure l'ouverture d'une **brèche**, suite à la crue en 2003, devenue la nouvelle embouchure du Fleuve. Les conséquences de cette brèche démesurée, qui est passée de 5 m à 5 km de large, ne sont pas encore totalement cernées. Un des scénarii possibles est la disparition de la ville tricentenaire dans 50 ans, au mieux 100 ans, d'où l'urgence d'agir, mais que faire :

- laisser la mer agir en alimentant le littoral en sable plutôt que de vouloir s'en protéger avec des structures fixes (épis) ?
- laisser la brèche migrer ou la stabiliser ?
- reculer les zones habitées ou construire des murs de protection ?

Autant de questions qui restent aujourd'hui sans réponse. Dans la recherche de solutions, les autorités locales ont prévu d'organiser en 2016, à Saint Louis, un atelier international sur la brèche pour faire l'état des lieux et élaborer un plan d'actions. En attendant, un plaidoyer pour Saint Louis lors des fora, ateliers et sommets (COP 21....) ainsi que la mobilisation de la communauté scientifique internationale s'avère nécessaires.

ZIGUINCHOR

La dernière présentation, qui a porté sur « **Ziguinchor, ville verte, ingénieuse et durable** », a permis de faire le point sur les problèmes environnementaux de la ville (salinisation et dégradation des sols, dégradation des terroirs agricoles, déboisement de la mangrove, inondations, érosion côtière et du littoral fluvial, ravinement des sols et remontée de la langue salée au niveau du fleuve Casamance), sur les projets en cours de réalisation (Projet de gestion des boues de vidange par la réalisation d'une station de traitement des boues de vidange, Gestion des déchets solides) et sur les projets en recherche de financement d'un montant total est de **27 150 257 338 FCFA** soit 41 409 113 euros.

Mme Seynabou DIOUF NIASSE

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE
PROFESSEUR AMADOU TIDIANE GUIRO
Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass

- Excellence, Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, représentant Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la Ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Monsieur Abdoulaye BALDÉ, Député-Maire de Ziguinchor, Président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Monsieur Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Monsieur Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et Messieurs les maires de l'espace francophone ici présents
- Mesdames et Messieurs les Maires, présidents des conseils départementaux et élus des collectivités locales
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission scientifique et experts, chers collègues
- Distingués invités
- Mesdames et Messieurs

Après d'intenses échanges, hier, nous voilà au terme des travaux du séminaire organisé par l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS) en partenariat avec l'Etat du Sénégal.

Ce séminaire préparatoire de la COP 21 prévu en Décembre à Paris, avait pour thème « Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et ses villes »

Mesdames et Messieurs, le changement climatique interpelle les Etats, les industriels et le secteur privé, les collectivités, les citoyens et chacun d'entre nous. Chacun a sa part de responsabilité et c'est ensemble que chacun doit jouer sa partition dans une belle symphonie pour sauver la planète et offrir aux générations futures un monde où il fera bon vivre.

Pour l'organisation de cet important séminaire, il a été mis sur pied un comité de pilotage présidé par les maires Abdoulaye Baldé de Ziguinchor pour l'AIMF et Aliou Sall de Guédiawaye, Président de l'AMS.

Pour la cérémonie d'ouverture du séminaire, elle a été présidée par son Excellence Monsieur Mohammed Boune Abdallah Dionne, Premier Ministre, dont les propos au nom du Président de la République Macky Sall, ont reflété l'engagement du Gouvernement du Sénégal dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et la volonté d'accorder aux Maires et aux collectivités la place qui leur revient dans ce combat.

Le volet scientifique de la manifestation a été confié à un comité composé d'une quinzaine membres comprenant des experts de la Présidence de la République, de la Primature, du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, d'éminents universitaires, des élus locaux et plusieurs experts nationaux.

Fidèle aux termes de références qui lui ont été fixés, le comité scientifique a travaillé sans relâche pour respecter les délais et produire les documents synthétisant sa réflexion sur l'état des lieux de la collaboration locale et nationale sur les changements climatiques, réflexion structurée autour de deux questions principales :

- Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'État, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?
- Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

Chacune de ces questions a fait l'objet d'une note conceptuelle. Deux ateliers ont été mis en place pour discuter de chaque note conceptuelle. Une dizaine de contributions d'experts ont été enregistrées pour enrichir les débats dans les ateliers.

Plus de 250 participants ont assisté aux travaux, dans les plénières et les ateliers.

Pour l'atelier 1, les contributions ont porté sur :

- a. la contribution du Sénégal à la Cop 21 par la présentation de la note de cadrage sur les contributions prévues déterminées au niveau national du comité national sur les changements climatiques ;
- b. le Partenariat Etat-Collectivités locales-Partenaires au Développement dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, l'exemple du TACC ;
- c. le rôle et la place des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- d. la communication portant sur les énergies renouvelables n'a pas été présentée mais la problématique a traversé les débats.

Pour l'atelier 2, les contributions ont porté sur :

- a. la place des collectivités locales sénégalaises dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- b. la problématique de l'accès à l'eau potable face aux changements climatiques ;
- c. les financements relatifs à la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- d. les financements innovants.

Un troisième atelier s'est également tenu sur les projets des communes où l'accent a été mis sur les besoins de financements des collectivités pour faire face aux changements climatiques, mais surtout sur le renforcement de leurs capacités à proposer des projets éligibles aux différents guichets de financement.

Dans les ateliers, les débats très riches ont fait l'objet d'un rapport général, et ont permis d'aboutir à un **plaidoyer** dont la substantifique moelle sera présentée par le maire de la ville de Guédiawaye, M. Aliou SALL, Président de l'Association des Maires du Sénégal, afin que l'Etat du Sénégal à travers Monsieur le Président de la République Macky SALL puisse porter la voix de collectivités francophones à la COP21 pour que soit reconnu et pris en compte leur rôle capital dans la lutte contre le « dérèglement climatique ».

Au cours de la plénière, un certain nombre d'amendements et d'enrichissements ont été apportés à ce plaidoyer et ont été pris en compte.

Je voudrais remercier tous les membres du comité scientifique ainsi que les experts dont le travail de qualité a répondu aux attentes de l'AIMF et de l'AMS.

Je voudrais saluer l'enthousiasme de tous au cours de ce séminaire, des maires, des élus, des experts, des chercheurs et universitaires, des représentants de la société civile, qui tous, dans les ateliers et en plénière, ont montré l'intérêt majeur qu'ils portent à la problématique du changement climatique qui les préoccupe au plus haut niveau, et qui sont décidés dans un élan solidaire, à faire face ensemble, pour les générations présentes et futures, à relever les défis de toutes sortes.

Mesdames et Messieurs, pour terminer, je remercie l'AIMF et l'AMS, pour l'honneur qu'elles m'ont fait de présider la commission scientifique de ce séminaire au cours duquel il est apparu l'impérieuse nécessité pour nos universités de travailler davantage pour former des expertises spécifiques et répondre à la demande si diversifiée des collectivités locales. Dans le combat contre les effets néfastes des changements climatiques, il ne fait aucun doute que la recherche et les universités ont un rôle capital à jouer pour comprendre les phénomènes, apporter des éléments de réponses aux questionnements, et surtout trouver des solutions aux problèmes. L'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass, dans sa vision, s'inscrit dans cette dynamique de servir la communauté et réaffirme toute sa disponibilité pour travailler main dans la main avec les collectivités pour répondre à leur demande.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

RAPPORT GÉNÉRAL

**Présenté par
DR ALIOU SOW**

**Ancien Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales
Vice Président du Comité scientifique**

Le séminaire qui porte sur le thème : « Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : L'exemple innovant du partenariat entre l'Etat sénégalais et les villes » a eu lieu à l'hôtel King Fahd Palace de Dakar (Sénégal) du 11 au 12 septembre 2015. La cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Dans leurs prises de parole, Messieurs les Maires Khalifa Sall, maire de Dakar et Secrétaire Général de l'AIMF, Aliou Sall, maire de Guédiawaye et président de l'Association des Maires du Sénégal et Abdoulaye Baldé, maire de Ziguinchor et président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale » ont tous mis l'accent sur le contexte, les objectifs du séminaire et l'engagement des élus locaux à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation mondiale contre les effets des changements climatiques sans omettre leur invitation au Président de la République du Sénégal de bien vouloir porter le plaidoyer des Maires d'Afrique à la COP 21 prévue en octobre à Paris.

Monsieur Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF a rappelé un certain nombre d'expériences concrètes de projets mis en œuvre par l'AIMF en partenariat avec des collectivités d'Afrique et en fait le bilan pour enfin en tirer les leçons nécessaires à la lutte efficace des villes contre les conséquences des changements climatiques. Il a également renouvelé la détermination de l'AIMF, de sa Présidente, Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris (France) et de l'ensemble des membres du bureau à poursuivre, en mutualisant les efforts et les moyens, la mobilisation pour un partenariat plus dynamique et plus efficace entre les Etats, les villes et les partenaires techniques et financiers pour un développement plus durable et un monde où il fait mieux vivre.

Présidant la cérémonie d'ouverture du séminaire au nom de Son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des Pays membres de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier Ministre de la République du Sénégal s'est félicité de l'organisation de la rencontre tout en renouvelant l'engagement du Chef de l'Etat et de son gouvernement à un meilleur renforcement de sa politique en faveur des Collectivités locales et de la lutte contre les effets des changements climatiques. Monsieur le Premier Ministre a transmis le message d'acceptation de Monsieur le Président de la République de porter le plaidoyer des Maires d'Afrique à la COP 21 prévue à Paris en décembre 2015.

À la fin de la cérémonie d'ouverture du séminaire, les participants se sont retrouvés en séance plénière pour leur répartition entre les groupes de travail après avoir entendu les messages de cadrage et d'orientations sur les objectifs et la méthodologie de travail du séminaire délivrés respectivement par le Président et le Vice-Président de la Commission scientifique à travers le Mot d'orientation du Professeur Amadou Tidiane Guiro, Recteur de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass de Kaolack et la Note introductive thématique présentée par Dr Aliou SOW, ancien Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales du Sénégal. À la suite de ces orientations, les participants sont répartis en deux ateliers pour traiter de deux thèmes majeurs et ainsi travailler à élaborer un document de plaidoyer que l'Etat du Sénégal va porter à la COP 21 en faveur des collectivités locales pour la reconnaissance de leur rôle capital dans la lutte contre les effets du changement climatique ; d'engager davantage les Maires et les collectivités locales à mettre la lutte contre les effets du changement climatique au cœur de leurs actions prioritaires et de mettre en place une nouvelle manière de faire qui impliquera tous les acteurs pour un appui aux pouvoirs locaux qui doivent être les maîtres d'œuvre du programme qu'ils ont établi. Les participants ont orienté les travaux vers l'autonomisation des villes avec plus de moyens leur permettant de trouver de nouveaux partenaires pour la mise en œuvre des projets de lutte contre les changements climatiques.

Les travaux ont été organisés dans deux grands panels tournant autour de deux grandes questions majeures avec des réflexions sur les problématiques suivantes :

Comment mobiliser les acteurs que sont les services déconcentrés, la société civile, les médias, les chercheurs et les populations ? Comment une Nation s'engage-elle dans ce combat ? Comment les collectivités locales en sont-elles les maîtres d'ouvrage ? Comment sont-elles soutenues ?

TRAVAUX EN ATELIERS :

Rapport de l'atelier 1 : « Quels mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'Etat, le gouvernement a-t-il mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ? »

Les travaux de l'atelier ont été présidés par **Monsieur Ousmane SOW**, Conseiller technique du Premier Ministre avec comme rapporteurs, **Madame Seynabou DIOUF NIASSE** et **Monsieur Abdou SANÉ**. Après la présentation de la note conceptuelle, trois communications se sont succédées.

1. Note conceptuelle

Présentée par le **Professeur Pascal SAGNA**, elle a mis en relief les différents mécanismes innovants de l'Etat du Sénégal et des collectivités locales. Le contexte et les politiques d'adaptation et d'atténuation passées en revues ont montré les immenses réalisations faites par l'Etat au profit des collectivités locales (ratification de conventions et de protocoles, élaboration de documents nationaux, mise en cohérence institutionnelle et gouvernance locale).

S'agissant des politiques d'atténuation (réduction des GES, séquestration de carbone), l'accent a été mis sur des programmes tels que l'efficacité énergétique dans les bâtiments et la mise en cohérence du système de transport pour réduire les embouteillages et augmenter la fluidité du trafic et, par conséquent, diminuer les consommations de carburants des véhicules.

Comme autres mesures prises par l'Etat du Sénégal, il a rappelé le renouvellement du parc automobile de transport en commun, le programme de séquestration de carbone, celui de reboisement, la réhabilitation des écosystèmes et la mise en place des unités carbone à travers le Fonds national Climat.

En définitive, la forte recommandation du Pr Sagna est allée dans le sens d'une meilleure redistribution des ressources financières par l'Etat du Sénégal. Elle permettrait aux collectivités locales de se doter de moyens adéquats pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique.

Cela contribuerait à responsabiliser davantage les villes, à promouvoir les financements verts innovants et à créer une mobilisation permanente des acteurs autour de l'atténuation des effets du changement climatique.

2. Note de cadrage sur les Contributions prévues déterminées au niveau National (CPDN)

La seconde présentation, faite par **Monsieur Boubacar FALL**, au nom du Comité National Changements Climatiques (COMNACC), a permis de définir les CPDN, en tant que processus de planification initié dès la COP19 à Varsovie en 2013. L'idée de base, sous-tendant cette organisation, demande à chaque Etat signataire de la convention, de contribuer :

- obligatoirement à la réduction des émissions des GES ;
- de façon optionnelle, à l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Par ailleurs, les CPDN ayant fait l'objet d'un partage avec différents acteurs œuvrant pour la protection de l'environnement, l'aboutissement de ce processus participatif et inclusif est actuellement en instance de validation.

En conclusion, M. Fall a indiqué les principaux secteurs identifiés pour l'adaptation et pour l'atténuation au Sénégal.

3. Programme TACC Sénégal (vers des territoires moins émetteurs de GES et résistants aux effets du changement climatique)

Présenté par le **Colonel Babacar DIA**, du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, ce programme, lancé par le PNUD, en partenariat avec le PNUJ, entre autres, vise à contribuer à un développement local durable, s'assignant comme objectif :

- un cadre de gouvernance participative ;
- une prise en compte de la dimension changement climatique dans l'élaboration de projets au niveau territorial ;
- un renforcement des capacités des acteurs ;
- une gestion réussie du programme.

Elargi à 6 zones d'intervention (Saint-Louis, Matam, Louga, Kaffrine et Tambacounda), regroupées autour de l'Entente Ferlo et Fatick, ce programme montre toute sa pertinence, en ce qu'il constitue une anticipation du PSE et de l'Acte III de la décentralisation, en termes de territorialisation des politiques publiques.

Ainsi, en fin 2014, l'évaluation qui en a été faite, a montré que les objectifs ont été atteints :

- réalisation de deux plans climats : Fatick et Entente Ferlo ;
- mise en œuvre de projets pilotes : bio digesteurs, foyers améliorés, reboisement (atténuation via la séquestration de carbone et adaptation à travers la récupération des terres dégradées) ;
- installation de parcs à vaccination contre les maladies dues aux changements climatiques ;
- mise en place du programme « écoles vertes » ;
- électrification solaire.

En perspective de la pérennisation du programme TACC, l'Etat du Sénégal compte apporter un soutien estimé à 100 millions de francs CFA. Dès lors, les collectivités locales devront se mettre en situation pour en bénéficier, en proposant des projets innovants.

4. Le rôle et la place des femmes dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques

Ce sujet, traité par **Madame Woré Gana SECK, Présidente de GREEN Sénégal** fait l'inventaire des différentes contributions des femmes à travers le monde (Ghana, Bangladesh, Brésil, Sénégal ...). Mme SECK a surtout insisté sur le cas du Sénégal.

La nature patriarcale des sociétés africaines permet aux hommes d'avoir accès à des informations cruciales sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique, au détriment des femmes démunies en la matière. La vulnérabilité de celles-ci, sur ce plan, a été soulignée.

C'est la raison pour laquelle, l'application de l'approche genre aux instances de délibération et de prise de décisions demeure plus que jamais importante.

5. Recommandations pour actions

Au terme des discussions, on notera un grand intérêt du sujet, lié aux 20 interventions ayant abouti aux recommandations suivantes :

- la promotion des énergies renouvelables à travers des mesures incitatives (financement, subventions) pour faciliter la production et permettre un meilleur accès aux utilisateurs ;
- la nécessité d'impliquer les collectivités locales, aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques ;
- la promotion d'une bonne politique de communication à l'échelle locale ;
- l'adoption d'un nouveau modèle de consommation et de production (par exemple, exhorter la BHS à concevoir des projets de logement intégrant la dimension énergie propre – solaire entre autres) ;
- la mise en cohérence et la transparence dans la politique liée aux changements climatiques ;
- la nécessité d'une meilleure coordination des initiatives entre différentes collectivités locales en vue d'une meilleure mutualisation des efforts et d'une meilleure harmonisation des interventions ;
- l'accélération et l'intensification du rythme de renouvellement du parc automobile de transport en commun ;
- l'implication des femmes dans les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, au regard de leur rôle dans la famille et dans la société ;
- le vote de la loi sur le littoral.

Toutefois, certaines questions n'ont pas trouvé de réponse. Entre autres :

- l'assainissement, par rapport aux inondations, est-il une compétence transférée ?
- est-il possible d'atteindre l'objectif des 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique à l'horizon 2017, si l'on sait qu'on était à moins de 1% ?

Conclusion

Au terme des travaux, le Président a tenu à clôturer la rencontre en disant qu'il est maintenant clairement établi que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les effets du changement climatique, compte tenu de leur

mission primordiale d'amélioration du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. Elles devront, désormais, être pleinement impliquées dans tous les processus de prise en charge des questions liées au changement climatique. C'est pourquoi, il s'avère urgent de développer des partenariats de dimension mondiale avec les différents acteurs concernés : PTF, Etats, ONG...

Dans le contexte actuel d'évaluation de l'Acte III de la décentralisation et de préparation de sa phase 2, pour laquelle il est envisagé de nouvelles compétences à transférer dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du tourisme, de déterminer clairement la place et le rôle qu'il faut donner à nos collectivités locales afin de leur permettre de jouer pleinement leur partition dans cette problématique mondiale.

Monsieur SOW a conclu son propos en rassurant les participants de la disponibilité de Monsieur le Premier Ministre à accompagner les préoccupations des collectivités locales, notamment leur plaidoyer en faveur de la reconnaissance de leur rôle majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique.

Rapport de l'atelier 2 : Quels projets innovants, concrets et adaptés, les villes ont-elles promus avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'adaptation aux conséquences du changement climatique ?

Les travaux ont été présidés par **Mme Madeleine DIOUF SARR**, Chef de la Division Changement climatique du Ministère de l'Environnement et du Développement durable avec comme rapporteurs **Dr Aïla MANGA** (IFAN, Université Cheikh Anta Diop de Dakar) et **M. Gabriel NDIAYE** (Division Changement climatique, Ministère de l'Environnement et du Développement durable)

Cinq présentations faites par des experts divers provenant de structures étatiques et semi-privées ont mis l'accent sur quelques exemples innovants de projets mis en œuvre au Sénégal et sur les mécanismes de financement en cours.

1. La présentation de la note conceptuelle

Dès le début, Madame la modératrice Madeleine Diouf SARR a rappelé brièvement le contexte du séminaire et les attentes fortes des collectivités locales et de l'Etat du Sénégal pour la prise en charge effective de la lutte contre les changements climatiques pour le bénéfice des populations et de l'environnement.

Après son propos introductif, **Pr Amadou Tahirou DIAW** de l'Université Cheikh Anta DIOP, a abordé la présentation de la note conceptuelle 2. Il a mis l'accent sur le contexte, ensuite sur quelques projets mis en œuvre dans des villes du Sénégal avant de finir par les leçons tirées de ces expériences. Des stratégies et politiques ont été mises en œuvre par l'Etat du Sénégal notamment celles en relation avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : création d'un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC), mise en œuvre de la CCNUCC à travers l'élaboration de la Stratégie Nationale de Mise en Œuvre (SNMO), des communications nationales et du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA).

Face au dérèglement climatique, l'Etat du Sénégal, les collectivités locales et leurs partenaires ont engagé des actions concrètes pour des mesures d'atténuation et d'adaptation par rapport aux effets du changement climatique.

- Saint Louis : un programme de relogement des victimes de l'érosion côtière et des inondations des quartiers de Guet- Ndar et Diaminar, par la construction d'environ 70 maisons) ;
- Dakar (éclairage par énergie solaire, Plan climat territorial intégré, pacte pour le bien être dénommé « Dakar la ville résiliente »...),
- Construction d'ouvrages de protection à Rufisque, Saly, Joal Fadiouth ;
- Relogement de populations à Bargny, Saint-Louis ou Palmarin ;
- Gestion concertée pour une pêche durable par l'établissement de plans d'aménagement des pêcheries, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation à Kayar, dans la presqu'île du Cap-Vert, sur la Petite Côte, le Saloum et la Casamance ;
- Projet d'Intégration de l'Adaptation au Changement climatique pour un Développement durable au Sénégal (INTAC) ;
- Établissement d'un plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) prenant en compte l'érosion côtière et l'adaptation au Changement climatique.
- Programme Territorial Approach to Climate Change : développement de PCTI à Fatick et dans la zone de l'entente Ferlo

- Projet Ecovillages de Guédé-chantier et d'une vingtaine de localités
- Gestion des inondations et des déchets
- Politique énergétique durable en matière d'éclairage public à partir des énergies renouvelables artères principales, passerelles, etc. Des opérations de végétalisation d'espaces publics et d'artères, de création de centres de ressources génétiques, de pépinières scolaires, d'introduction de fours et séchoirs solaires dans la transformation et la valorisation des produits locaux sont conduites à Saint-Louis, Podor, Mbour, Guédé-Chantier, etc.
- Le projet Enerbat et autres programmes sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment

Ces divers projets ont touché plusieurs échelles (infra locale, locale, communale...) et plusieurs secteurs (sécurité alimentaire, énergie renouvelable, qualité de l'air, mobilité urbaine, érosion côtière...)

Comme leçons à tirer, on peut retenir l'approfondissement de la démocratie pour un développement durable, intégration de la problématique du Changement climatique dans les politiques publiques et urbaines, considérés l'étalement urbain et la relation ville-campagne et le renforcement effectif des capacités des acteurs, notamment les acteurs locaux et les collectivités locales

2. Quelques exemples de projets innovants au Sénégal

Deux présentations ont mis l'accent sur quelques projets innovants au Sénégal. L'intervention du **Dr Macoumba DIOUF** Directeur de l'horticulture, par ailleurs Maire de la commune de Latmingué a porté sur « la place des collectivités locales dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques : esquisses d'un état des lieux ».

Il a fait d'abord un plaidoyer pour la promotion de la territorialisation et la dotation aux collectivités locales d'outils pour gérer les risques climatiques.

Dr DIOUF a évoqué des projets qui portent sur l'agriculture et le cadre de vie.

- L'exemple du Projet de gestion durable des terres financé par la Banque mondiale dans huit communautés rurales qui a eu comme résultats la connaissance et l'amélioration technique qui ont permis de relancer la production agricole et de récupérer des terres agricoles.
- Projet Micro jardin : culture hors sol, sur support de coques d'arachide, de légumes permettant ainsi l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- « Approche smart agriculture », agriculture basée sur la prévision climatique et les outils technologiques : fixation des dates de semi pour une agriculture résiliente et plus productive.
- Projet inondation : utilisation des terres non aedificandi en zone de maraichage pour des rendements qui peuvent aller jusqu'à 25 t à l'hectare
- Programme National de Gestion des Déchets à Touba, Tivaouane et Kaolack, composante gestion et valorisation des déchets (compost, énergie et plastique) et la création d'emplois.

M. Niokhor NDOUR, Directeur de la Gestion et de Planification des Ressources en Eau a fait un plaidoyer sur la nécessité d'intégrer l'eau dans les débats des négociations climatiques et la mise en place d'un fonds bleu.

M. Ousmane HANE, Responsable de la Division Opérations, Cellule de Coordination du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une présentation intitulée « **Accès à l'eau et à l'assainissement : bilan des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et perspectives Post OMD** ». Dans son intervention, M. HANE a rappelé l'accès différencié à l'eau potable entre le monde rural et la zone urbaine. Des intrusions d'eau marine sont notées sur la côte comme à l'intérieur du pays notamment Touba. Pour cela, le Sénégal a été découpé en cinq territoires (Unité de planification et de gestion), pour une bonne planification. Il y a eu le programme régional solaire, les actions du programme de l'ONG ACRA en Casamance, le plaidoyer pour le transfert d'eau, des programmes de dessalement d'eau à Dakar, la récupération (Kédougou) ou détournement des eaux de pluies (Dakar) pour une utilisation rationnelle de l'eau. Une politique d'approche « mixte sur la gestion de l'eau » a été énoncée, la valorisation des eaux pluviales, l'utilisation l'eau de mer par le dessalement, la valorisation des eaux usées, la gestion optimale des eaux de surface et la rationalisation de l'utilisation des eaux souterraines.

3. Des mécanismes de financements innovants

Deux présentations ont été faites à ce niveau. La présentation de **M. Mamadou KONATÉ**, de la Direction du Financement Vert et Partenariat, co-rédigée avec **M Alioune Badara KAERE**, Team Leader Environnement, Changements Climatiques – PNUD-Sénégal porte sur « les enjeux du financement sur les changements climatiques ».

Au regard de leur vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques les pays en développement demandent davantage de financement pour faire face aux risques climatiques.

La CCNUCC prévoit trois flux financiers pour la lutte contre les CC dans les pays en développement. Les études réalisées par la Banque Mondiale font état des coûts de l'adaptation dans tous les secteurs confondus qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars. Les sources de financement identifiées sont : les fonds du FEM (le Fonds spécial de priorité stratégique pour l'adaptation, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés ; le Fonds d'adaptation établi par le Protocole de Kyoto et le Fonds vert climat et le marché du Carbone). Le Sénégal est en train de mettre en place un Fonds National Climat qui va mobiliser 60 millions de dollars par an.

La présentation de **M. Déthié S. NDIAYE** est intitulée « l'accès aux financements climatiques: l'expérience de trois villes sénégalaises avec l'accès direct aux ressources du fonds d'adaptation ». D'emblée le constat est que l'Afrique subsaharienne émet globalement peu de gaz à effet de serre (moins de 4%) mais elle est très vulnérable. Beaucoup de risques sont notés notamment dans la production alimentaire, les conditions météorologiques extrêmes, l'érosion côtière, etc.

Les financements disponibles sont :

- le Fonds d'adaptation (10 millions de dollars au maximum par pays) pour le secteur public (Financement du CSE : digue de protection à Rufisque, digue anti sel de Joal, digue de protection à Saly)
- le Fonds Vert Climat (minimum 10 millions de dollars par projet) pour tous secteurs (privé et public) prenant en charge à la fois l'adaptation et l'atténuation

Au Sénégal, le CSE est l'entité nationale accréditée de mise en œuvre du fonds. Toutefois les projets doivent être validés par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

A la suite des présentations, un débat a permis aux présentateurs d'apporter des éléments de clarification par rapport aux questions soulevées.

Conclusion et recommandations

A l'issue des présentations, les recommandations suivantes ont été formulées :

- faire un passage à l'échelle les projets innovants qui ont eu des succès ;
- renforcer les capacités des collectivités locales pour une bonne formulation des projets et une meilleure mobilisation des financements ;
- encourager l'adhésion des collectivités à des réseaux pour capter des fonds et concevoir les projets à la base ;
- renforcer l'intercommunalité pour un accès à des fonds structurants ;
- veiller à la solidarité nationale face aux CC et entre les villes et territoires ;
- favoriser l'équité géographique pour l'accès au fonds et aux programmes face aux changements climatiques ;
- renforcer les capacités des collectivités locales pour une meilleure gestion des risques climatiques ;
- engager le Plaidoyer pour la prise en compte de l'eau dans les négociations climatiques ;
- élaborer des outils de planification intégrant la dimension changement climatique ;
- prendre en compte les préoccupations des collectivités locales quand l'Etat négocie à propos des changements climatiques ;
- revoir les comportements des acteurs pour une meilleure lutte contre les changements climatiques ;
- lutter contre la déforestation et renforcer le reboisement dans les villes et terroirs ;
- allouer (Etat) des fonds spécifiques conséquents aux collectivités pour la lutte contre les CC.

Le mot de clôture a été prononcé par la modératrice Mme Madeleine DIOUF SARR qui a remercié les intervenants et les participants pour les échanges de qualité.

Rapport de l'atelier 3 : Présentation des projets des villes

Ce panel présidé par le **Professeur Madieyna DIOUF**, ancien maire de la commune de Kaolack avec **Mme Seynabou Diouf Niassé** comme rapporteur, a permis, respectivement, aux collectivités locales de **Djilor, Nioro, Guédiawaye, Saint-Louis et Ziguinchor** de présenter des projets structurants d'adaptation aux effets du changement climatique.

Toutes les présentations ont, après une monographie de la zone, mis l'accent sur le problème principal auquel les populations sont confrontées et les stratégies d'adaptation qui ont été développées pour y faire face.

LES DISCUSSIONS qui ont suivi ont permis de formuler les **recommandations suivantes** :

- renforcer les connaissances et les institutions et améliorer la gouvernance ;
- permettre aux municipalités d'accéder au fonds d'un montant de 1 milliard de dollars destiné au renforcement des capacités des pays dans l'élaboration de projets et programmes en relation avec le changement climatique ;
- faire voter la loi sur le littoral ;
- étudier les possibilités de quantification du carbone qui sera généré par le projet G2V en vue de sa mise en marché ;
- valoriser l'expertise nationale dans le renforcement des capacités et la formulation des projets et programmes ;
- mettre à profit les autres sources de financement moins difficiles d'accès à défaut de pouvoir bénéficier du fonds vert climat ;
- considérer le reboisement comme une solution dans la lutte contre le ravinement et l'érosion hydrique ;
- demander à l'Etat de prendre en charge les dépenses de grande envergure compte tenu de la faiblesse des moyens des collectivités locales pour gérer les problèmes d'assainissement ;
- veiller à ne pas déplacer les problèmes dans d'autres collectivités locales en mettant en œuvre des mesures d'adaptation et mener des actions concertées et intégrées ;
- veiller à la prise en compte de l'information scientifique dans les projets et programmes ;
- résorber la faiblesse des capacités des ressources humaines des collectivités locales en faisant intervenir les services techniques de l'Etat pour pallier ces insuffisances.

Le plaidoyer :

C'est par ce biais que les collectivités locales pourront attirer de nouveaux financements et de nouveaux partenaires dans leurs combats quotidiens contre les conséquences négatives du changement climatique. L'adoption d'un document de plaidoyer, à la fois **innovant** dans le processus de son élaboration et dans son message, est l'objectif principal du séminaire. C'est ce qui a rendu nécessaire le besoin fortement exprimé d'expliquer pourquoi les Maires et l'Etat s'engagent de manière cohérente au Sénégal.

En effet, le Sénégal est très exposé sur le plan géographique, ce qui entraîne des migrations de populations, notamment à Dakar, et des mutations économiques. Il y a déjà une volonté politique, des chercheurs de qualité, des textes, mais il faut aller au-delà pour devenir un modèle « exportable » qui attire l'attention des partenaires techniques et financiers. C'est ainsi que les changements climatiques, leurs conséquences sur la côte, sur l'agriculture et les autres activités économiques et sur l'évolution de la répartition de la population ont été au centre des discussions au même titre que l'action des villes face à ces nouvelles réalités et leurs relations avec les États dans la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies. D'où la réponse à la question relative à ce que les Maires du Sénégal peuvent faire pour les Sénégalais et pour le monde en termes de lutte contre le dérèglement climatique. Faisant la synthèse des différents travaux en ateliers, du rapport de la commission scientifique sur les politiques publiques ayant un lien direct ou indirect avec la gestion des changements climatiques, un projet de plaidoyer reflétant les engagements, les préoccupations et les perspectives des villes a été élaboré par la Commission scientifique pour être présenté à la séance plénière pour discussion et adoption par les participants.

Dans ce plaidoyer, l'accent est surtout mis sur le contexte particulier au Sénégal avec une présentation de l'état des lieux de l'action sénégalaise en matière de lutte contre les changements climatiques, tant sur le plan institutionnel que législatif et réglementaire avant de proposer une nouvelle approche pour des collectivités locales dans leur volonté et leur combat pour être enfin considérées comme des partenaires de premier plan dans la lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, le plaidoyer contient beaucoup d'engagements clairs et fermes pris par les pouvoirs locaux réunis à Dakar et qui ont décidé de les respecter dans leur gestion quotidienne en vue de faciliter à l'État du Sénégal et aux partenaires techniques et financiers l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations qui leur sont destinées.

Séance plénière :

Les rapports des ateliers ont été présentés respectivement par Madame Seynabou Diouf Niasse (Ateliers I & III), Dr Alla Manga (Atelier II) et Dr Aliou SOW (Plaidoyer). Les observations des participants ont surtout porté sur le plaidoyer, notamment sa dimension très sénégalaise alors que la rencontre est dite africaine et sur l'absence de la place des femmes dans la stratégie de lutte contre les effets des changements climatiques.

La forme que doit prendre le plaidoyer, qui est une nouveauté dans les stratégies francophones, a également été soulevée par les participants. Cependant, aucun des engagements, encore moins des recommandations contenus dans le projet de plaidoyer n'a été remis en cause. Les réponses satisfaisantes fournies aux questions et aux préoccupations des participants ont permis l'adoption du plaidoyer à l'unanimité et par acclamation des participants debout sous réserve d'y intégrer les observations dont certaines doivent faire l'objet de formulation écrite par leurs auteurs et transmis à un groupe de travail inclusif créé à cet effet.

Conclusion générale :

Faire des collectivités locales les partenaires de premier plan dans la lutte contre le changement climatique par des réponses concrètes aux questions relatives d'une part aux mécanismes innovants associant les villes, les départements et l'État du Sénégal que le gouvernement a mis en place pour mener une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique et d'autre part à celle portant sur les projets innovants, concrets et adaptés promus par les villes avec l'appui de partenaires, afin d'accélérer le processus d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique ont été les principaux grands objectifs de cette rencontre internationale des villes d'Afrique à Dakar.

Le séminaire a passé en revue de manière très fouillée différentes questions sur la base d'une démarche holistique en présentant le contexte particulier au Sénégal et l'état des lieux de l'action sénégalaise en matière de lutte contre les changements climatiques aussi bien sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire que sur celui des initiatives sénégalaises en matière d'atténuation et d'adaptation. Ainsi, plusieurs projets innovants, concrets et adaptés qui ont déjà donné des résultats probants au Sénégal dans le processus d'accélération de l'atténuation et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques ont été présentés de façon détaillée et stratégique en vue de servir de modèles à démultiplier par les autres participants au séminaire.

À l'issue des travaux, les participants ont accepté les grandes lignes d'une nouvelle approche plus efficace et mieux comprise pour des collectivités locales partenaires de premier plan dans la lutte contre le changement climatique sur la base d'un constat général ayant facilité des recommandations largement discutées et très amplement partagées et destinées à l'État, aux collectivités locales et aux partenaires techniques et financiers.

DISCOURS DE MONSIEUR PIERRE BAILLET **Secrétaire Permanent de l'AIMF**

Cette manifestation est, à plus d'un titre, d'une très grande importance pour notre réseau.

D'abord, parce qu'elle se tient ici à Dakar, la collectivité que préside notre Secrétaire général, Monsieur Khalifa SALL. Ensuite, parce qu'elle nous fait entrer de plein pied dans une nouvelle démarche, celle du plaidoyer, un exercice que notre institution n'a pas toujours pratiqué en dehors de nos Assemblées générales.

Importance aussi car cette manifestation nous permet de réaffirmer notre conception de la gouvernance, celle du travailler ensemble, collectivités, état, société civile, sans hiérarchie de pouvoirs mais dans le respect de toutes les légitimités.

Enfin et surtout, importance du thème, « Le climat, l'environnement, l'avenir de la planète », qui nous fait entrer dans un nouvel espace de solidarité, dans un nouveau type de solidarité, une solidarité mondiale avec de nouvelles complémentarités.

Ce thème, cette lutte, celle de toutes et de tous, est notre modernité. Elle n'est plus le fait des États mais des peuples et du niveau administratif et politique qui leur est le plus proche : les collectivités locales. Une guerre d'un nouveau genre où l'ennemi n'est pas l'autre mais une manière de vivre dans l'insouciance du lendemain.

Hier, la modernité s'incarnait aux progrès techniques et l'histoire humaine nous l'apprend, avec les drames économiques, sociaux, politiques, militaires, liés à la révolution industrielle.

La modernité, c'est acclimater et naturaliser de nouveaux savoirs, de nouvelles sensibilités, de nouvelles luttes. Et surtout, construire l'unité dans la diversité des approches. Ce que nous faisons aujourd'hui autour de nouvelles valeurs qui deviennent de nouveaux fondamentaux de l'humanité. Valeurs qui ont une incontestable dimension spirituelle. La défense de l'environnement, le respect de la nature est bien inscrit dans toutes les Écritures. La nature et son respect sont omniprésents dans la Bible et les lois s'en préoccupent, en mettant les humains en responsabilité. Près de 300 versets du Coran exhortent au respect de la nature. C'est un dépôt confié à l'homme et cela lui confère une très grande responsabilité. Le Sommet des Consciences a réuni, le 21 juillet 2015, au Conseil économique et social à Paris, de nombreux responsables religieux et politiques du monde entier ; musulmans, sikhs, hindouistes, bouddhistes, taoïstes, shintoïstes et chrétiens.

Les interventions se sont succédé pour appeler à une « prise de conscience » dans la lutte contre le réchauffement climatique et ainsi « sauver la planète ».

Le même jour, à Rome, 70 maires de grandes villes du monde se sont retrouvés à l'initiative du Vatican sur le thème « Esclavage moderne et changement climatique : l'engagement des villes ». Anne HIDALGO, notre Présidente, était présente à ce symposium.

Notre rôle, notre objectif, en tant qu'organisation multilatérale, est de permettre aux citoyens d'acquérir une citoyenneté interculturelle fondée sur la défense de valeurs communes pour mieux lutter contre le changement climatique. L'union des différents niveaux administratifs doit permettre d'éveiller cette sensibilité.

Nous devons permettre l'écoute, favoriser l'éveil, valoriser la mémoire, faciliter la créativité !

Mais nous devons aussi prendre nos responsabilités. Favoriser le développement d'un réseau individuel de production d'énergie solaire, limiter la voiture en centre-ville, inciter les grandes entreprises à s'installer dans des immeubles innovants en matière de conception, conscientiser les populations.

Nous sommes ici pour dire que nous avons des solutions. D'abord, nous ne sommes pas tributaires de lobbies qui freinent le développement innovant. Nous sommes porteurs d'espoir. Et la certitude sera le résultat de la capacité des villes à mobiliser les populations et à influencer favorablement les mentalités.

Je veux dire par là que ce discours nouveau ne doit pas être un énième discours technique. Ce plaidoyer doit conduire au mieux être. Notre démarche et cette lutte n'ont pas pour but ultime le simple renforcement des pouvoirs. Les institutions, si importantes soient-elles, ne sont pas une fin en soi. De même, la croissance économique et la lutte pour le climat n'auront aucun sens si elles ne se traduisent pas par l'amélioration des conditions de vie des citoyens, notamment celui des plus marginalisés.

DISCOURS DE MONSIEUR ABDOULAYE BALDÉ

Député-Maire de Ziguinchor

Président de la Commission « Décentralisation et Démocratie locale » de l'AIMF

- Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, représentant Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Monsieur Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Monsieur Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et messieurs les maires de l'espace francophone ici présents
- Mesdames et messieurs les Maires, présidents de conseil départemental et élus des collectivités locales
- Mesdames et messieurs les membres de la commission scientifique et experts,
- Distingués invités
- Mesdames et messieurs

Nous voilà au terme de nos travaux du séminaire et nous sommes très honorés de votre présence ici.

Vous voudrez bien transmettre à Monsieur le premier Ministre que vous représentez, tous nos remerciements pour son soutien multiforme, sa disponibilité et son engagement dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et son attention particulière pour le rôle que les collectivités doivent davantage jouer dans ce combat.

Monsieur le Ministre, le séminaire a regroupé plus de 250 participants et a vu la présence de nombreux maires et délégués venus de toutes les régions du Sénégal qui ont participé activement à tous les débats, montrant leur intérêt majeur pour ce séminaire et la problématique qui nous réunit.

Le séminaire a également vu la participation de nos collègues Maires du Cameroun, de Cote d'Ivoire, du Gabon, de Mauritanie, de la RCA, du Togo, des Seychelles, et une forte délégation de l'AIMF. Je les remercie vivement pour avoir fait le déplacement et participé aux débats.

Je remercie également le comité scientifique et tous les experts pour la qualité des documents et le travail accompli.

Monsieur le Ministre, en échangeant intensément les uns et les autres, lors de nos différentes rencontres, de Kaolack à Douala, de Ouagadougou à Kinshasa et, plus récemment au cours de ces deux derniers jours à Dakar, et, nous projetant sur un avenir proche ciblant la COP 21 de Paris 2015, nous sommes heureux en tant qu'élus locaux, de tirer un premier bilan de nos travaux en terre sénégalaise d'Afrique.

Bilan de satisfaction, on peut le souligner avec insistance, démonstration pure de la base d'un partenariat entre acteurs, ceux situés aux différents échelons des communautés, échelons central, local, régional et international, sans oublier les partenaires techniques et financiers, la société civile, le milieu culturel et artistique, les autorités coutumières ainsi que les autorités religieuses, toutes confessions confondues.

Bilan qui nous a installés dans la thématique majeure et combinée : Changement climatique - Environnement - Développement durable – Décentralisation et Gouvernance locale, avec l'élaboration de lignes d'actions directrices sur lesquelles, mon ami le Président Aliou SALL, en notre nom à tous, reviendra.

Monsieur le Ministre, au cours de ce Séminaire, nous sommes effectivement partis de l'expérience de notre pays, le Sénégal, pour nous rendre compte que le climat n'a pas de frontières institutionnelles, territoriales ou naturelles.

À cet égard, même si d'autres facteurs structurels comme l'occupation du sol et les différents déficits de planification, par exemple, s'y ajoutent, nous continuons à expérimenter et vivre ici avec nos communautés et, bien vigoureusement des aléas, comme l'érosion ou les inondations, remarquables par les destructions engendrées dans la quasi-totalité des villes côtières du Sénégal ou celles liées à des zones humides.

Cette expérience, au regard d'un état des lieux en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du Changement climatique, état largement examiné au cours de nos travaux et, des efforts remarquables notés, tant dans ce

domaine que celui de la décentralisation, de la gouvernance et de la démocratie, est une base, une manière nouvelle de voir les collectivités locales, être au cœur de la lutte contre un climat, bien en dérèglement aujourd'hui.

Notre bilan fait également ressortir une absence de nouveaux plans de développement en harmonie avec la nouvelle vision et les enjeux en rapport avec le Changement climatique, piste pourtant porteur de développement et, sur laquelle, nous nous sommes engagés à cheminer avec les différents partenaires au développement : autorités centrales, partenaires techniques et financiers, société civile, autorités coutumières et religieuses, monde culturel et artistique, monde de la recherche ainsi que la populations locale, notamment en ce qui concerne le respect de ses attentes.

Monsieur le Ministre, les contributions et débats nous ont permis d'aboutir à un consensus autour d'un plaidoyer qui vous sera remis par mon collègue Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye et Président de l'AMS.

Monsieur le Ministre, je voudrais particulièrement insister sur les projets qui ont été présentés par les villes pour faire face aux différentes facettes des conséquences néfastes des changements climatiques. Je suis sûr que nous pouvons compter sur votre engagement en tant que Ministre mais également en tant que Maire d'une commune confrontée aux problèmes qui nous ont préoccupés débats.

Monsieur le Ministre, vous voudrez bien transmettre nos félicitations et nos remerciements à Monsieur le Président de République pour son engagement à porter le plaidoyer des villes du Sud à la COP21.

Je vous remercie de votre bienveillante attention !

DISCOURS DE MONSIEUR KHALIFA ABABACAR SALL
Maire de la ville de Dakar
Secrétaire général de l'AIMF

- Monsieur le Ministre de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- Monsieur le Président de l'AMS, le Maire ALIOU SALL
- Monsieur le Président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale », le Maire Abdoulaye BALDÉ
- Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Monsieur le Professeur GUIRO, Président du Comité scientifique
- Monsieur le Ministre, Dr Aliou SOW
- Mesdames et Messieurs mes collègues maires venus d'Afrique et du Maghreb
- Mesdames et Messieurs les Professeurs, Chercheurs, enseignants, responsables de la société civile
- Mesdames et Messieurs, chers amis

Je voudrais au terme de ce séminaire, au nom des populations de Dakar, vous souhaiter un bon retour chez vous, mais surtout vous remercier d'être venus nous rendre visite et accepter de partager durant ces quelques jours, vos expériences et votre vécu, mais surtout vos perspectives quant à ce que nous avons en commun, notre cadre de vie et notre avenir face à ce phénomène que nous vivons tous, qui est celui du réchauffement climatique.

Nous osons espérer que chacune et chacun de vous, pendant ces 48h, a passé des moments d'échanges forts utiles et que nous rentrons tous plus enrichis.

Monsieur le Ministre, le Président Abdoulaye BALDÉ l'a fait et à mon tour, je voudrais au nom de l'AIMF vous remercier, au nom de sa Présidente, Anne HIDALGO, au nom de tous les membres du bureau de l'AIMF vous remercier d'avoir accepté de partager avec nous ces moments d'échanges et de restitution de nos réflexions.

Votre présence est un bon signal, c'est celle du maire d'abord, et c'est aussi celle du Ministre qui représente Monsieur le Premier Ministre que nous remercions très sincèrement pour avoir accepté de venir présider notre cérémonie d'ouverture. Nous vous demandons d'être notre interprète auprès de lui, pour lui témoigner notre reconnaissance pour la disponibilité dont il a fait montre en venant hier pendant longtemps échanger avec nous sur cette question majeure.

Je voudrais vous demander d'être notre interprète auprès lui, pour lui demander de transmettre à Monsieur le Président de la République, l'expression de notre reconnaissance et de nos remerciements, pour la disponibilité, l'engagement et le soutien qu'il a apporté aussi à cette manifestation.

Je voudrais aussi féliciter et remercier le Président Aliou SALL, en tant que Président de l'AMS et Maire de Guédiawaye pour toutes les dispositions qu'il a prises ou qu'il a fait prendre, pour que nos assises puissent se dérouler d'abord, puis aujourd'hui se terminer dans d'excellentes conditions.

Je voudrais enfin au nom de l'AIMF, féliciter le Président Abdoulaye BALDÉ, Président de la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF qui, comme il l'a dit, rendra compte de nos conclusions à la réunion du bureau de l'AIMF à Tunis, très prochainement.

Je dois aussi souligner que ce qui nous importe aussi beaucoup dans ce séminaire, c'est un peu cette alliance que l'AIMF est entrain de construire entre les secteurs de la recherche et les autorités locales. Notre dernière Assemblée Générale avait pour thème, innovations urbaines, recherches pour les universités et le développement urbain.

Le séminaire d'aujourd'hui en constitue la continuité ; il donne la mesure de notre volonté à créer cette alliance entre la réflexion et l'action, en partant de l'idée que toute action pour être efficace, devra être pensée, devra être réfléchie pour que sa mise en œuvre puisse être plus aisée, plus facile. C'est la raison pour laquelle nous voudrions remercier très sincèrement, tous ces hommes de l'art, le Professeur Amadou Tidiane GUIRO, Président du Comité scientifique et le Docteur Aliou SOW ainsi que tous leurs collègues qui sont venus apporter leurs pierres à ce travail de réflexion.

Je remercie les ONG et la société civile pour leur contribution à notre réflexion. Quand je vois Madame Fatou SOW SARR, Madame Woré Gana SECK qui a deux chapeaux, je suis réconforté parce que nous avons réussi ici, dans le travail à mobiliser nos concitoyens.

En passant par Durban, en allant à Paris et en préparant Rabat dès maintenant, les autorités locales mondiales ont décidé, non pas d'attendre qu'on les convie, mais de prendre leur part dans le travail de réflexion et de mise en œuvre des solutions aux problèmes qui les concernent au premier chef. Les manifestations du changement climatique, c'est dans nos villes, c'est dans nos cités, c'est dans nos quartiers, c'est dans nos maisons et nous sommes les premiers interlocuteurs des populations.

L'alliance entre le Gouvernement du Sénégal et les autorités locales sénégalaises constitue une belle expérience qui consacre une vision commune et partagée dans ce que nous devons faire pour servir utilement nos populations.,

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE PRÉSENTATION DU PLAIDOYER DES MAIRES D'AFRIQUE

par

MONSIEUR ALIOU SALL

Maire de la ville de Guédiawaye

Président de l'Association des Maires du Sénégal

- Monsieur Abdoulaye DIOUF SARR, Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, représentant Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la Ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Monsieur Abdoulaye BALDÉ, Maire de Ziguinchor, Président de la « Commission Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Monsieur Pierre BAILLET, Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Chers collègues Maires venus de différentes régions d'Afrique francophone
- Chers collègues Maires et Présidents de Conseil départemental
- Monsieur le Président du comité scientifique et Mesdames, Messieurs les experts
- Distingués invités
- Chères consœurs, chers confrères

Monsieur le Ministre, après vous avoir renouvelé la gratitude et les remerciements de l'ensemble des participants à ce séminaire, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de mes pairs d'Afrique francophone, le Plaidoyer issu de nos travaux qui sont l'aboutissement d'un partenariat fécond et dynamique entre l'Etat du Sénégal, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS).

En effet, pendant ces deux jours de travaux précédés de plusieurs mois de concertations, d'échanges et d'harmonisation de nos positions, nous avons passé en revue le contexte général dans lequel les collectivités locales intensifient leurs combats contre les changements climatiques et leurs conséquences négatives dans la marche de l'humanité.

C'est à la fin de ce processus que les participants à ce séminaire international ont élaboré le Plaidoyer que j'aurai l'honneur et le plaisir de vous remettre tout à l'heure. Dans ce plaidoyer, l'accent est surtout mis sur le contexte particulier au Sénégal avec une présentation de l'état des lieux de l'action sénégalaise en matière de lutte contre les changements climatiques, tant sur le plan institutionnel que législatif et réglementaire avant de proposer une nouvelle approche pour des collectivités locales, dans notre volonté et combat de les voir considérées comme des partenaires de premier plan dans la lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, nous avons arrêté un certain nombre d'engagements clairs et fermes que nous comptons respecter en vue de faciliter à l'État du Sénégal et aux partenaires techniques et financiers l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations qui leur sont destinées.

Étant donné que la gestion de l'environnement et des questions climatiques fait partie, le plus souvent en Afrique, des compétences transférées et ou partagées entre l'Etat et les collectivités locales, il convient alors de bâtir, avec les collectivités locales, un plaidoyer pour une prise de conscience sur les risques de catastrophes qui menacent le monde, surtout les pays sous-développés et les nombreuses opportunités d'une bonne exploitation de nos ressources pour un développement durable et efficace.

À cet effet, la stratégie de l'AIMF repose en partie sur un plaidoyer en faveur des autorités locales quant aux capacités politiques que représentent les élus locaux dans la mobilisation des communautés dans la lutte contre les changements climatiques. L'ampleur des dégâts climatiques sur l'avenir de l'humanité exigent l'urgence d'un nouveau partenariat universel autour du problème qui dépasse les contingences scientifiques et politiques, et commande l'implication de toutes les forces vives et les leaders d'opinion de toutes catégories et de toutes obédiences. Ce sont ces raisons stratégiques qui fondent l'esprit et la lettre de notre plaidoyer, Monsieur le Ministre.

Au Sénégal, sur le plan des initiatives, les participants ont constaté plusieurs projets innovants, concrets et adaptés qui ont déjà donné des résultats probants dans le processus d'accélération de l'atténuation et l'adaptation aux

conséquences des changements climatiques en dépit de certaines limites objectives que nous avons pu déceler et dont la prise en charge apparaît dans les recommandations destinées à l'État.

En dépit des nombreux efforts fournis par le Sénégal, l'état des lieux au niveau local (communes et départements) révèle le manque de nouveaux plans de développement en phase avec la nouvelle vision et les enjeux liés aux changements climatiques.

Prenant en compte le caractère urgent et la place dominante des changements climatiques dans la vie des populations et dans la réussite des projets et programmes de développement économique, nous, pouvoirs locaux, réunis à Dakar autour de la question des changements climatiques dans un contexte mondial qui est aujourd'hui très fortement marqué par les flux de migrations nationales et internationales massives qui n'épargnent pas le Sénégal particulièrement confronté aux conséquences des migrations intérieures de populations rurales vers les grandes villes, notamment Dakar avec les mutations économiques liées aux déséquilibres démographiques ainsi créés et faisant apparaître de nouveaux défis urbains dont les pouvoirs locaux sont appelés à prendre en charge les implications, avons pris conscience de l'ampleur d'un tel phénomène.

Ainsi, nous avons, dans un élan de solidarité et de mutualisation de nos efforts et de nos expériences, pris plusieurs engagements qui tournent principalement autour de mesures qui vont renforcer nos initiatives actives en faveur de l'atténuation et de l'adaptation par rapport aux effets des changements climatiques tout en facilitant à nos États respectifs la poursuite des politiques publiques de décentralisation qui mettent les collectivités locales au cœur des actions de développement dans un contexte de territorialisation des politiques publiques.

Prenant en compte les nombreux efforts déjà fournis et les défis urgents à relever, notamment les exemples innovants de l'État du Sénégal et de ses collectivités locales, et convaincus de l'urgence de la prise en charge plus efficace des causes et des conséquences des changements climatiques qui demeurent des préoccupations prioritaires à portée universelle, la pertinence de l'implication de tous les acteurs dans un partenariat dynamique et la place centrale que doivent occuper les collectivités locales à tous les niveaux pour accélérer l'atteinte des objectifs du développement durable, nous recommandons, entre autres, à l'État du Sénégal :

1. de s'engager à renforcer les capacités techniques et financières des collectivités locales par des transferts financiers beaucoup plus massifs et la mise en place effective d'une fonction publique locale accompagnée d'une politique de renforcement des capacités sur les questions climatiques et de mise à disposition d'experts qualifiés en la matière avec un partage des charges entre eux et les collectivités locales pour une bonne mise en œuvre de projets et programmes de développement socioéconomique qui favorisent activement la réussite des politiques publiques en matière d'atténuation et d'adaptation par rapport aux changements climatiques ;
2. d'encourager la maîtrise d'ouvrage et celle déléguée assurée par des entreprises engagées dans la lutte contre les méfaits des changements climatiques et la sensibilisation des populations, l'adhésion populaire des organisations communautaires assez conscientisées sur les enjeux et les défis climatiques tout en diffusant largement leurs bonnes pratiques innovantes auprès du public ;
3. d'encourager la création d'une Commission nationale de Veille et d'Alerte sur le climat (CNVAC) ;
4. de diligenter l'adoption de la loi sur le littoral pour une gestion intégrée de cet espace ;
5. de promouvoir le rôle politique des élus locaux par un appui de sa part permettant à la voix des autorités locales d'être mieux entendue, de sorte que leur manière de faire pragmatique et consensuelle soit mieux prise en compte, à travers leur implication dans les grands débats internationaux et leurs contacts directs avec les grandes institutions internationales pour une meilleure mobilisation de leurs capacités de lutte contre les changements climatiques ;
6. de soutenir politiquement le recours aux énergies propres : solaire, éolienne, géothermique qui peuvent bénéficier du concours actif et politique des collectivités locales à travers des modèles-types présentés comme des solutions alternatives à démultiplier ;
7. de favoriser dans tous ses grands projets et programmes et ceux des organismes avec lesquels il est lié par des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué, l'inclusion dans les spécifications des marchés publics et leurs contrats de construction d'immeubles ou de tout autre équipement collectif pour les collectivités locales de l'installation d'équipements solaires ;

8. d'élaborer une véritable stratégie intégrée de lutte contre les conséquences des changements climatiques à l'échelle territoriale, déclinée en plans d'actions (Plans Climat Territoriaux Intégrés) ;
9. d'élaborer des portefeuilles de projets et des plans de recherche de financements accompagnés de la création d'un cadre de gouvernance et de partenariat permettant d'articuler et de coordonner les différents échelons de décision (international, national, intercommunal et local) ;
10. de promouvoir et de valoriser l'implication de spécialistes, d'autorités politiques et autres leaders d'opinion des milieux culturels, artistiques, coutumiers, religieux, sportifs, médiatiques à travers la responsabilisation par la désignation par l'État et les collectivités locales les plus vulnérables, dans un élan solidaire, **d'ambassadeurs de bonne volonté, d'envoyés, de messagers ou de rapporteurs spéciaux** pour le climat, en vue d'aider à intensifier la mobilisation nationale contre le fléau et mieux sensibiliser les acteurs des territoires, tout en renforçant les stratégies de leur mise en relation pour la réussite de la riposte locale, avec l'appui des partenariats plus dynamiques et mieux orientés vers l'urgence, et maximiser les chances d'une meilleure implication des villes dans les négociations climatiques et l'accès aux financements verts ;
11. de s'engager à interdire systématiquement tout déclassement par les pouvoirs publics de forêts suffisamment menacées pour des usages dits prioritaires, comparés aux conséquences qui peuvent en découler et de promouvoir le financement des communautés pour la réalisation de forêts fruitières à travers la gestion de la compétence transférée qu'est l'environnement ;
12. de décider d'impliquer les maires dans l'élaboration de textes législatifs et réglementaires tant au niveau national que sous régional dans les négociations et les politiques relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
13. de mettre à la disposition des élus locaux, des organisations communautaires de base (OCB) et des agents techniques des collectivités locales, un guide pratique en français et en langues locales pour une meilleure compréhension par tous, des enjeux, des défis et de la nécessité d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement locaux et les comportements individuels quotidiens comme une priorité vitale ;
14. d'instituer des Prix annuels (Prix du Chef de l'État) sous forme de financements spéciaux destinés à récompenser les collectivités locales les plus performantes en matière d'initiatives et d'actions d'atténuation et d'adaptation par rapport aux changements climatiques ;
15. de faciliter le recrutement et/ou la mise à disposition d'experts, de préférence locaux, en gouvernance, partenariats et en changements climatiques ;
16. de prendre des mesures d'incitations fiscales en relation avec les collectivités locales au profit des entreprises privées qui s'engagent dans l'atténuation et l'adaptation des effets des changements climatiques et d'augmenter les montants de ses transferts financiers directs vers les collectivités locales avec une prise en charge accrue de l'environnement parmi les compétences transférées ;
17. d'élaborer en relation avec les collectivités locales un **Guide sur les opportunités, les modalités et les mécanismes de financements des projets verts** ;
18. d'intégrer dans ses délégations officielles, notamment pour la COP21, des Maires des villes capitales, des métropoles et des collectivités locales vulnérables ;
19. d'inviter l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en relation avec l'AIMF, à renforcer ses initiatives pour le développement durable au profit des pays du Sud par l'accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration de plans climat, la recherche de financements, leur mise en œuvre concrète et leurs évaluations.

Monsieur le Ministre,

En plus de ses recommandations, le plaidoyer s'adresse aussi aux partenaires techniques et financiers et à l'AIMF.

Et pour conclure, nous demandons au Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OIF, par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lancer un appel, lors de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie, aux autres Etats francophones d'associer des autorités locales dans leur délégation officielle comptant pour la COP21 et de bien

vouloir présenter ce plaidoyer des Maires d'Afrique à la 21^e Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévue à Paris.

Monsieur le Ministre, vous voudrez bien transmettre à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre nos sincères remerciements pour tout l'appui apporté à la réussite de cette manifestation.

Nous nous félicitons de l'engagement du Président Macky SALL annoncé hier par le Premier Ministre, à faire entendre ce plaidoyer des collectivités locales à la COP 21. Qu'il en soit vivement remercié.

Je vous remercie de votre aimable attention.

DISCOURS DE CLÔTURE
de
MONSIEUR ABDOULAYE DIOUF SARR
Ministre de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

- Mesdames, Messieurs les Ministres,
- Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation,
- Mesdames, Messieurs les membres du Corps diplomatique et Représentants d'organisations internationales,
- Mesdames, Messieurs les membres du secteur privé et de la Société civile,
- Mesdames, Messieurs les Présidents de Conseil départemental,
- Monsieur Khalifa Ababacar SALL, Maire de la ville de Dakar, Secrétaire général de l'AIMF
- Monsieur Abdoulaye BALDÉ Maire de Ziguinchor, Président de la « Commission Décentralisation et démocratie locale » de l'AIMF
- Monsieur Aliou SALL, Maire de la ville de Guédiawaye, Président de l'Association des Maires du Sénégal
- Monsieur Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF
- Mesdames et Messieurs les Maires,
- Monsieur le Président du Comité scientifique et Mesdames, Messieurs les experts
- Distingués invités
- Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je préside la cérémonie de clôture du séminaire « Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et de ses villes ».

Je voudrais d'emblée exprimer, au nom de Monsieur le Premier Ministre et de l'ensemble du Gouvernement, la grande satisfaction du Sénégal d'accueillir cette rencontre internationale qui s'inscrit parfaitement dans l'agenda de la COP21.

Ces deux jours, nous avons échangé sur un sujet qui interpelle tous les pays du globe. En effet, les enjeux du changement climatique sont de nos jours, des problèmes d'envergure mondiale qui nécessitent un engagement constant et une mobilisation des communautés.

Au Sénégal, il est heureux de constater, de plus en plus, une prise de conscience des phénomènes dus au dérèglement climatique, dans la plupart des structures étatiques et non étatiques.

Des manifestations récentes, comme le séminaire organisé par l'Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (UCESA) et la réunion d'information sur « les Contributions nationales sur le Changement climatiques », initiée par le Comité national Changements climatiques, en prélude à la Conférence de Paris (COP 21), en sont des illustrations. Ces deux rencontres ont réuni l'ensemble des acteurs œuvrant pour la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, en organisant ces deux journées de réflexion et de partage, l'Association des Maires du Sénégal, en collaboration avec l'Association Internationale des Maires Francophones, montre la volonté et la détermination des autorités locales à jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques.

C'est pourquoi, je réitère les félicitations de Monsieur le Premier Ministre adressées à l'Association des Maires du Sénégal, à travers son Président Monsieur Aliou SALL, ainsi qu'à l'Association Internationale des Maires Francophones.

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a suivi avec beaucoup d'attention la phase préparatoire de la présente rencontre, à travers les comptes rendus réguliers faisant notamment état des contributions des parties prenantes : les membres du comité de pilotage et du comité scientifique ainsi que les personnes ressources associées.

La restitution générale des travaux et la synthèse qui viennent d'être faites illustrent la qualité de vos échanges et la profondeur de des réflexions que vous avons eues durant ces deux journées.

C'est l'occasion pour moi de remercier et de féliciter les différents experts qui ont eu à présenter des communications, des notes de synthèse, en plénière comme dans les ateliers, pour la qualité de leurs documents et la manière claire dont le contenu a été livré aux participants. J'associe à ces remerciements et félicitations l'ensemble des participants, les élus locaux, les représentants des départements ministériels, les universitaires, les membres du comité de pilotage et du comité scientifique, pour le travail remarquable réalisé.

J'ai pu relever, dans les documents finaux présentés, des éléments essentiels pouvant contribuer à ralentir considérablement l'élan de notre économie nationale en particulier et des pays Africains en général.

Vous avez insisté sur la nécessité d'agir tout en proposant des solutions idoines.

Mesdames et Messieurs,

On ne le dira jamais assez, le constat est alarmant : le changement climatique affecte des secteurs vitaux comme les ressources en eau potable, la sécurité alimentaire, la biodiversité terrestre et maritime, la santé, l'environnement. Il provoque l'érosion côtière et l'exode rural.

Si l'on n'y prend garde, les phénomènes déjà induits par les changements climatiques pourraient s'exacerber, avec de graves conséquences pouvant conduire à une paralysie des activités économiques.

Notre pays a poussé, à la veille de la COP de Copenhague, en 2009, pour l'inscription des territoires, comme réceptacles des financements climats, pour mettre en œuvre les plans climatiques territoriaux avec une forte implication des collectivités locales. Face à de tels enjeux, il s'avère important, comme vous l'avez si bien relaté dans vos conclusions, que les Etats, en association avec les collectivités locales, mettent en place une politique efficace d'atténuation et d'adaptation des effets néfastes du changement climatique.

Parmi les solutions préconisées, figure la mise en place de stratégies dans divers secteurs d'activités :

- ✓ dans le domaine de l'agriculture : l'utilisation de variétés à cycle plus court, la réduction des périodes de semis, l'amélioration des systèmes d'irrigation, la valorisation des déchets, la promotion de l'agriculture biologique ;
- ✓ dans le domaine de l'environnement : la protection de nos côtes contre l'érosion, la protection et le reboisement des forêts, la réhabilitation des terres dégradées, la sylviculture intensive pour la production de bois de chauffe au niveau des périmètres irrigués, la production et la diffusion de foyers améliorés ;
- ✓ dans le domaine de l'énergie : l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la rationalisation du secteur des transports, l'efficacité énergétique dans l'industrie, la promotion des énergies renouvelables, etc.

Dans l'optique d'une opérationnalisation de tels projets, une action concertée entre toutes les couches de la population est nécessaire pour arriver à un développement durable, gage de paix et de progrès économique et social.

Toutefois, il nous paraît important de savoir quel système adopter pour amoindrir les effets du dérèglement climatique que l'homme a créé, au vu de la faible capacité financière des Etats du Sud ?

En effet, l'enjeu est important, entre les pays du Sud et ceux du nord, pour une transition réussie vers des économies résilientes et sobres en carbone pour promouvoir l'économie verte.

Il s'agira, en quelque sorte, d'une humanisation plus affirmée de notre planète.

Mesdames et Messieurs,

Je salue l'engagement des Maires du Sénégal, ceux d'Afrique et de toute la communauté francophone à s'orienter vers des activités à faible intensité de carbone.

Je vous encourage à vous hisser à la hauteur des attentes de nos populations, pour préserver les pays d'Afrique des effets néfastes du réchauffement climatique, dont les conséquences sur notre économie sont incalculables.

Je vous invite ainsi à promouvoir le civisme chez les populations, afin qu'elles contribuent, de manière significative à l'émergence du Sénégal et de l'Afrique.

A l'image du Centre de Suivi écologique, qui a reçu récemment les accréditations du Fonds d'adaptation et du Fonds Vert Climat, les acteurs œuvrant pour la sauvegarde de l'écosystème doivent tout mettre en œuvre pour bénéficier d'un accompagnement en vue d'un « accès direct » au financement vert.

Au nom de Monsieur le Premier Ministre, je lance un appel pressant aux pays du continent et de l'espace francophone, pour un meilleur accès aux ressources disponibles sur le climat. En d'autres termes, nous devons bien préparer la Conférence de Paris sur le réchauffement climatique (COP21), avec des initiatives durables et des projets/programmes au bénéfice de nos collectivités locales et du secteur privé.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Je voudrais clore en saluant, une fois de plus, la mobilisation et la détermination des collectivités locales, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, autour de la problématique de la préservation de l'environnement.

Au nom de Monsieur le Premier Ministre, je vous réitère l'engagement du Gouvernement à poursuivre ses nombreux efforts dans la lutte contre les changements climatiques, conformément aux orientations données par Monsieur le Président de la République.

En souhaitant à tous les participants un bon retour, je déclare clos le séminaire sur « les Pays du sud face aux enjeux de changement climatique : l'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et de ses villes ».

Je vous remercie de votre aimable attention.

PLAIDOYER

PLAIDOYER :

« Les collectivités locales partenaires de premier plan dans la lutte contre le changement climatique »

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Contexte général

Parmi les fléaux qui assaillent le monde entier tout en exigeant une action commune et concertée de toutes les composantes de l'humanité, figurent en première place les conséquences des changements climatiques. Les changements climatiques constituent actuellement un défi urgent à relever. Ils représentent pour l'humanité toute entière un danger reconnu par la Conférence des Parties (COP) des pays signataires de la convention sur le climat. Leurs conséquences constituent, en soi, une injustice dans la mesure où elles affectent plus sévèrement les populations les plus vulnérables et les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre. En effet, les résultats économiques et politiques des pays du Sud, acquis après plusieurs décennies de recherches, de réformes et de politiques publiques contraignantes contre la pauvreté, l'instabilité socio-politique, les maladies et l'accélération de la cadence vers l'émergence socio-économique, sont compromis par les effets désastreux des changements climatiques. Les dimensions scientifiques et les implications économiques des changements climatiques sont bien comprises, mais la majorité des pays, particulièrement les plus pollueurs, ne se sont pas encore engagés dans une politique contraignante visant à réduire fortement, au moins de 5,2%, d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre, créant ainsi les conditions d'une stabilisation, voire d'une baisse du réchauffement climatique.

Par ailleurs, les politiques publiques de santé et les mesures de lutte contre la pollution sont gravement compromises par l'urbanisation galopante et désordonnée et la croissance erratique observée dans les pays du Sud sur fond d'exode rural amplifié par la dégradation des ressources naturelles et la pauvreté des sols qui freinent le développement des activités agricoles rentables. Ce phénomène accentue ainsi le défi écologique. Étant donné que la gestion de l'environnement et des questions climatiques fait partie, le plus souvent, des compétences transférées et ou partagées entre l'État et les collectivités locales, il convient, alors de bâtir, avec les collectivités locales, un plaidoyer pour une prise de conscience sur les risques de catastrophes qui menacent le monde, surtout les pays sous-développés, et les nombreuses opportunités d'une bonne exploitation de nos ressources pour un développement durable et efficace. D'autant plus que, désormais, dans la plupart des pays du Sud les partenaires au développement placent les collectivités locales, les communautés et leurs groupements au centre de leurs interventions en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

À cet effet, la stratégie de l'Association Internationale des maires Francophones (AIMF) repose en partie sur un plaidoyer en faveur des autorités locales quant aux capacités politiques que représentent les élus locaux dans la mobilisation des communautés dans la lutte contre les changements climatiques. L'ampleur des dégâts des changements climatiques sur l'avenir de l'humanité exigent l'urgence d'un nouveau partenariat universel autour du problème qui dépasse les contingences scientifiques et politiques, et commande l'implication de toutes les forces vives et les leaders d'opinion de toutes catégories et de toutes obédiences.

Ainsi, la particularité des défis climatiques relative au partage indiscriminé des conséquences néfastes est une raison supplémentaire pour les pouvoirs locaux, leurs associations, les États et les partenaires au développement, de mieux conjuguer leurs efforts et de raisonner en termes de protocole contraignant à une réduction de 2 % des émissions de gaz à effet de serre, et en termes de projets transversaux pour des actions plus aptes à contribuer à l'atténuation des impacts et à l'adaptation aux effets des changements climatiques. La cogestion de ces problématiques par l'État et les collectivités locales, permet de mener efficacement la lutte contre l'avancée du désert, par exemple, et ses effets néfastes qui dépassent les frontières et constitue une bonne perspective d'exploration de nouvelles stratégies d'actions combinées entre les États, les collectivités locales et les partenaires au développement, notamment la coopération décentralisée.

2. Contexte particulier au Sénégal

Conscients des liens directs entre les effets des changements climatiques, la sécurité alimentaire, la santé et la sécurité publique et les flux migratoires clandestins, l'État du Sénégal et les collectivités locales ont très tôt accordé un intérêt particulier aux enjeux et défis des changements climatiques et ont pris, à cet effet, d'importantes initiatives concertées, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre. Ainsi, pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique, le Sénégal a, à l'instar de la communauté internationale, initié un certain nombre de politiques qui s'inscrivent dans une volonté de participer à l'effort international de préservation de l'environnement, dont le premier jalon a été la **ratification de la Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en juin 1994**. Bien que la convention ne lui impose aucune contrainte en matière de réduction de ses émissions, le Sénégal n'en est pas moins tenu de veiller à se préserver des effets néfastes des changements climatiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit son initiative d'élaborer en 1997, sa **Communication nationale initiale** (suivie de la seconde en 1997 et de la troisième en cours en 2015) avec comme objectif de faire l'inventaire des émissions de GES ainsi que des mesures d'atténuation, des actions d'adaptation entreprises pour faire face aux impacts des changements climatiques. Dans la même lancée, une **Stratégie nationale de mise en œuvre (SNMO)** de la convention pour montrer les efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques a été élaborée en 1999.

II. ETAT DES LIEUX DE L'ACTION SENEGALAISE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire

Sur ce volet, un Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) a été créé depuis 1994, institué par arrêté ministériel en 2003 et formalisé par un décret, en 2011 (décret COMNACC 2011-1689 du 03 octobre 2011), créant par la même occasion des Comités régionaux (COMRECC). Une autorité nationale désignée pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP) en 2006 a été mise en place par arrêté ministériel avec la désignation d'un Point focal du Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de même qu'une Entité nationale chargée d'évaluer les besoins en transfert de technologies. Ainsi, l'évaluation des besoins est faite depuis 2012. Rappelons également la récente loi n° 04/2015 contre la prolifération des déchets plastiques interdisant la production, l'importation, la détention, la distribution et l'utilisation de sachets plastiques de faible micronnage.

De plus, d'autres réformes institutionnelles sont notées, dont la dernière est la création d'un Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui inscrit parmi ses premières priorités la gestion des effets du changement climatique en soutenant activement la réussite de l'organisation de la Cop21. La création d'un Haut Conseil des Collectivités locales est également à l'étude. Le cadre législatif et réglementaire sénégalais est favorable à l'émergence d'une réponse efficace aux conséquences du changement climatique. L'implication des députés dans la sensibilisation des populations sur les méfaits des changements climatiques à travers le réseau parlementaire pour l'environnement est une source de facilitation des mesures législatives sur la question en plus de la mobilisation populaire autour de ces défis.

2. Sur le plan des initiatives

Plusieurs projets innovants, concrets et adaptés ont déjà donné des résultats probants dans le processus d'accélération de l'atténuation et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

À cet effet, le **Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements climatiques (PANA)** a été élaboré avec l'objectif de faire une étude et une analyse participative et intégrée de la vulnérabilité des différentes régions du Sénégal aux impacts négatifs des changements climatiques sur des secteurs clés de l'économie que sont, entre autres : l'hydraulique, l'agriculture et l'environnement (zones côtières). Des options d'adaptation ont été identifiées pour chaque secteur selon la zone éco-géographique concernée. La politique nationale en la matière vise également la séquestration de carbone grâce au reboisement et à la protection forestière, la réhabilitation des terres dégradées et des autres écosystèmes naturels, l'application de systèmes participatifs de gestion des ressources naturelles, la sylviculture intensive pour la production de bois de chauffe au niveau des périmètres irrigués, l'aménagement de forêts naturelles pour la production de bois de feu et de charbon, la mise en place de micro entreprises (unités de carbonisation) dans le cadre d'une modernisation de la filière charbon, la production et la diffusion de foyers améliorés et l'amélioration du circuit de distribution du gaz butane. Ces priorités sont prises en compte à travers de nombreux projets et programmes de l'État et des collectivités locales.

La poursuite de cette mobilisation s'intensifie tout en s'enrichissant des leçons tirées des expériences précédentes à travers la mise sur pied d'un Comité scientifique des concertations nationales en vue de disposer d'une Stratégie nationale de développement durable, dans un contexte marqué par la volonté de territorialiser les politiques publiques à travers la mise en œuvre de réformes majeures telles que l'Acte III de la décentralisation et le Plan Sénégal Emergent (PSE).

En effet, conscient des fortes inégalités de niveau de développement à l'échelle du territoire national, l'État du Sénégal a confirmé tout l'intérêt accordé au secteur de la décentralisation et entend, par conséquent, promouvoir un développement équilibré et durable des territoires à travers **l'Acte III de la décentralisation** qui vise le développement local par la territorialisation des politiques publiques. Cette réforme vise une refondation de la gouvernance territoriale par l'organisation du pays en "territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable" et promeut la contractualisation des relations entre l'État et les collectivités locales.

Parallèlement à "l'Acte III" de la décentralisation, le Sénégal a adopté une nouvelle politique nationale de développement économique et social qui vise l'émergence dans la solidarité à l'horizon 2035. Cette stratégie dénommée **Plan Sénégal Emergent (PSE)** projette, à travers son troisième axe, de faire des collectivités locales des acteurs clés et le réceptacle du développement pour une meilleure équité territoriale. Face à ce contexte, toutes les actions de développement doivent être conformes aux dispositions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique en intégrant les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales.

Conformément à l'esprit et à la lettre du Plan national pour l'adaptation aux changements climatiques, certaines initiatives nationales et locales en relation avec les partenaires au développement ont vu le jour. Le **TACC (Programme « Vers un Développement Local Moins Emetteur de Gaz à Effet de Serre et Plus Résistant aux Changements Climatiques)** ou en anglais "**Territorial Approach to Climate Change, (TACC)**" est un exemple de programme type de coopération entre l'État du Sénégal, des régions du Nord, la Belgique et d'autres partenaires représentés par le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, en faveur de la mobilisation des acteurs des territoires contre les changements climatiques. Ce programme peut être reproduit à l'échelle des pays du Sud, s'il est bien porté par les collectivités locales avec l'appui des États.

Le Programme national de développement local (PNDL) qui intervient dans plus de 2/3 des collectivités locales sénégalaises, cofinancé par l'État du Sénégal, ses partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD,) et les collectivités locales bénéficiaires conditionnent également ses interventions par le respect d'une étude d'impact environnemental.

Les bonnes pratiques en matière d'adaptation s'illustrent dans la gestion des déchets avec l'Entente Communautés des Agglomérations de Dakar (CADAK) – Communautés des Agglomérations de Rufisque (CAR) et le Programme national de gestion des déchets (à travers la mise en œuvre du Programme Prioritaire de Propreté au profit des collectivités locales) et vont être renforcées et facilitées par l'adoption de la loi n° 04/2015 contre la prolifération des déchets plastiques.

Aussi, de nombreuses initiatives locales en faveur de la protection contre l'érosion côtière sont prises en même temps que l'organisation de vastes campagnes de reboisement, ainsi que l'aménagement d'espaces verts par l'État, les pouvoirs locaux et les groupements de jeunes et de femmes. Il en est ainsi du Projet de Gestion des Eaux Pluviales (PROGEP), résultat d'un partenariat entre l'État et la Banque mondiale, face aux inondations dans le cadre du Programme décennal de Gestion des Inondations qui a permis de mettre un terme à plusieurs décennies de catastrophes naturelles cycliques dans la banlieue dakaroise et des Projets d'atténuation des gaz à effet de serre par la séquestration de carbone grâce au reboisement et à la protection forestière à Tambacounda et Kolda.

La municipalité de Dakar mène également un programme de micro-jardins pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ville, en partenariat avec la ville de Milan et la FAO qui a aussi appuyé la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) pour la sécurité alimentaire s'appuyant sur la prévision et l'analyse de la pluviométrie.

Face à la déforestation, l'État du Sénégal a également choisi de promouvoir en milieu rural l'utilisation du biogaz comme combustible domestique, alternatif au bois et charbon de bois en lançant le **Programme National de Biogaz Domestique du Sénégal (PNB-SN)** avec un objectif d'installation de dix mille biodigesteurs sur la période 2015-2019, dans le cadre de la Facilité Énergie, sur financement de l'État et de l'Union Européenne.

En matière de bonnes pratiques d'atténuation, plusieurs initiatives de réduction des émissions des gaz à effet de serre ont été entreprises par l'État et les collectivités locales. La ville de Dakar s'est illustrée dans la promotion des énergies nouvelles et renouvelables avec le solaire pour l'éclairage public, le biogaz avec les déchets de l'abattoir de Saint-Louis, le parc éolien de Saint-Louis qui bénéficie par ailleurs d'un transfert de technologie avec la production de matériaux d'isolation thermique à base de typha, le parc éolien de 125 MW dans la région de Thiès (commune de Taïba Diane), le solaire dans les régions de l'est et du centre comme Fatick et l'expérience de pompage solaire pour un jardin collectif de femmes de Louga. La ville de Dakar soutient également le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air (CGQA), mis en place dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) exécuté par le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD).

Pour une gestion plus rationnelle des ressources énergétiques, le gouvernement du Sénégal a créé l'**Agence Nationale de l'Économie d'Énergie** avec comme missions, notamment, la sensibilisation à l'échelle nationale en ciblant les ménages, les services publics et surtout les élus locaux à une basse consommation énergétique avec moins de pollution.

En vue de promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables, des mesures spéciales sont prises par le gouvernement en vue de faciliter l'accès à la terre des zones de terroir à tout investisseur intéressé au secteur des énergies nouvelles et renouvelables, tout en demandant aux représentants de l'État de sensibiliser les élus sur l'importance de promouvoir et de soutenir des projets conformes aux normes de développement durable et l'*Agenda 21* issu du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 dont la vocation est « *de satisfaire les besoins actuels sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins, grâce à un développement socialement souhaitable répondant aux aspirations culturelles, matérielles et spirituelles de la population dans une perspective d'équité. Ce développement doit par ailleurs être économiquement viable et écologiquement soutenable, en préservant à long terme le patrimoine naturel et en limitant les pollutions et les nuisances* ».

La promotion des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, hydroélectrique, biomasse) vise au Sénégal l'électrification du monde rural (l'exhaure, en particulier, où sont installés la plupart des forages) et le dessalement de l'eau de mer dans certaines zones dépourvues d'eau douce. Cette politique a favorisé l'émergence de projets et programmes comme le **Programme pour la promotion des énergies renouvelables, de l'électrification rurale et de l'approvisionnement durable en combustibles domestiques (PERACOD)** et le projet de réduction des gaz à effet de serre, grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des industries avec une recherche de l'efficacité énergétique dans l'industrie par le remplacement de certaines technologies obsolètes et très polluantes et l'acquisition d'équipements complémentaires pour améliorer les rendements énergétiques et une politique de rationalisation du secteur du transport par la remise en état des infrastructures pour une plus grande fluidité de la circulation, l'entretien du parc roulant, au renforcement du contrôle de la qualité des carburants et du contrôle technique, la mise en place d'un dispositif de réduction des polluants atmosphériques et le développement du transport en commun et du transport non motorisé.

Le projet portant sur la réalisation de la Grande Muraille Verte allant de Dakar à Djibouti est l'expression d'une prise de conscience de la nécessité d'une action commune durable entre différents États africains dans un « *contexte, marqué par le confinement des populations dans des villes situées le long des cours d'eau et des côtes* ». La proposition initiale de mise en place d'une barrière verte, de protection contre l'avancée du Sahara, dénommée « **Grande Muraille Verte ou Great Green Wall** », a été matérialisée et agit pour « *la mise en œuvre de projets de développement, notamment des aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de l'eau et la création de structures nationales et sous régionales de coordination* ». Le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) confirme dans son rapport 2008 sur la question, le besoin de mutualiser les initiatives de lutte pour la survie : « *les efforts de conservation des forêts dans les pays du Sahel sont très faibles par rapport au processus de déforestation. Environ deux millions d'hectares de forêts dans la bande sahélienne sont perdus annuellement* ». Dans la même dynamique, des éco villages, le projet des villages du millénaire (Léona), des forêts communautaires sont donnés en modèles de bonnes pratiques en matière d'atténuation par la séquestration du carbone.

En définitive, l'existence d'un portefeuille de projets éligibles au Mécanisme de Développement Propre (MDP) avec une expérience qui se renforce à travers l'exécution de plusieurs projets et programmes dans le domaine des changements climatiques (Efficacité Énergétique dans les Bâtiment (ENERBAT), Programme pour la Gestion durable et participative des énergies traditionnelles et alternatives (PROGEDE), Grande Muraille Verte, Eco-villages, Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable (INTAC)), l'existence d'une société civile environnementale très engagée dans la lutte contre les changements climatiques et l'implication de plus en plus forte des collectivités locales (TACC), constituent des atouts majeurs de la politique nationale sur les changements climatiques. En plus de ces initiatives

en cours avec des résultats probants, le projet de recherche pour la mise au point d'un système d'information et d'aide à la décision en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles joue un rôle pratique dans la planification en matière de climat et contribue à rendre plus efficaces toutes les initiatives en cours, et à faciliter d'autres dont la portée sera complémentaire.

III. UNE NOUVELLE APPROCHE POUR DES COLLECTIVITES LOCALES PARTENAIRES DE PREMIER PLAN DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Notre constat

En dépit des nombreux efforts fournis par le Sénégal, l'état des lieux au niveau local (communes et départements) révèle le manque de nouveaux plans de développement en phase avec la nouvelle vision et les enjeux liés aux changements climatiques.

La place centrale prévue pour les collectivités dans les textes en vigueur en matière d'implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques n'est pas toujours occupée par ces dernières de façon pratique sur le terrain, à cause des réflexes centralisateurs au niveau supérieur, du déficit de moyens techniques et financiers et du faible niveau de sensibilisation et de renforcement des capacités des pouvoirs locaux et des groupements communautaires entre autres. Les conflits de compétences et de préséance exacerbés par les rivalités politiques sont de nature à saper l'efficacité de la mutualisation des efforts entre l'État et ses démembrements que sont les collectivités locales.

La modicité des transferts financiers de l'État central vers les collectivités locales qui dépendent principalement du Fonds de Dotation de Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL) et des projets et programmes de l'État, le faible niveau de la collecte des impôts locaux et l'absence de financements innovants pour le développement local initiés par les pouvoirs locaux font que les problématiques liées au climat viennent loin derrière celles sociales, culturelles, sportives et de fonctionnement dont les résultats sont plus immédiats en termes d'enjeux électoraux.

La multiplicité des acteurs et initiatives institutionnels et la dispersion des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre les méfaits des changements climatiques entre l'État, les collectivités locales, le privé, la société civile et les organisations communautaires de base (OCB) minimise l'impact positif des actions de terrain qui se chevauchent, se répètent, se neutralisent ou se confondent négativement.

Les collectivités locales ont été impliquées dans la formulation et la mise en œuvre de ces politiques à travers des sessions de formation et de sensibilisation sur les changements climatiques au niveau local, ce qui a conduit à l'intégration des changements climatiques dans certaines politiques locales de développement et l'élaboration de Plan Climat Territorial Intégré pour certaines régions dont Fatick, la Zone Ferlo avec le TACC et Dakar. Cependant, de nombreuses difficultés sont rencontrées par les acteurs dans la formulation et la mise en œuvre de ces politiques du fait notamment du nombre limité d'experts en changements climatiques au niveau national et local, de la faible prise en compte du risque climatique dans la programmation et la conduite des stratégies de développement et l'insuffisance des ressources pour financer les projets et programmes de lutte contre les changements climatiques au niveau local.

2. Nos Engagements

Prenant en compte le caractère urgent et la place prioritaire des changements climatiques dans la vie des populations et dans la réussite des projets et programmes de développement économique, nous pouvoirs locaux, réunis à Dakar autour de la question des changements climatiques dans un contexte mondial qui est aujourd'hui très fortement marqué par les flux de migrations nationales et internationales massives qui n'épargnent pas le Sénégal particulièrement confronté aux conséquences des migrations intérieures de populations rurales vers les grandes villes, notamment Dakar avec les mutations économiques liées aux déséquilibres démographiques ainsi créés et faisant apparaître de nouveaux défis urbains dont les pouvoirs locaux sont appelés à prendre en charge les implications, avons pris conscience de l'ampleur d'un tel phénomène et avons, dans un élan de solidarité et de mutualisation de nos efforts et de nos expériences, pris les engagements ci-après :

1. élaborer et de mettre en œuvre des mesures en faveur de la maîtrise de la circulation automobile par la

réalisation en qualité et en quantité de zones piétonnes, de la consommation en énergie des bâtiments et de l'éclairage public en faisant recours au solaire comme le font déjà les villes de Dakar, Joal, Fatick, Kaolack et Thiès en relation avec l'État et ses partenaires techniques et financiers, de la réduction de la minéralisation de l'espace public afin de réduire les inondations, de l'élaboration de plans d'urbanisme pour un meilleur contrôle de la gestion des terrains à usage agricole tout en adaptant nos plans locaux de développement aux politiques (touristiques) nationales ;

2. pour bénéficier des financements des projets « climat » au profit des communautés, de nous mettre ensemble par la création de cadres de concertations (GIC- Groupements d'Intérêt Communautaire -) et d'actions communes et combinées (intercommunalité) afin de surmonter nos limites objectives : faiblesses techniques, manque de moyens et de sensibilisation des acteurs locaux sur l'état et les conséquences des changements climatiques ;
3. d'élaborer des projets mixtes combinant la lutte contre les changements climatiques et certaines de leurs conséquences directes sur la vie des acteurs de territoires et qui bénéficient déjà d'importants financements, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture et des migrations ;
4. de bâtir des partenariats dynamiques différents des pactes de jumelage classiques entre les villes de pays du Nord et du Sud et d'encourager la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, afin de renforcer, entre autres axes de collaboration, le transfert de compétences, de bonnes pratiques, d'expertises, de technologies, mais également la formation des organisations communautaires et des élus ;
5. d'encourager l'implication du secteur privé local, national et international et leurs partenaires étrangers à travers l'organisation de journées économiques et de forums d'investissements pour renforcer la capacité de résilience des communautés face aux changements climatiques et favoriser des financements de projets écoresponsables ;
6. d'impliquer les femmes dans les politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, au regard de leur rôle dans la famille et dans la société.
7. de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations issues du **Sommet des Régions et Villes d'Afrique pour le Climat** tenu à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) les 24 et 25 juin 2015.
8. **de renforcer nos initiatives actives en faveur de l'atténuation et de l'adaptation par rapport aux effets des changements climatiques tout en facilitant à nos États respectifs la poursuite des politiques publiques de décentralisation qui mettent les collectivités locales au cœur des actions de développement dans un contexte de territorialisation des politiques publiques.**

3. Nos recommandations

Prenant en compte tout ce qui précède, notamment les exemples innovants de l'État du Sénégal et de ses collectivités locales, et convaincus de l'urgence de la prise en charge plus efficace des causes et des conséquences des changements climatiques qui demeurent des préoccupations prioritaires à portée universelle, la pertinence de l'implication de tous les acteurs dans un partenariat dynamique et la place centrale que doivent occuper les collectivités locales à tous les niveaux pour accélérer l'atteinte des objectifs du développement durable, nous, pouvoirs locaux sénégalais, recommandons :

A l'État :

1. de s'engager à renforcer les capacités techniques et financières des collectivités locales par des transferts financiers beaucoup plus massifs et la mise en place effective d'une fonction publique locale accompagnée d'une politique de renforcement des capacités sur les questions climatiques et de mise à disposition d'experts qualifiés en la matière avec un partage des charges entre eux et les collectivités locales pour une bonne mise en œuvre de projets et programmes de développement socioéconomique qui favorisent activement la réussite des politiques publiques en matière d'atténuation et d'adaptation par rapport aux changements climatiques,
2. d'encourager la maîtrise d'ouvrage et celle déléguée assurée par des entreprises engagées dans la lutte contre les méfaits des changements climatiques et la sensibilisation des populations, l'adhésion populaire des organisations communautaires assez conscientisées sur les enjeux et les défis climatiques tout en diffusant largement leurs bonnes pratiques innovantes auprès du public ;
3. de s'engager à mettre en œuvre toutes les mesures idoines à l'effet d'atteindre les Objectif de Développement Durable (ODD), et plus particulièrement les objectifs précis n°11 pour l'avènement de villes et d'établissements

humains inclusifs, plus sûrs, résilients et durables et n°13 portant sur la nécessité impérieuse de se mobiliser à l'unisson pour combattre efficacement le changement climatique et ses impacts directs et indirects ;

4. d'impliquer systématiquement les collectivités locales et les communautés, d'amont en aval, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les initiatives relatives aux questions climatiques et connexes tout en apportant les rectificatifs nécessaires à la formalisation d'une telle exigence de gouvernance concertée, inclusive et holistique dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
5. d'encourager la création d'une Commission nationale de Veille et d'Alerte sur le climat (CNVAC) ;
6. de diligenter l'adoption de la loi sur le littoral pour une gestion intégrée de cet espace ;
7. de promouvoir le rôle politique des élus locaux par un appui de sa part permettant à la voix des autorités locales d'être mieux entendue, de sorte que leur manière de faire pragmatique et consensuelle soit mieux prise en compte, à travers leur implication dans les grands débats internationaux et leurs contacts directs avec les grandes institutions internationales pour une meilleure mobilisation de leurs capacités de lutte contre les changements climatiques ;
8. de soutenir politiquement le recours aux énergies propres : solaire, éolienne, géothermique qui peuvent bénéficier du concours actif et politique des collectivités locales à travers des modèles-types présentés comme des solutions alternatives à démultiplier ;
9. de favoriser dans tous ses grands projets et programmes et ceux des organismes avec lesquels il est lié par des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué, l'inclusion dans les spécifications des marchés publics et leurs contrats de construction d'immeubles ou de tout autre équipement collectif pour les collectivités locales de l'installation d'équipements solaires ;
10. d'élaborer une véritable stratégie intégrée de lutte contre les conséquences des changements climatiques à l'échelle territoriale, déclinée en plans d'actions (Plans Climat Territoriaux Intégrés) ;
11. d'élaborer des portefeuilles de projets et des plans de recherche de financements accompagnés de la création d'un cadre de gouvernance et de partenariat permettant d'articuler et de coordonner les différents échelons de décision (international, national, intercommunal et local) ;
12. d'encourager au niveau national et sous régional l'échange de bonnes pratiques entre acteurs des territoires sur le plan de la délicate gestion des ressources naturelles dont la complexité est immense ; la diffusion de bonnes méthodes de gestion des déchets solides par certaines villes pouvant déboucher sur la création d'opportunités d'emplois et l'investissement par des acteurs locaux des pays du sud et les partenaires étrangers de leurs villes ;
13. de promouvoir et de valoriser l'implication de spécialistes, d'autorités politiques et autres leaders d'opinion des milieux culturels, artistiques, coutumiers, religieux, sportifs, médiatiques à travers la responsabilisation par la désignation par l'État et les collectivités locales les plus vulnérables, dans un élan solidaire, **d'ambassadeurs de bonne volonté, d'envoyés, de messagers ou de rapporteurs spéciaux** pour le climat, en vue d'aider à intensifier la mobilisation nationale contre le fléau et mieux sensibiliser les acteurs des territoires, tout en renforçant les stratégies de leur mise en relation pour la réussite de la riposte locale, avec l'appui des partenariats plus dynamiques et mieux orientés vers l'urgence, et maximiser les chances d'une meilleure implication des villes dans les négociations climatiques et l'accès aux financements verts ;
14. de s'engager à interdire systématiquement tout déclassement par les pouvoirs publics de forêts suffisamment menacées pour des usages dits prioritaires, comparés aux conséquences qui peuvent en découler ;
15. de promouvoir le financement des communautés pour la réalisation de forêts fruitières à travers la gestion de la compétence transférée qu'est l'environnement ;
16. de décider d'impliquer les maires dans l'élaboration de textes législatifs et réglementaires tant au niveau national que sous régional dans les négociations et les politiques relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
17. de mettre à la disposition des élus locaux, des organisations communautaires de base (OCB) et des agents techniques des collectivités locales, un guide pratique en français et en langues locales pour une meilleure compréhension par tous, des enjeux, des défis et de la nécessité d'intégration de l'adaptation aux changements

climatiques dans les plans de développement locaux et les comportements individuels quotidiens comme une priorité vitale ;

18. d'élaborer et de conduire à l'échelle locale en s'appuyant sur les leaders d'opinion locaux et les médias, notamment communautaires, des plaidoyers en vue d'informer et accroître la maîtrise par les pouvoirs locaux et les populations des enjeux et défis des changements climatiques afin qu'ils s'engagent librement et avec conviction à intégrer leurs prises en charge efficaces sous formes de projets d'adaptation et d'atténuation par rapport aux risques climatiques dans leurs plans locaux de développement ;
19. d'instituer des Prix annuels (Prix du Chef de l'État) sous forme de financements spéciaux destinés à récompenser les collectivités locales les plus performantes en matière d'initiatives et d'actions d'atténuation et d'adaptation par rapport aux changements climatiques ;
20. de s'engager à diligenter toutes les procédures législatives et réglementaires en vue de permettre aux collectivités locales de tirer profit de l'efficacité des mécanismes innovants de financement du développement local ;
21. d'influencer les orientations en matière d'incitation et de promotion de la construction de bâtiments et d'équipements collectifs écoresponsables à travers l'implication des villes dans l'attribution des autorisations de construire et des terres à multiples usages ;
22. de faciliter le recrutement et/ou la mise à disposition d'experts, de préférence locaux, en gouvernance, partenariats et en changements climatiques ;
23. de prendre des mesures d'incitations fiscales en relation avec les collectivités locales au profit des entreprises privées qui s'engagent dans l'atténuation et l'adaptation des effets des changements climatiques ;
24. d'augmenter les montants de ses transferts financiers directs vers les collectivités locales avec une prise en charge accrue de l'environnement parmi les compétences transférées ;
25. d'élaborer en relation avec les collectivités locales un **Guide sur les opportunités, les modalités et les mécanismes de financements des projets verts** ;
26. d'intégrer dans ses délégations officielles, notamment pour la COP21, des Maires des villes capitales, des métropoles et des collectivités locales vulnérables ;
27. d'inviter l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en relation avec l'AIMF, à renforcer ses initiatives pour le développement durable au profit des pays du Sud par l'accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration de plans climat, la recherche de financements, leur mise en œuvre concrète et leurs évaluations.

Aux partenaires :

1. d'appuyer l'État et les collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des Stratégies locales de formation en masse sur les questions relatives aux changements climatiques et les mesures appropriées pour une meilleure maîtrise des enjeux et des défis du climat ;
2. de soutenir les collectivités locales sénégalaises disposer, dans des délais raisonnables, de Plans Climat Territoriaux Intégrés et de portefeuilles de projets pertinents et à trouver les financements nécessaires à leurs réalisations ;
3. d'accompagner la mobilisation des ONG, des OCB (organisations communautaires de base), des groupements d'usagers et de la société civile ;
4. d'organiser ou de financer des visites d'échanges d'expériences entre collectivités locales pour la diffusion d'expériences réussies en matière d'atténuation et d'adaptation par rapport aux changements climatiques ;
5. de s'aligner aux priorités locales définies dans les plans de développement ;
6. d'harmoniser leurs interventions au niveau local pour plus d'efficacité dans l'utilisation des ressources en mettant à profit les dispositifs qui existent tels que les conférences d'harmonisation ;
7. d'avoir comme porte d'entrée, ou à défaut, d'informer les collectivités locales dans le cadre de leurs interventions en milieu rural.

4. Autres dispositions et recommandations

Nous, autorités locales francophones sénégalaises et associées des pays du Sud, réunies à la rencontre organisée par l'Etat du Sénégal et la Commission « Décentralisation et démocratie locale » de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal (AMS) à Dakar, Sénégal, les 11 et 12 septembre 2015 sur le thème : « **Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant de l'État du Sénégal et ses villes** » :

- ✓ Souhaitons qu'il y ait des représentants des élus locaux dans la délégation officielle de notre Etat qui participera à la COP 21 en décembre 2015 à Paris. A cet égard, le Sénégal dont l'engagement en faveur de la décentralisation est reconnu, verra s'accroître, au niveau international, sa notoriété en la matière.
- ✓ Demandons au Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OIF, par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lancer un appel, lors de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie, aux autres Etats francophones d'associer des autorités locales dans leur délégation officielle comptant pour la COP21.
- ✓ Demandons au Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OIF de bien vouloir présenter ce plaidoyer des pouvoirs locaux des pays du Sud à la 21^e Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) prévue à Paris.
- ✓ Demandons à l'AIMF d'assurer le suivi de ce plaidoyer auprès des villes membres et associées, des États et des partenaires techniques et financiers.
- ✓ Réaffirmons ensemble notre volonté politique et notre engagement ferme à agir concrètement en relation avec nos États et nos partenaires techniques et financiers, dans une dynamique de partenariat concerté et efficace pour la promotion de projets et programmes d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, comme socles de nos plans locaux de développement ;
- ✓ Remercions l'État du Sénégal, l'AIMF et l'Association des Maires du Sénégal (AMS) pour la tenue de cet événement.

Dakar, le 12 septembre 2015
